

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 07 MARS 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE PREMIER MARS**, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>PROCES-VERBAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |
|    | Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2017                                                                                                                                                                                                   |
|    |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|    | <b>ORDRE DU JOUR</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |
|    | Adoption de l'ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                |
|    |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|    | <b>POUR DELIBERATION</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1  | Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budget principal et budgets annexes – Compte de gestion 2016 – Approbation                                                                                                                                                |
| 2  | Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Budget principal et budgets annexes – Compte de gestion 2016 – Approbation                                                                                                                                                       |
| 3  | Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budget Principal et budgets annexes – Compte administratif 2016 – Adoption                                                                                                                                                |
| 4  | Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Budget principal et budgets annexes – Compte administratif 2016 – Adoption                                                                                                                                                       |
| 5  | Rapport d'Orientations Budgétaires 2017                                                                                                                                                                                                                                    |
| 6  | Commission Intercommunale des Impôts Directs – Modification de la composition                                                                                                                                                                                              |
| 7  | Indemnités de fonction des élus – Modification                                                                                                                                                                                                                             |
| 8  | Désignation de représentants au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracois                                                                                                                                                                                    |
| 9  | Composition des commissions communautaires                                                                                                                                                                                                                                 |
| 10 | Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail et recueil de l'avis des représentants de la collectivité                                                                                      |
| 11 | Tour de France 2017 – Convention entre Amaury Sport Organisation et le Conseil Départemental de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux, la Ville de Périgueux, la Ville de Bergerac, la Ville d'Eymet et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise |
| 12 | Contrat de ruralité du Grand Bergeracois 2017-2020                                                                                                                                                                                                                         |
| 13 | Parc aqualudique – Marché public global de performance                                                                                                                                                                                                                     |

|    |                                                                                                                                                   |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14 | Rapport annuel 2016 sur le marché de collecte des ordures ménagères                                                                               |
| 15 | Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique |

**L'an Deux Mille dix-sept, le mardi 7 mars à 18H00,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 63, 62, 60 puis 57 à Prigonrieux, en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 1<sup>er</sup> mars 2017.

**PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES**

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Adib BENFEDDOUL, Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT, Christian BORDENAVE, Claude CARPE, Fabien RUET (1), Jacqueline VANDENABEELE, Alain CASTANG, Roland FRAY, Sébastien BOURDIN, Rhizlane ROBIN-EL GRENI (2), Olivier DUPUY, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Roger LAPOUGE (3), Michel SÉJOURNÉ, Alain CÉRÉA, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Jean-Pierre PEYREBRUNE, André BONHOMME, Michel TERREAUX (4), Jean-Claude PORTOLAN, Francis DELTEIL, Francis BLONDIN, Patrick CONSOLI, Gilbert BLANC, Liliane BRANDELY (5), Armand ZACCARON, Alain CHANUT, Michel BOSVIEL, Marcel RONDONNIER, Jean-Paul JAMMES, Lionel FILET, Dominique ROUSSEAU, Jean-Pierre FAURE, Martine ROSET, Alain BORDIER, Didier AYRÉ, Marc LÉTURGIE, Didier CAPURON, Marie-Agnès BROUILLEAUD, Gilbert MIFSUD (remplace Philippe PUYPONCHET), Jean-François JEANTE, Yannick SOUVÊTRE, Marie-Lise POTRON, Marie-Hélène SCOTTI, Cécile LABARTHE, Thierry AUROY-PEYTOU, Georges BASSI (6), Nathalie TRAPY, Anne SOQUET, Nelly RODRIGUEZ, Gaëlle BLANC, Cédric ZAPÉRA, Jonathan PRIOLEAUD.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Fabien RUET (1) a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel BOURNAZEL à son départ.

Madame Rhizlane ROBIN-EL GRENI (2) a donné pouvoir à Madame Laurence ROUAN à son départ.

Monsieur Alain PLAZZI a donné pouvoir à Monsieur Christian BORDENAVE.

Monsieur Roger LAPOUGE (3) a donné pouvoir à Monsieur Alain MONTEIL à son départ.

Monsieur Francis PAPATANASIOS a donné pouvoir à Monsieur Patrick CONSOLI.

Monsieur Jean-Charles GAUTHIER a donné pouvoir à Monsieur Adib BENFEDDOUL.

Monsieur Didier GOUZE a donné pouvoir à Monsieur Francis BLONDIN.

Madame Sylvie CHANCOGNE a donné pouvoir à Madame Cécile LABARTHE.

Madame Denise MIGUEL a donné pouvoir à Madame Marie-Lise POTRON.

Madame Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel GARRIGUE.

Madame Farida MOUHOUBI a donné pouvoir à Monsieur Jonathan PRIOLEAUD.

Messieurs Alain GIPOULOU et Paul GALLON.

(1) : parti après le vote du dossier n°7 « Indemnités de fonction des élus - Modification ».

(2) : partie après le vote du dossier n°2 « Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget principal et budgets annexe – Compte de gestion 2016 - Approbation ».

(3) : parti après le vote du dossier n°7 « Indemnités de fonction des élus - Modification ».

(4) : parti après l'examen du dossier n°8 « Désignation de représentants au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracois ».

(5) : partie après l'examen du dossier n°8 « Désignation de représentants au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracois ».

(6) : parti après l'examen du dossier n°8 « Désignation de représentants au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracois ».

**M. le Président** : Je propose à Jonathan Prioleaud de faire l'appel s'il veut bien.

#### **Appel nominal**

**M. Prioleaud** : Procède à l'appel.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

#### **INTERVENTION :**

**M. le Président** : Merci Jonathan. Je vous propose de désigner René Visentini comme secrétaire de séance. Merci René.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2017**

**M. le Président** : Je vous propose d'approuver le procès-verbal du 20 février, Monsieur Zapera.

**M. Zapera** : Par rapport au précédent Conseil Communautaire, Monsieur Delmares, au nom des camarades du groupe, nous souhaitons vous indiquer que vous avez des pratiques qui sont inacceptables. Lors du précédent Conseil Communautaire, vous avez désigné certains de nos camarades du groupe Communiste Front de gauche à différents syndicats et autres représentations sans qu'ils n'aient fait ce choix, ni demandé leur avis au préalable. Et, à ce que j'ai entendu dire, c'est la même chose pour certains autres élus. Souvent d'ailleurs, vous leur avez réservé des postes de suppléant. Par contre, lorsque l'un d'entre nous, Francis Blondin a fait acte de candidature pour une représentation qui l'intéressait, vous avez proposé un autre candidat en face de lui afin qu'il ne soit pas élu. On peut dire que c'est un beau signe d'ouverture de votre part. Par contre, il est inacceptable que, par le fait du prince, vous décidiez à la place des élus de l'endroit où ils siégeront.

Au nom du Groupe, nous vous demandons que ma remarque soit inscrite au prochain compte-rendu et que nos camarades ne figurent plus dans ces différentes représentations.

Lors du premier Conseil Communautaire, vous déclariez vouloir apaiser le climat et travailler avec tout le monde sur le territoire, on a vraiment l'impression que c'est du

pipeau. Vous faites exactement l'inverse avec les élus de la CAB comme je viens de l'expliquer, et il en va de même dans votre commune avec vos adjoints et conseillers municipaux Front de gauche PCF à qui vous avez retiré leur délégation sous un prétexte mensonger par rapport à une opposition à un projet de la Maison de Santé de Creysse, si j'en crois ce que vous avez déclaré dans la presse.

Je veux rappeler à tous les élus ainsi qu'aux journalistes qui sont présents que, contrairement à ce que dit Monsieur Delmares, le dossier de cette Maison de Santé a été voté à l'unanimité par les conseillers municipaux de Creysse et à l'unanimité par les élus de la Communauté d'Agglomération, et je tiens à la disposition de tous ceux qui le souhaitent les comptes-rendus des votes de ces deux collectivités.

**M. le Président :** Merci Monsieur Zapera de cette remarque. Monsieur Filet.

**M. Filet :** Monsieur le Président, à la lecture du compte-rendu du Conseil du 20 février 2017, grande est ma surprise de voir mon nom cité dans la délibération concernant le pays du Grand Bergeracois comme délégué titulaire après appel à candidature. Pour mémoire, je n'ai fait aucun acte de candidature pour cette représentation, et à aucun moment vos services ne m'ont contacté pour me demander si je souhaitais être désigné comme délégué au PGB. Je vous demande donc d'annuler cette délégation me concernant, de la faire notifier dans le prochain compte-rendu en modification du compte-rendu du 20 février.

D'autre part, j'avais fait acte de candidature pour être délégué au CLIC de Brezac et la lecture du compte-rendu sur ce point m'interpelle. Je cite les termes du CR « il s'agit de désigner un titulaire et un suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature. Candidatures : Lionel Filet, Didier Ayré, Christophe Gauthier. Lionel Filet est déjà représenté dans cet organisme en tant que maire du Fleix. Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT Monsieur Didier Ayré est élu titulaire et Monsieur Christophe Gauthier suppléant ». Ma question est très simple Monsieur le Président, le raisonnement appliqué pour l'un ne l'est pas pour l'autre, drôle de pratique. Par contre, je ne vous demande pas d'annuler cette délibération.

**M. le Président :** Je prends acte de vos demandes pour ceux qui ont été proposés et les postes qui leur ont été proposés du fait qu'à la fois pour Monsieur Zapera et la fois pour vous-même vous refusiez ces postes, je prends acte de ces positions. Il est légitime que l'exécutif propose des candidats, libre à vous de les voter et de les accepter par la suite, c'est ce que vous faites, nous prenons acte. Je crois que proposer des postes à l'opposition c'est un signe d'ouverture, donc vous considérez que ce n'est pas suffisant, je constate. L'opposition s'oppose, c'est logique, c'est comme ça que ça se passe, la majorité décide et l'opposition s'oppose. Même quand les choses sont positives, l'opposition s'oppose. Considérant ce que vous avez dit Monsieur Zapera sur la commune de Creysse, je vous demanderais quand même de ne pas mélanger les sujets. Les élus de Creysse et vos collègues communistes sont assez grands pour discuter avec le Maire de Creysse. Et je pense que, puisque vous avez ouvert cette brèche, de vous répondre, si vous ne vous n'étiez pas mêlé de cette affaire-là, jamais nous n'en serions arrivés là. Je vous dis que vous avez l'entière responsabilité de ce qu'il s'est passé.

## **DECISION :**

Adopté par 71 voix pour.

## Ordre du jour

**M. le Président :** Je vous propose donc de passer à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire et je vous propose d'adopter cet ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour ? Pas de remarques ? Vous avez un dossier qui vous a été présenté sur table. Il s'agit de la convention en annexe du point numéro 11 qui concerne le Tour de France 2017, c'est une convention entre Amaury Sport Organisation et le Conseil Départemental de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, la ville de Périgueux, la ville de Bergerac, la ville d'Eymet et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, document que nous allons être amenés à signer samedi à Monbazillac. Y-a-t-il des objections à cette prise en compte de ce dépôt sur table ? Pas d'objections ? On peut considérer que tout le monde est d'accord sur le sujet.

### **DECISION :**

Adopté par 71 voix pour.

**M. le Président :** Premier point de l'ordre du jour, il s'agit de parler des comptes sur le budget principal et le budget annexe de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès. Je passe la parole à Jean-Jacques Chapellet.

### **POUR DELIBERATION :**

**Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budget Principal –  
Compte de Gestion 2016 – Approbation  
D 2016 – 50**

**Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budgets Annexes  
Compte de Gestion 2016 – Approbation  
D 2016 – 51**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Merci Président. Pour moi, il revient la charge de faire adopter les comptes de gestion des budgets de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, c'est le point numéro 1. Je vous lis ce que vous avez dans l'ordre du jour de ce soir : les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, le document est consultable auprès de la CAB et vous l'avez dans la disquette qui vous a été jointe avec l'ordre du jour de ce soir, ces comptes de gestion sont identiques à ceux des comptes administratifs que nous allons présenter dans la foulée au Conseil Communautaire, pour les budgets suivants, c'est-à-dire le budget principal et deux budgets annexes ; un budget annexe de l'accueil de loisirs sans hébergement ; et le budget annexe du SPANC, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif. Je vous propose de le mettre au vote et en parallèle on délibèrera tout à l'heure sur le compte administratif.

**M. Jammes** : Concernant le budget annexe du centre de loisirs, je m'étonne des chiffres puisque jusqu'à présent on était toujours en déficit d'au moins 60, 70 000 €, ça ce n'est pas mes collègues de l'ancienne Communauté des Coteaux de Sigoulès qui vont pouvoir me contredire, puisqu'il fallait que le budget principal abonde toujours de cette somme-là depuis son existence. Jean-Jacques, je te demande de me donner une explication. Pourquoi subitement on se retrouve avec ces comptes ? De même pour le budget principal, on était toujours en déficit ou on n'avait pas d'autonomie, on n'avait aucune autonomie sinon 2 200 € en investissement pour boucher des nids de poule. Moi, en tant que Président de la commission voirie, on n'avait pas un centime, tu le sais très bien, pour pouvoir réparer nos routes. C'est tout, c'est une explication que je demande, ce n'est pas pour ça que je ne voterai pas le budget. J'aimerais bien avoir ces explications, notamment sur le centre de loisirs, je suis très étonné.

**M. Chapellet** : Je te donne la réponse, enfin du moins ce que je peux dire par rapport à ces comptes administratifs parce que là on est sur les comptes de gestion, on les validera tout à l'heure. Au niveau du budget annexe du centre de loisirs, c'est la subvention du Conseil Départemental qui est venue in fine abonder la section d'investissement et qui fait qu'on a un excédent, eu égard la perception de cette subvention. Et, par rapport au budget principal, les dotations quand on fait le budget au mois de mars ou au mois d'avril, on n'a pas forcément l'intégralité des dotations donc ce n'est pas facile d'appréhender et c'est le solde des écritures qui fait apparaître ce résultat-là.

**M. Jammes** : C'est un jeu d'écritures effectivement et de même que pour le centre de loisirs, je comprends, d'accord, très bien. Sachant que, je m'adresse ici à l'Assemblée, le centre de loisirs comme tout autre centre de loisirs, très certainement les autres de la CAB, tout au moins celui de Sigoulès, je pense qu'il sera toujours déficitaire malheureusement. Enfin, malheureusement non, c'est comme ça, c'est un service rendu à la population, de toute façon on sait très bien que c'est déficitaire et ça sera de l'ordre de 60 à 70 000 €.

**M. Chapellet** : Je vous propose de faire adopter les principes du compte de gestion, qui seront identiques au compte administratif et on les verra dans la foulée. Est-ce que quelqu'un s'abstient sur les comptes de gestion de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès ? Est-ce que quelqu'un est contre ? Adopté sur le principe.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

### **PROPOSITION** :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget principal de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

### **DECISION** :

Adopté par 71 voix pour.

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « centre de loisirs » de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget principal et du budget annexe « centre de loisirs » de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 des budgets annexes de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès.

**DECISION :**

Adopté par 71 voix pour.

|                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Principal – Compte de Gestion 2016 – Approbation</b><br><b>D 2016 – 52</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budgets Annexes – Compte de Gestion 2016 – Approbation</b><br><b>D 2016 – 53</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Je passe au point numéro 2 qui concerne les comptes de gestion de la CAB. Les soldes des comptes qui figurent au compte de gestion du budget principal, là aussi vous l'avez dans la disquette jointe à l'ordre du jour, sont identiques à ceux du compte administratif présentés ci-après au Conseil Communautaire pour les budgets dont vous avez la liste, donc un budget principal, des budgets annexes au nombre de 15, la zone d'activité économique de Bouniagues, la zone d'activité économique du Libraire, celle de Vallade, celle des Sardines, celle de la Tour Ouest, celle du pôle industriel de la Poudrerie, celle de Cablanc, celle des Portes de la Dordogne, celle des Galinoux, celle de Lanxade, celle de Saint-Laurent-des-Vignes ; ensuite, le budget annexe de l'assainissement public non collectif, budget annexe du complexe du Roc ; des Transports Urbains Bergeracois ; et du parc aqualudique.

Là aussi, les comptes de gestion sont identiques au compte administratif, on va les passer en revue dans la foulée par un powerpoint.

Je vous demande de valider le principe de cette adéquation des comptes de gestion avec les comptes administratifs. Des questions par rapport à cet objet-là ? Je le mets au vote Président ?

Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Est-ce que quelqu'un est contre ? Merci, adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget principal (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget principal.

### **DECISION :**

Adopté par 71 voix pour.

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade ».



Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. La Tour Ouest » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. La Tour Ouest ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « ZAE Saint Laurent des Vignes » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « ZAE Saint Laurent des Vignes ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Assainissement Public Non Collectif » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Assainissement Public Non Collectif ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Complexe du Roc » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Complexe du Roc ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois ».

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion du budget annexe « Parc Aqualudique » (document consultable auprès des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise), sont identiques à ceux du compte administratif.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe « Parc Aqualudique ».

### **DECISION :**

Adopté par 71 voix pour.

|                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Principal – Compte Administratif 2016 – Adoption</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**D 2016 – 57**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** On va passer au point 3 et au point 4. Dans l'ordre du jour vous aviez d'abord les comptes administratifs de la Communauté de Communes alors que sur le powerpoint que va nous faire défiler Monsieur Laurent, vous allez avoir l'inverse, d'abord les comptes administratifs de la CAB et ceux de la Communauté des Coteaux de Sigoulès seront à la fin.

On va passer un mix du point 3 et du point 4 et après on les mettra au vote.

Sur la page 1, vous l'avez sous la main mais vous l'avez à l'écran derrière moi, vous avez la structure budgétaire de l'ensemble des budgets principaux et annexes des services de la CAB.

Si je passe en revue la globalité du budget principal, vous êtes dans les réalisations 2016, en dépense d'investissement, à 9 015 363 €, je vous passe les centimes ; au niveau des recettes d'investissement, je me cantonne dans la colonne des réalisations, vous êtes à 6 194 000 € ; et sur la section de fonctionnement, en dépense 30 717 182 € et sur les recettes de fonctionnement 31 558 867 €. Ça, c'est la structure globale et ensuite vous allez avoir le détail sur le powerpoint qui suit.

Sur la section de fonctionnement, au niveau des recettes, en réalisé, on est à hauteur de 31 558 867,12 € ; sur la section de fonctionnement au niveau des dépenses je vous dispense les camemberts, vous les avez sous les yeux, si vous voulez les étudier mais ça ne sert pas à grand chose d'avoir des pourcentages. Sur les dépenses de fonctionnement, vous êtes à hauteur de 30 717 182,49 € ; sur la section s'investissement, en recettes d'investissement, en réalisé on est à 6 194 000,32 €. Vous avez la vue suivante sur les restes à réaliser, donc en recettes d'investissement, avec le découpage de ce qui reste à réaliser ; sur les dépenses

d'investissement en réalisé on est à 9 015 363,92 €, avec le tableau qui suit sur les restes à réaliser donc ça c'est pour le budget principal.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget principal de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 841 684.63 € et la section d'investissement un résultat déficitaire de 3 015 169.60 €.
- Le résultat global de l'exercice 2016 s'établit donc à -2 173 484,97 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**M. Chapellet :** On passe aux budgets annexes ?

**Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Z.A.E. de Bouniagues » – Compte Administratif 2016 – Adoption**

**D 2016 – 58**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur les budgets annexes, le premier c'est la zone d'activités économiques de Bouniagues. Au niveau des prévisions budgétaires vous avez les dépenses et les recettes en investissement et en fonctionnement, entre les prévisions budgétaires et les réalisés. Si je prends le réalisé en investissement, 94 958,46 € et les dépenses d'investissement 95 026,46 € ; sur le fonctionnement en réalisé 95 026,46 € et en dépenses de fonctionnement 95 026,46 €, ce qui fait un solde de l'exercice en cumulant les deux sections fonctionnement et investissement de - 68 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un déficit de 68,00 €.
- Le déficit de l'exercice 2016 s'établit donc à - 68,00 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participa pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Z.A.E. du Libraire » – Compte Administratif 2016 – Adoption**

D 2016 – 59

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Si je passe au budget annexe de la zone d'activités économiques du Libraire, en réalisé d'investissement 49 596,66 € et en dépenses d'investissement 49 690,66 € ; sur la section de fonctionnement en réalisé 49 690,66 € et en dépenses 49 690,66 €, ce qui fait un résultat de l'exercice déficitaire à hauteur de 94 €.

**DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un déficit de 94,00 €.
- Le déficit de l'exercice 2016 s'établit donc à - 94,00 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

**PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » tel que présenté.

**DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**D 2016 – 60**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe de Vallade, au niveau des réalisations en investissement, il n'y a pas eu de recettes ; en dépenses d'investissement il n'y en a pas eu non plus, en fonctionnement non plus aussi bien en recettes qu'en dépenses, ce qui fait un résultat de l'exercice qui est égal à 0.

**DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement présentent un résultat nul.
- L'exercice 2016 présente donc un résultat nul (aucune opération).

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

**PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » tel que présenté.

**DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**D 2016 – 62**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe de la zone d'activités économiques de la Tour Ouest, au niveau de l'investissement, réalisations 161 862,11 € et en dépenses 310 084,85 € ; sur la section de fonctionnement en réalisé 165 331,59 € et en dépenses 165 331,59 €, ce qui fait un résultat cumulé des deux sections pour l'exercice 2016 de – 148 222,74 €.

**DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un déficit de 148 222.74 €.
- Le déficit de clôture de l'exercice s'établit donc à -148 222.74 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

**PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté.

**DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.



**D 2016 – 61**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur la zone d'activités économiques des Sardines, en investissements réalisés 4 465 043,91 €, ça c'était les recettes ; au niveau des dépenses 3 968 739,55 € ; en fonctionnement réalisé 3 472 410,20 € en recettes et en dépenses 3 468 483,32 €, ce qui fait un résultat de l'exercice de 500 231,24 € en positif.

**DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de 3 926.88 € et la section d'investissement un excédent de 496 304.36 €.
- L'excédent de l'exercice 2016 s'établit donc à 500 231.24 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

**PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté.

**DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » – Compte Administratif 2016 – Adoption**

D 2016 – 63

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe du pôle industriel de la Poudrerie, en section d'investissements réalisés 2 190 059,55 € en recettes, en dépenses 1 839 548,63 € ; au niveau du fonctionnement, en réalisé on est à 2 485 844,17 € en recettes et en dépenses de fonctionnement 2 259 026,36 €, ce qui fait un résultat de 577 328,73€ en excédent.

Sur le budget annexe du pôle industriel de la Poudrerie, en section d'investissements réalisés 2 190 059,55 € en recettes, en dépenses 1 839 548,63 € ; au niveau du fonctionnement, en réalisé on est à 2 485 844,17 € en recettes et en dépenses de fonctionnement 2 259 026,36 €, ce qui fait un résultat de 577 328,73 € en excédent.

**DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 226 817.81 € et la section d'investissement un excédent de clôture de 350 510.92 €.
- L'excédent de l'exercice 2016 s'établit donc à 577 328.73 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

**PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » – Compte Administratif 2016 – Adoption**

**D 2016 – 65**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe de la ZAE des Portes de la Dordogne, en investissements réalisés 0 en recettes, et en dépenses d'investissements 2 499,38 € ; sur la section de fonctionnement il n'y a eu aucune opération, aussi bien en recettes qu'en dépenses, ce qui fait un résultat de l'exercice à – 2 499,38 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un déficit de clôture de 2 499,38 €.
- Le déficit de clôture de l'exercice s'établit donc à -2 499,38 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

|                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Z.A.E. de Cablanc » – Compte Administratif 2016 – Adoption</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**D 2016 – 64**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe de Cablanc, section d'investissements réalisés, recettes 892 257,98 € ; en dépenses 952 432,35 € ; en section de fonctionnement, recettes 915 938,76 € et en dépenses de fonctionnement 915 938,76 €, ce qui fait un résultat global des deux sections à – 60 174,37 €.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un déficit de 60 174,37 €.
- Le déficit de l'exercice 2016 s'établit donc à -60 174,37 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

### **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

|                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Z.A.E. des Galinoux » – Compte Administratif 2016 – Adoption</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**D 2016 – 66**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur la zone d'activités les Galinoux, en investissements réalisés en recettes 35 195,07 € ; au niveau des dépenses 0 de réalisation ; sur la section de fonctionnement, réalisé en recettes 76 830,29 € et en dépenses 64 599,55 €, ce qui fait un résultat de l'exercice à hauteur de 47 425,81 €, positif.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 12 230.74 €, et la section d'investissement un excédent de 35 195.07 €.
- L'excédent de l'exercice 2016 s'établit donc à 47 425.81 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Z.A.E. de Lanxade » – Compte Administratif 2016 – Adoption**

**D 2016 – 67**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe de la ZAE Lanxade, au niveau de l'investissement, recettes d'investissement, réalisé, 416 867,02 €, au niveau des dépenses 412 657,04 €; en section de fonctionnement, réalisé : recettes 406 092,88 € et en dépenses 406 092,88 €, ce qui fait un résultat de l'exercice positif à hauteur de 4 209,98 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Z.A.E. de Lanxade » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un excédent de 4 209.98 €.
- L'excédent de l'exercice 2016 s'établit donc à 4 209.98 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

|                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Z.A.E. de Saint-Laurent-des Vignes » – Compte Administratif 2016 – Adoption</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**D 2016 – 68**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe de la ZAE de Saint-Laurent-des-Vignes, en section d'investissement, recettes réalisé 617 480,71 € et en dépenses d'investissement, réalisé 376 824,17 € ; sur la section de fonctionnement, on est en recettes à hauteur de 556 824,17 € et en dépenses 659 925,42 €, ce qui nous fait un résultat positif à hauteur de 137 555,29 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Z.A.E. de Saint-Laurent-des-Vignes » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Saint-Laurent-des-Vignes » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 103 101.25 € et la section d'investissement un excédent de 240 656.54 €.
- L'excédent de l'exercice 2016 s'établit donc à 137 555.29 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Saint-Laurent-des-Vignes » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

|                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Parc Aqualudique » – Compte Administratif 2016 – Adoption</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**D 2016 – 72**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe du Parc Aqualudique, en réalisé en investissements, recettes 862 000 €, en dépenses 478 421,9 € ; en fonctionnement 3 955,62 € en recettes et en dépenses 3 955,52 €. Sur le cumul, on est à un résultat de – 209 482,36 €.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Parc aqualudique » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Parc aqualudique » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat nul et la section d'investissement un excédent de 383 578.10 €.
- L'excédent de l'exercice 2016 s'établit donc à 383 578.10 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

### **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Parc aqualudique » tel que présenté.



## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Complexe du Roc » – Compte Administratif 2016 – Adoption**

**D 2016 – 70**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe du complexe du Roc, investissements, réalisé en recettes 43 434,43 € et en dépenses 56 870,46 € ; sur la section de fonctionnement 24 638,79 € en recettes et 47 123,56 € en dépenses ; au niveau du résultat cumulé – 35 920,81 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Complexe du Roc » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Complexe du Roc » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 22 484,77 € et la section d'investissement un déficit de 13 436,03 €.
- Le déficit de l'exercice 2016 s'établit donc à - 35 920,80 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Annexe « Complexe du Roc » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

|                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Transports Urbains Bergeracois » – Compte Administratif 2016 – Adoption</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**D 2016 – 71**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Le budget annexe des Transports Urbains Bergeracois, investissements, recettes 798 300,72 € et en dépenses 950 652,49 € ; sur la section de fonctionnement en recettes 932 411,57 € et sur les dépenses 905 615,42 €, ce qui donne un résultat cumulé de – 103 322,99 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 49 028.78 € et la section d'investissement un déficit de 152 351.77 €.
- Le déficit de l'exercice 2016 s'établit donc à - 103 322.99 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

|                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » – Compte Administratif 2016 – Adoption</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**D 2016 – 69**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Budget annexe du SPANC de la CAB, investissements réalisés 1 619,01 € et en dépenses 433,31 € ; sur la section de fonctionnement, en recettes réalisées 250 097,17 € et en dépenses 232 959,74 €, ce qui donne un résultat global cumulé de + 18 323,13 €.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 17 137.43 € et la section d'investissement un excédent de 1 185.70 €.
- L'excédent de l'exercice 2016 s'établit donc à 18 323.13 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif» tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Dominique ROUSSEAU Président de l'ex Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne participe pas au vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

## **Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budget Principal – Compte Administratif 2016 – Adoption**

**D 2016 – 54**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Là on passe au niveau de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, donc on revient au point numéro 3 de l'ordre du jour, c'est ça Président ? Je continue le déroulé, on mettra au vote l'ensemble après, comme ça je me retirerai.

Au niveau de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, nous avons un budget principal, au niveau des réalisations sur la section d'investissements on est en recettes à 154 539,48 € et en dépenses à 77 335,08 € ; sur la section de fonctionnement en réalisé, recettes on est à 1 500 807,06 € et sur les dépenses de fonctionnement 1 363 288,26 €, ce qui donne un résultat cumulé de 214 723,20 €.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget principal de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 137 518.80 € et la section d'investissement un résultat excédentaire de 77 204.40 €.
- Le résultat global de l'exercice 2016 s'établit donc à 214 723.20 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget principal de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Jean-Jacques CHAPELLET Président de l'ex Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budget Annexe  
« Centre de Loisirs » – Compte Administratif 2016 – Adoption**

**D 2016 – 55**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Concernant le budget annexe du Centre de Loisirs, donc objet de la question de Monsieur Jammes tout à l'heure, sur la section d'investissements, en réalisé 320 487,42 € et en dépenses 200 000 € ; sur la section de fonctionnement on est à 160 495,94 € en recettes et à 186 784,14 € pour les dépenses, ce qui fait un résultat positif en cumulant les deux sections à + 94 199,22 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « centre de loisirs » de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « centre de loisirs » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de -26 288.20 € et la section d'investissement un excédent de 120 487.42 €.
- L'excédent de l'exercice 2016 s'établit donc à 94 199.22 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

## **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget annexe « centre de loisirs » de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès tel que présenté.

## **DECISION :**

Monsieur Jean-Jacques CHAPELLET Président de l'ex Communauté de Communes des Côteaux de Sigoulès quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

**Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budget Annexe  
« Service d'Assainissement Non Collectif » – Compte Administratif 2016 –  
Adoption**

**D 2016 – 56**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Le dernier budget de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès c'est le Service Public de l'Assainissement Non Collectif. Donc sur la section d'investissement il n'y a pas eu d'opérations parce qu'en plus il n'y a pas de section ; sur la section de fonctionnement on est en réalisé, en recettes 38 159,34 € et en dépenses à 41 771,18 €, ce qui fait un résultat de l'exercice de – 3 611,84 €. Si je peux rajouter juste sur ce budget, quand on a fait le report on était à + 14 000 €, ce qui fait qu'avec – 3 000 € on doit être quand même avec un excédent sur ce budget annexe autour de 10 000 €, ce que j'avais annoncé lors des derniers Conseils Communautaires.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et 13, et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit arrêter les comptes du budget annexe « Service d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès pour 2016, par l'examen et le vote du compte administratif 2016 de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Service d'Assainissement Non Collectif » sont conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal au compte de gestion.

Ils se résument ainsi :

- La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de -3 611.84 € et la section d'investissement un résultat nul (aucune écriture).

- Le déficit de l'exercice 2016 s'établit donc à -3 611.84 €.

Le compte administratif retrace le détail des écritures budgétaires réalisées en dépenses comme en recettes.

### **PROPOSITION :**

Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget annexe « Service d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de Communes des Côteaux de Sigoulès tel que présenté.

### **DECISION :**

Monsieur Jean-Jacques CHAPELLET Président de l'ex Communauté de Communes des Côteaux de Sigoulès quitte la salle au moment du vote.

Adopté par 70 voix pour, 1 non-participation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Labarthe.

**Mme Labarthe :** Monsieur Delmares, ne vous méprenez pas, je ne veux pas rentrer dans une guerre stérile ou néfaste pour tout le monde pendant 3 ans. Je ne vais pas être non plus votre principale opposante, ça ne m'amuse pas et ce n'est pas ce qui m'anime mais ce soir c'est l'heure de solder les comptes une fois pour toute.

On examine le compte administratif 2016, il retrace ce qui s'est passé cette année en présentant, vous en conviendrez, des chiffres incontestables. Il est très important pour moi de revenir là-dessus, ce compte administratif sera notre juge de paix. Il nous donne l'occasion, enfin, de revenir sur des chiffres que vous avez maintes fois répétés, écrits et même annoncés le jour de votre élection.

Pendant des mois et des mois, votre principal argument a été de dire que la CAB allait dans le mur tellement elle était mal gérée, la preuve disiez-vous, l'épargne brute et l'épargne nette se dégradent. Nous, on répétait que la situation était tendue mais que la gestion était rigoureuse, que tout était fait pour avoir une situation financière saine, d'où les économies importantes sur les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel, d'où des arbitrages très difficiles en Bureau, avec par exemple des subventions aux associations qui ont entraîné des discussions assez houleuses. Oui, l'étude du cabinet Klopfer présentée en décembre 2015 sonnait comme une alerte. Elle montrait ce qui se serait passé si on n'avait pas pris la mesure des enjeux. Vous, vous avez pris cette étude comme un fait acquis et vous n'avez retenu et diffusé que les chiffres alarmistes, en ne voulant pas voir qu'ils n'étaient que des hypothèses si on laissait les choses aller au fil de l'eau.

Un an plus tard, en décembre 2016, le même cabinet Klopfer présentait une nouvelle étude qui montrait nettement que l'alerte avait été entendue et que les mesures prises permettaient de redresser l'épargne brute et l'épargne nette.

Tout cela, on l'a dit et répété mais on n'a jamais été entendu. Donc on va revenir ce soir sur quelques chiffres donnés par le compte administratif 2016 et on va le comparer avec les mêmes chiffres donnés dans les comptes administratifs 2014 et 2015, donnés dans les deux études du cabinet Klopfer dont je viens de parler et que tout le monde a eues puisqu'elles avaient été diffusées à tous les maires de la

Communauté d'Agglomération. Je n'invente rien, je n'interprète rien, je ne fais que lire les documents que vous avez envoyés à tout le monde.

Les deux indicateurs dont vous avez énormément parlé comme étant les indicateurs, à juste titre d'ailleurs, les indicateurs essentiels c'est l'épargne brute et l'épargne nette, je simplifie les chiffres pour que tout le monde les retienne bien. Réalisé l'épargne brute, réalisé 2014 1 880 000 €, réalisé 2015 2 666 000 €, réalisé 2016, c'est à la page 5 de la note du compte administratif que tout le monde à sous les yeux, 2 869 000 € ; l'épargne nette 332 000 € en 2014, 1 116 000 € en 2015, 1 160 000 € au réalisé 2016, c'est aussi à la page 5 de la note du compte administratif. Il y a une chose qui est importante aussi, c'est le pourcentage de cette épargne brute en fonction des recettes réelles de fonctionnement. On nous dit que la zone d'alerte est à 10 % et que le seuil minimal est à 7 %. La situation est tendue, nous étions en 2014 à 7,6 %, très proches donc du seuil minimal. On est passé à 9,2 % en 2015 et à 9,23 % en 2016, c'est toujours à la page 5 de la note du compte administratif. L'évolution est donc positive, on est toujours en zone d'alerte, on n'a jamais dit que tout allait formidablement bien mais ce taux d'épargne brute s'améliore de 7,6 % à 9,23 %.

Vous, pendant votre campagne, à la page 13 de votre document de campagne que vous avez envoyé à tout le monde et que vous avez répété surtout le jour de votre élection, vous avez dit que l'épargne brute était à 1 600 000 € alors que, je répète, elle est aujourd'hui à 2 869 000 € et surtout, vous aviez dit que l'épargne nette était négative à - 90 000 € donc on était vraiment déjà dans le mur, alors qu'on voit ce soir que le compte administratif montre une épargne nette de 1 160 200 €.

Si on regarde les évolutions à caractère général et les charges de personnel, deux indicateurs aussi dont on a beaucoup parlé, les deux chapitres, le 011 les charges de fonctionnement et le 012 les charges de personnel. Si on regarde l'évolution de ces indicateurs depuis 2014, ils montrent nettement que le tour de vis a été donné, que la situation, que les enjeux ont bien été pris en compte. Entre le réalisé 2015, je simplifie, on ne va même pas repartir de 2014 voyez-vous, on va s'arrêter à 2015 et 2016 ; réalisé 2015 c'est la page 7 de la note du compte administratif, pour le 011 on est à 5 068 000 € ; à la page 7 toujours pour le réalisé 2016 et vous l'avez projeté tout à l'heure, on est à 4 591 600 € soit une diminution de - 9,4 %. On ne peut pas dire que les charges de fonctionnement ont explosé.

Et les charges de personnel, le fameux 012, là je prends 2014, 14 000 072 d'euros, réalisé 2016 14 591 000 €, soit entre 2015 et 2016 une augmentation seulement je dirais, seulement de +1,1 %. Donc pas d'explosion des dépenses de fonctionnement, au contraire elles baissent et pas d'embauches pléthoriques. Sur le personnel justement, finissons, à la page 8 de la note que vous avez donnée sur le compte administratif, il est écrit que « la collectivité comptait au 31 décembre, 371 agents », c'est-à-dire 1 de plus qu'il y avait en 2013. A la page 9 du ROB dont on va parler dans le dossier numéro 5 sur les orientations budgétaires, il est écrit que « les effectifs qui impactent les budgets de la CAB sont de 379 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », pourquoi 379 ? Quelle est la différence entre les deux ? C'est parce que dans ce chiffre de 379 vous comptez ceux que l'on met en général dans « autres » c'est-à-dire les CAE et les apprentis, on ne peut pas dire que ce soit des salariés, des agents permanents de la collectivité. Ils sont 6, si on enlève ces 6, 379 moins 6 on retrouve à 373 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017 y compris donc les 10 de la Communauté de Communes de Sigoulès. Voilà les chiffres sur lesquels je voulais m'arrêter et sur lesquels je ne reviendrai plus.



**M. le Président :** Bien, Madame Labarthe. Je prends acte de ce flot d'informations. Monsieur Rousseau.

**M. Rousseau :** Merci, je ne vais pas faire une intervention trop longue. Cécile Labarthe vient de détailler un petit peu ce compte administratif, mais juste une remarque et un commentaire. Je dirais de but en blanc comme quoi la vérité finit toujours par se découvrir, évidence incontestable. Les chiffres annoncés au mois de janvier sont conformes, c'est ni plus ni moins ce que démontrent le compte de gestion et le compte administratif, Cécile Labarthe vient d'en faire la démonstration. Je voudrais tout d'abord remercier aussi et féliciter l'équipe qui a travaillé à mes côtés sur l'exercice 2016, qui fait suite à la démarche que nous avons entamée dès 2014 consistant à ne pas hypothéquer l'avenir de la Communauté d'Agglomération. Le travail, et je l'ai maintes fois répété, et à l'époque les 3 présidents de la Communauté de Communes Les Trois Vallées, Bergerac Pourpre et Eyraud Lidoire étaient d'accord sur ce contrat. Il s'agissait de respecter la neutralité fiscale, la neutralité financière et la solidarité en tenant compte des contraintes fortes qui nous ont été imposées dès 2014. Cette politique, elle est le résultat du compte administratif de 2016, dont nous discutons en ce moment, et les efforts de maîtrise le démontrent amplement. On ne peut toujours répéter à l'envie que l'on fait dire ce que l'on veut aux chiffres, cependant tout le monde se réfugie derrière eux et encore plus quand ils sont validés par le comptable public. En clair, que les propos dénigrants cessent, car les chiffres bien sûr sont têtus, et que l'on s'en tienne une bonne fois pour toutes à ceux-là.

**M. le Président :** Oui Daniel.

**M. Garrigue :** Moi, je voudrais répondre un certain nombre de choses sur le fond des chiffres, notamment sur la réalisation du budget 2016, Madame Labarthe, et sur l'évolution 2015-2016. Il y a trois remarques que je voudrais faire.

La première, c'est que quand on considère le réalisé 2016 par rapport au réalisé 2015, il n'y a pas eu de véritable amélioration et de véritable maîtrise des dépenses puisqu'on est passé de 2015 à 2016 sur les dépenses réelles de fonctionnement de 28 740 000 € à 28 204 000 €. C'est vrai qu'il y a eu une certaine diminution, un certain effort sur les charges à caractère général mais qui a été en partie compensée par l'évolution d'autres postes et notamment les charges des personnels et assimilés. En réalité, l'élément d'amélioration qu'il y a entre la gestion 2016 et la gestion 2015, c'est les 400 000 € que vous avez retirés sur la Dotation de Solidarité Communautaire, c'est-à-dire c'est au détriment de ce qui est reversé aux communes qu'en réalité vous avez un petit peu amélioré la gestion de la Communauté, les chiffres sont là. On est passé de 800 000 € de DSC en 2015 à 400 000 en 2016, ce qui fait que si on rajoute les 400 000 aux 28 200 000 de réalisation 2016, on est en réalité au niveau de 2015. Ce qui veut dire que l'effort de maîtrise des dépenses, qui était effectivement conseillé à juste titre par le cabinet Klopfer, en réalité n'a pas été réalisé autrement qu'au détriment des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Ensuite, vous évoquez les tableaux de la page 5, simplement je vous fais observer une chose, les tableaux de la page 5, vous reprenez en réalité les comptes agglomérés de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la Communauté des Coteaux de Sigoulès. J'attire votre attention là-dessus, mais attention à cet aspect-là parce qu'on intègre maintenant les résultats de Sigoulès, ce qui peut améliorer quelque peu la situation. Mais, ce que je voudrais quand même faire ressortir, c'est qu'il n'y a pas eu de véritable progrès dans la gestion 2016 par rapport à 2015 sauf sur un peu les charges à caractère général, pour le reste on est au

même niveau qu'auparavant, et la difficulté sur laquelle le cabinet Klopfer avait attiré l'attention c'est le fait qu'on avait au départ, on disposait au moment où la CAB a été créée d'un volant de crédit relativement important, qui s'est réduit en peau de chagrin d'année en année et que de ce fait notre capacité d'action était progressivement réduite. Et on le voit bien, on va revenir sur ce problème à propos des orientations budgétaires, on voit bien que la capacité d'investissement de la CAB était singulièrement remise en question, et on le voit bien dans la réalisation des investissements 2016 où on n'était qu'à un taux de réalisation de l'ordre des deux tiers par rapport à ce qui avait été annoncé en début d'année. Et ça, cette situation-là, elle était extrêmement dangereuse pour la Communauté d'Agglomération parce qu'une Communauté d'Agglomération c'est quand même d'abord fait pour investir, or on était avec un niveau de dette qui n'est pas très élevé qui est de l'ordre de 23 millions d'euros et avec une annuité d'emprunt de 1 900 000, on était déjà en train de s'essouffler. Donc il faut absolument sortir de cette situation et on ne peut sortir de cette situation que si on retrouve des marges de manœuvre précisément dans la maîtrise de la section de fonctionnement. Or, la comparaison des chiffres 2016 et 2015 montre que sur la section de fonctionnement cet effort n'a pas été réalisé autrement que par la baisse de la DSC.

**M. le Président :** Je voulais apporter deux-trois éléments de réponse à Madame Labarthe. Outre la DSC que vient de rappeler Daniel Garrigue, je vous l'ai déjà dit en commission des Finances, on ne parlait pas de la même chose. Je reviendrai sur le résultat de l'exercice. Pour un gestionnaire, je n'ai pas cette prétention mais quand on regarde le fonctionnement d'une entreprise ou un tableau de bord, ce qui est important c'est de savoir ce qui se passe sur une année et ce résultat entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement sur une année. Ce résultat sur une année puisque vous parlez de chiffres implacables, le résultat de fonctionnement sur l'année 2016 il est de 841 684,63 €, on est d'accord ? Donc, ce résultat brut puisque c'est le résultat de l'exercice, ce résultat lui-même ne permet pas de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt, c'est ça qui est inquiétant. Le reste, c'est de la littérature. Vous me dites après les taux d'excédents, les taux d'épargne etc., ce sont des éléments budgétaires qui permettent de situer la collectivité et je suis d'accord avec vous, la situation qui était catastrophique est devenue un peu moins catastrophique, donc ce n'est pas audible ce que vous dites. Si vous rajoutez ces 841 000 aux 2 776 437,19 évidemment que vous arrivez à ces 3 618 121 qui constituent le compte de gestion. Et à partir de là, on arrive à un chiffre positif mais croyez-vous, si vous regardez les comptes, l'épargne nette des Communautés d'Agglomération similaires à notre strate, Périgueux par exemple 6 millions d'épargne nette, donc à un moment il faut savoir d'où on vient, savoir où on en est et savoir où on veut aller. A partir de là, quand vous dites que l'on peut se satisfaire d'avoir ce résultat d'épargne nette d'1 million, ce n'est pas satisfaisant. On ne peut pas se satisfaire de cette situation.

Vous me dites deux choses. Vous me dites « nous avons fait des économies sur le 011 ». Oui nous avons fait des économies, oui je crois que j'ai fait partie de ceux qui fin 2014 ont tiré la sonnette d'alarme et dit qu'il fallait faire ces économies. Nous l'avons fait ensemble, je reconnais, je pense que vous pouvez hausser la tête, vous n'avez commencé à vous intéresser aux chiffres qu'il n'y a 6 mois quand vous êtes rentrée dans la campagne électorale, donc arrêtez de hausser la tête et soyez un peu plus sérieuse et un petit peu d'humilité. Je vous dis que par rapport à ça, 841 000 € de résultat, il n'y a pas de quoi pavoiser, quand on y rajoute, je vous le dis en commission des Finances, vous venez me chercher sur ces chiffres, vous avez

rajouté en recettes, astucieusement, les heures de travaux faites en régie, 463 000 € de recettes supplémentaires. Mais que l'on retrouve évidemment en dépenses d'investissement ! Parce qu'à un moment donné quand on les met en recette à un endroit, ne vous étonnez pas on les retrouve à payer quelque part. Sur 841 000 € si vous enlevez ces 463 000 €, il en manque un bout, vous enlevez la DSC le compte y est, on est à 0. Si en plus vous avez compté sur 125 000 € de rôles supplémentaires que nous avons perçus, vous m'avez dit « c'est une bonne nouvelle, on va s'en satisfaire ». Tout à fait d'accord mais après on peut se satisfaire aussi, mais ça ne sera pas ça tous les ans, des 160 000 € perçus en plus de la CAF. Donc vous ajoutez tout ça, vous arrivez non pas à 0 mais à - 300 000. Donc évidemment que les chiffres de manière illusoire représentent une situation qui est correcte, tout simplement correcte, il n'y a pas de quoi pavoiser, d'être à 10 ans du remboursement de la dette.

Il y a un autre point, je peux finir ? Vous vous intéressez aux chiffres maintenant, ça, ça me rassure Monsieur Zapera. Je vais vous dire autre chose. Je n'insulte pas les gens. Ça va ? C'est bon ? Autre chose que je voudrais rajouter, ça fait plusieurs années que nous traînons des reports d'investissement. Nous avons 1 880 000 € de reports, de choses qui sont commandées l'année N-1 et qu'il faut payer l'année N. Encore une fois, on n'y échappe pas. Le programme d'investissement 2017, on commence avec 1 880 000 € de reports à payer. Voilà, la facture c'est 1 880 000 € à payer. Le programme d'investissement, ça c'est factuel donc évidemment, vous n'avez pas menti, vous avez dit les chiffres, vous êtes le professeur Labarthe qui a bien étudié sa leçon, vous nous faites la leçon, vous nous montrez une réalité mais moi je dis que la transparence que je souhaite pour mes collègues c'est de pouvoir analyser correctement la situation de la Communauté d'Agglomération. Nous avons d'ailleurs, et personne ne pourra le contester, mis les chiffres sur la table en commission des Finances, tous les chiffres sur la table, il n'en manque pas un, tous les chiffres sur la table en Conférence des Maires. Et on va recommencer la semaine prochaine, la discussion est difficile mais c'est à ce prix qu'on pourra dépasser ce que vous disiez tout à l'heure et j'espère que vous étiez sincère, cette période qui est passée parce que je vous rappelle que les élections sont passées. Maintenant, on est là pour travailler.

Moi aujourd'hui ce qui m'intéresse, ce qui me préoccupe c'est le budget 2017, je voudrais que l'on prenne du temps pour parler de 2017. Notre énergie, je pensais que le compte avait été soldé, ce débat a eu lieu pendant les élections, ce débat a eu lieu en commission des Finances, on ne l'a pas refusé, on était là pour ça. Maintenant, j'espère que vous allez mettre votre énergie et vos compétences au budget 2017 et je compte sur vous.

Je vous propose de passer à autre chose à moins que quelqu'un ait quelque chose à rajouter. Allez-y Madame Labarthe et on arrête après.

**Mme Labarthe :** Oui on arrête mais enfin quand même, je n'ai pas l'impression d'avoir donné une leçon, je suis juste repartie sur les chiffres que vous aviez donnés, et les comparer avec ceux que nous avons sur la table aujourd'hui. Je n'ai pas l'impression d'avoir donné une leçon ou manqué d'humilité dans quoi que ce soit avec ce que j'ai dit. Je n'ai pas parlé du résultat, des 841 000 € mais puisque vous en parlez, vous dites « si on avait fait ci et si on n'avait pas fait ça et si et si ça il serait négatif », oui c'est sûr, mais les chiffres sont calculés de la même façon chaque année. Ce résultat, il était de 454 000 € en 2014, 410 000 € en 2015 et 841 000 en 2016. Donc on peut dire, effectivement, et si on avait n'avait pas eu ça il serait comme ça, ok d'accord mais il n'empêche qu'il est de 841 000 €.

J'ai dit plusieurs fois mais je vais le répéter, je ne vous ai pas dit que la situation était bonne, je ne vous ai pas dit qu'on se contentait qu'on était super contents de la situation, j'ai dit à plusieurs reprises que la situation était tendue. Je n'ai jamais dit qu'elle était miraculeuse, jamais vous ne m'avez entendue dire ça. On sait très bien que l'on est dans une situation tendue et c'est pour ça que l'on a fait les efforts qu'il fallait pour que justement on améliore les choses, on va le voir d'ailleurs dans vos orientations budgétaires après.

Moi, ce qui m'importait aujourd'hui c'était de revenir sur vos chiffres à vous, sur votre présentation orale le jour de l'élection, je veux dire vous parlez de professeur, c'est vous qui avez dit « décidément certains sont fâchés avec les chiffres ». Vous avez écrit quand même et vous avez dit le jour de l'élection que l'épargne nette était négative, - 90 000 €, ne me dites pas non, là c'est écrit. Elle est à 1 160 000 €, c'est tout. Je voulais juste revenir là-dessus, il y a des chiffres que vous avez donnés qui sont faux. La question est de savoir, est-ce que ça a été fait sciemment ou est-ce que vous vous êtes trompé dans vos calculs ?

**M. le Président :** Je vais vous répondre, c'est très facile puisque vous insistez, on va vous répondre. Depuis 1 an, plus aucun accès aux chiffres.

**Mme Labarthe :** Depuis 1 an vous ne venez plus il faut dire.

**M. le Président :** Non, alors là ne plaisantez pas, on va faire le compte encore, vous allez perdre. Ces chiffres c'est quoi ? C'est le budget primitif, on a fait simplement les dépenses moins les recettes. La chose que vous n'avez pas comprise, et que vous ne voulez pas admettre, c'est que nous ne parlons pas de la même chose. Je vous parle de réel et vous me parlez de budgétaire. Moi, je souhaite que mes collègues aient une vision concrète, pragmatique de la situation de notre collectivité, c'est-à-dire que sur un exercice ils puissent mesurer à la fin de l'exercice, parce que vous parlez de cet excédent antérieur reporté, on est parti avec un excédent antérieur reporté de 6,7 millions quand nous avons fusionné. De combien est-il aujourd'hui ? Il est d'1,9 million, il a baissé de un million de l'année dernière. Donc, à un moment donné, quand on arrive à masquer l'exercice annuel avec les excédents évidemment que l'on peut tromper les choses. Si vous prenez tous les ans 1 million, 1,5 million, 2 millions sur l'excédent, vous arrivez à virer sur le 023 et vous arrivez à un moment à dissimuler la situation, ce que je ne veux pas faire. Je demande simplement à ce que l'on admette cette réalité, on fait une analyse annuelle parce que les réserves, aujourd'hui telles qu'elles sont, ne permettent pas de rembourser une année de capital. On est d'accord là-dessus ? Et puis, écoutez, vous voulez un autre chiffre ? Regardez le résultat d'investissement, - 3 015 169 € avec - 2 442 522,96 €, vous ne pouvez pas vous satisfaire de cette situation.

**Mme Labarthe :** On sait pourquoi ça quand même Monsieur Delmares, et quand je vois le plan de financement que vous avez, on en reparlera tout à l'heure sur la voie verte, ne vous inquiétez pas que le déficit d'investissement, vous allez en avoir un aussi. Vous savez très bien que ce sont les recettes, qu'il y a un décalage important sur les recettes. C'est ça qui explique le déficit d'investissement.

**M. le Président :** Non, là il n'y a pas de recettes, il n'y a rien qui est financé. Sur les 1,8 million il n'y a rien qui est financé.

**Mme Labarthe :** On va voir sur votre voie verte comment vous allez faire.

**M. le Président :** 1 880 000 € il n'y a rien en face. Y a-t-il quelque chose en face en recettes ? Non. Il n'y a rien en face, donc il y a une facture de 1 880 000 €. Et on démarre avec une facture à payer de 1 880 000 €, c'est ça la réalité.

Je vous propose de voter le compte administratif de la Communauté d'Agglomération de Bergerac d'abord. On va voter l'un après l'autre. Monsieur Rousseau ne participe pas au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le compte administratif de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès. Il faut voter les budgets annexes d'abord. Je reviens sur la CAB, je vous propose de voter dans leur totalité ou budget par budget ? Dans la totalité ça vous va ? Pas d'objections ? Personne ne s'abstient ? Adopté.

Sur les budgets annexes qui est contre ? S'abstient ? Adopté.

Je vous propose de voter les comptes administratifs du budget principal de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès. Est-ce que quelqu'un est contre ? S'abstient ? Adopté.

De la même manière, voter les budgets annexes de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès. Qui est contre ? S'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

On va rappeler notre collègue, Jean-Jacques.

**M. le Président :** Le point suivant de l'ordre du jour, il s'agit du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2017.

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

D 2016 – 73

**RAPPORTEUR : Adib BENFEDDOUL**

### PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

**M. le Président :** Un point sur ce sujet. Comme nous sommes en phase de fusion, ce qui ne vous a pas échappé, nous n'étions pas tenus de faire un Débat d'Orientations Budgétaires. Dans le souci de transparence que j'évoquais tout à l'heure, et de possibilité de débattre, nous avons souhaité faire cet exercice quand même donc Adib va vous présenter ce point. Avant, je voudrais dire quelques mots. Il va nous présenter ce document d'orientation budgétaire de manière détaillée. On va, à travers ces orientations budgétaires, voir un petit peu, s'est dessiné le projet de budget primitif que nous vous avons présenté en commission des Finances et en conférence des Maires. 3 principes ont prévalu pour ces travaux et pour travailler à élaborer ce budget primitif. Je l'ai dit, je le répète, la transparence et la discussion, puisque nous avons fait une commission des Finances avec tous les chiffres et une conférence des Maires et nous en ferons une autre la semaine prochaine, une autre commission des Finances et une autre conférence des Maires. Nous avons, à travers ce budget primitif, matérialisé, concrétisé notre volonté forte de faire des économies. A travers un budget au fil de l'eau et un budget primitif que nous vous avons présenté, là qui agrège les 2 collectivités, on voit qu'on a 600 000 € d'économies réalisées qu'on vous propose. Et nous continuons à travailler pour en faire davantage.

Le point suivant, le troisième pilier de cette démarche budgétaire, c'est la volonté que nous avons de réaliser des projets structurants dont nous avons parlé. Je les rappelle : il s'agit du parc aquatique, puisqu'il est engagé on va le poursuivre, contrairement à ce que veulent faire croire certains ; la voie verte ; un projet sur la ferme des Nebout, on fera une présentation détaillée qui nous permettra d'y voir clair sur ce dossier ; le centre de loisirs de Cours-de-Pile ,on s'y était engagé on le fera,

c'est un besoin important pour le territoire ; la micro-crèche de Razac-de-Saussignac ; et le déplacement de l'office de tourisme et la création d'une Maison des Vins sur le port de Bergerac et là on a des assurances de nos collègues, Germinal Peiro et Alain Rousset, qu'on est allé rencontrer hier soir avec Daniel Garrigue, qui nous ont assuré de leur soutien fort sur ces opérations.

Comment allons-nous faire ? Faire des économies, 600 000 € déjà ce n'est pas rien en quelques mois ; et des économies sur le 012, on nous a toujours dit que ce n'était pas possible, parce que les économies sur le 011 elles nous rattrapent toujours parce qu'évidemment le reste progresse. Sur le 012, elles se perpétuent parce qu'on freine une dynamique. C'est vrai que ce n'est pas facile mais c'est le pari que nous avons fait.

Et le troisième point, c'est la volonté et la nécessité, d'ailleurs c'était rappelé fortement par la Cour des Comptes et par nos partenaires, c'est la nécessité de réaliser un PPI sur lequel nous nous engageons. Parce que quand on fait un PPI, ça engage nos partenaires financiers qui eux-mêmes fonctionnent par un Plan Pluriannuel d'Investissement, et qui doivent programmer les subventions qu'ils nous donnent. Donc il est important, pour être crédible vis-à-vis d'eux, de partager ces Plans Pluriannuels d'Investissement, de manière à savoir qui finance quoi, quand et sur quelle durée. Ça m'amène à faire un petit intermède sur les politiques contractuelles, que ma collègue connaît bien, politiques contractuelles avec le Département mais une politique contractuelle aussi dans le contrat territorial unique avec la Région. C'est pour ça aussi que nous sommes allés voir le président Rousset pour faire valider un certain nombre de choses. Donc ce PPI que nous avons proposé à nos 2 présidents nous engage sur la voie verte et les engage aussi, puisqu'ils ont accepté de s'engager à nos côtés sur ces projets qui sont prioritaires pour eux dans les politiques contractuelles. Et donc nous avons aujourd'hui des engagements de leur part d'assumer les 25 % chacun sur la voie verte sur lesquels ils s'étaient engagés, sur les 3 ans à venir, avec les fonds européens qui sont maintenant pour la plupart gérés par la Région et qui devraient suivre.

Les crédits ont aussi été confirmés sur le parc aquatique, la plupart étaient liés au PLR, cela a été confirmé. Nous avons rencontré le président de la Fédération Française de Natation qui nous a confirmé qu'il continuerait à nous apporter son soutien à hauteur de 700 000 € sur ce projet, et nous n'avons pas pour autant arrêté de projeter des investissements sur la voirie.

Sur la voirie, en 2017, 1 900 000 € de travaux seront réalisés, alors qu'en 2016, 1 800 000 € avaient été réalisés. On a décidé, pour des questions de clarté budgétaire et de lisibilité sur l'exercice, de faire autant que faire ce peu sur des opérations qui sont programmables comme des travaux de voirie, de suspendre, d'éviter les reports. Il faut bien commencer à un moment donné et donc cette année, les reports de 690 000 € de voirie qui sont déjà engagés, mais qui ne sont pas payés ni financés, seront intégrés au budget 2017.

Nous n'arrêterons pas non plus les aménagements de bourgs, nous allons ralentir un petit peu ces opérations. Cette année, seront réalisés l'aménagement de bourg de Lamonzie-Saint-Martin, puisque c'était engagé avec le Département et à travers ce qui s'en suivra, et le bourg de Lamonzie-Montastruc.

Après, vous avez toute une série d'investissements classiques qui sont maîtrisés, qui apparaissent dans le PPI que vous avez reçu, pour les citer l'acquisition d'un camion benne pour 175 000 €, etc.

Voilà ce que je voulais dire sur les orientations budgétaires et sur notre volonté de respecter nos engagements et le projet que nous vous avons proposé.

Je passe la parole à Adib Benfeddoul.

**M. Benfeddoul :** Merci Président. Le Président vient de le dire, ce n'était pas une obligation légale de présenter un Rapport d'Orientations Budgétaires ce soir. Mais, non seulement on présente un rapport mais en plus le rapport que nous présentons aujourd'hui est un rapport complet. Ça veut dire qu'il présente tous les éléments demandés dans la loi NOTRe, c'est par souci de transparence, le Président vient de le dire, mais aussi pour permettre à l'Assemblée de débattre de ce rapport et de ce budget 2017 dans les meilleures conditions.

Je ne vais pas revenir sur le contexte économique et financier au niveau national mais je voulais quand même simplement rappeler l'impact de la loi de Finances 2017 sur le budget de la Communauté d'Agglo. Cette loi de Finances fixe le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases à 0,4 % pour 2017. Je rappelle que ce coefficient était de 1 % en 2016 et de 0,9 % en 2015. Pour les attributions de compensation, la CLECT, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, a désormais 9 mois pour se prononcer sur l'évaluation des charges transférées et les Conseils Municipaux ont 3 mois pour se prononcer sur le rapport de la CLECT. Mais sur les attributions de compensation, l'élargissement de périmètre avec la fusion des 2 collectivités, la généralisation de la fiscalité professionnelle unique aux 11 communes de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, qui je rappelle avaient le régime de la fiscalité additionnelle, cette généralisation et la recherche de la neutralité fiscale et budgétaire vont modifier cette répartition.

Pour le FPIC, le Fonds de Péréquation, il y a un gel pour 2017 de l'enveloppe globale. Cette enveloppe sera à peu près à 1 milliard d'euros, en espérant une augmentation probable de cette enveloppe en 2018 à hauteur d'1 200 000.

Donc dans un contexte budgétaire difficile, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que le contexte aujourd'hui, que ce soit de la Communauté d'Agglo, que ce soit les communes, est difficile par la contrainte de la baisse des dotations dans le cadre de la participation des collectivités au redressement des finances publiques ; par aussi d'un autre côté le respect des principes budgétaires, je rappelle les principes budgétaires à respecter, que ce soit le principe de sincérité ou que ce soit l'équilibre réel du budget, nous imposent aujourd'hui une réflexion profonde de nos politiques publiques. Cette réflexion a permis d'identifier les problématiques de ce territoire, mais aussi de repérer les leviers à activer pour pouvoir maintenir la capacité de la Communauté d'Agglo à jouer son rôle essentiel qu'il ne faut pas oublier, c'est celui d'être un véritable outil d'investissement sur notre territoire.

Alors comment faire dans un contexte d'un côté qui est peu favorable et dans une collectivité, c'est le sens même du travail qui a été fait depuis quelques semaines par le Président, par le Vice-Président chargé des Finances, mais aussi par l'ensemble des services et des élus. Et la préparation budgétaire 2017 sera une nouvelle fois, malheureusement, centrée sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des ressources pour rechercher une meilleure efficacité. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglo se doit de rechercher tous les moyens pour améliorer son épargne brute. Pourquoi ? On en a parlé tout à l'heure, parce que si on ne cherche pas à améliorer l'épargne brute d'une collectivité, la collectivité est rapidement confrontée au risque de l'effet de ciseaux, c'est-à-dire le croisement des 2 courbes dépenses et recettes, et la collectivité derrière se retrouve avec très peu de marge de manœuvre et serait malheureusement contrainte de recourir à la fiscalité pour assurer l'équilibre budgétaire. Ce n'est pas la volonté de cette équipe. Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, on ne touchera pas à la fiscalité. Mais aussi l'amélioration de l'épargne brute témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité de la

collectivité à se désendetter et aussi investir avec un effet de levier de 1 à 10, 1 € d'épargne brute gagné c'est 10 € d'investissement possible pour le territoire et ça va aussi malheureusement dans l'autre sens.

L'amélioration de l'épargne brute suppose une optimisation de la gestion financière de la CAB, d'abord en fonctionnement, en explorant toutes les pistes d'économie et en appliquant une gestion rigoureuse, avec tout d'abord la maîtrise des dépenses, le Président vient d'en parler. Donc c'est d'abord par le maintien des charges générales, au niveau de 2016 malgré les augmentations qui vont s'imposer en 2017, l'adhésion à l'agence technique départementale pour 36 000 € ou la participation au Tour de France pour 54 000 €. C'est aussi par la maîtrise des charges de personnel, en privilégiant le redéploiement de personnel en poste entre les différents services et en cherchant à optimiser la masse salariale et les cotisations. Tous les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés et les nouveaux recrutements ne viseront qu'à répondre à des besoins spécifiques. Nous allons aussi surveiller les charges liées aux contingents, avec le maintien de la contribution au SMAD et au SMD3 ; le transfert de la compétence transport scolaire entraînera une dépense de 110 000 € ; et l'adhésion au syndicat mixte Périgord numérique, 100 000 € supplémentaires. Le travail engagé, et là aussi j'aimerais dire un mot sur tout ce qui est mutualisation, ce travail était certes engagé mais ce travail est aujourd'hui renforcé, après l'entrée de la ville-centre au bureau de la CAB. Et ce schéma de mutualisation devra permettre une meilleure synergie des moyens humains et techniques. La finalisation de ce schéma en 2017 constituera une prochaine étape vers une mutualisation plus intégrée au sein de notre bloc communal. L'amélioration de l'épargne brute, ce ne sont pas que les dépenses, c'est aussi l'amélioration des recettes parce que l'épargne brute c'est la différence entre recettes et dépenses. C'est vrai qu'aller chercher des recettes dynamiques c'est difficile, à part la fiscalité mais nous continuerons quand même à aller chercher d'autres pistes pour améliorer nos bases fiscales.

L'ensemble de ces orientations vise à pérenniser la situation financière de la Communauté d'Agglo, pour améliorer durablement son épargne brute et maintenir sa capacité d'investissement pour les années à venir. L'investissement, c'est aussi la priorité de cette équipe parce que l'attractivité d'un territoire dépend aussi de notre capacité à investir, parce que c'est le rôle essentiel de la Communauté d'Agglo, c'est cette capacité d'investir, cette capacité d'attractivité, cette capacité de tirer toutes les communes vers le haut, c'est le rôle même d'une Communauté d'Agglo, c'est le rôle même que nous devons jouer et que nous allons, je l'espère, jouer à partir de 2017.

Pour 2017, l'objectif est d'arriver à un programme d'opérations d'équipement de l'ordre de 7,5 millions d'euros. Le financement de ces projets sera assuré pour partie par l'autofinancement mais également par l'emprunt. Une priorité sera donnée aux investissements subventionnables et cofinancés, c'est le cas du parc aqualudique, c'est le cas de la voie verte, c'est aussi la construction d'un nouveau centre de loisirs, c'est la création d'une micro-crèche. Mais l'investissement c'est aussi la voirie et le Président l'a dit aussi, une enveloppe globale d'à peu près 2 300 000 € sera dédiée à la voirie. Mais au-delà de la maîtrise des dépenses, au-delà de la recherche des économies, le devoir de solidarité s'impose à nous et envers toutes les communes sans distinction ni sectarisme. Je crois que c'est important de le signaler et c'est la volonté du Président et des membres du Bureau. Nous maintiendrons la Dotation de Solidarité Communautaire au même niveau que l'année dernière et en intégrant les communes de la Communauté de Communes de Sigoulès.



Vous voyez que les orientations de cette année respectent amplement les objectifs de la Communauté d'Agglo comme lors de la création de la Communauté d'Agglo, c'est-à-dire la stabilité et neutralité fiscale ; c'est le maintien des ressources des communes-membres mais aussi la maîtrise de la dette avec un niveau d'investissement important. Le redressement des finances, la maîtrise des dépenses, l'optimisation des ressources, le développement des mutualisations, l'optimisation des investissements, nous permettront j'espère demain de réussir notre pari, un territoire attractif au service de nos communes. Merci.

**M. le Président** : Merci Adib. Est-ce que quelqu'un veut réagir et prendre la parole ? Jean-Paul.

**M. Jammes** : Dans l'investissement concernant la voirie, vous avez parlé de 2 300 000 mais il y a les restes à réaliser qui sont compris dans cette somme que je sache, on est bien d'accord ?

**M. Benfeddoul** : Oui.

**M. Jammes** : D'accord.

**M. le Président** : Oui Cécile ?

**Mme Labarthe** : Sur la Maison du Tourisme, qui était quand même un argument fort de campagne, « le PPI nous engage, etc., etc. », et je ne vois rien sur justement le déplacement de l'OT tel qu'il était prévu, la Maison du Tourisme. Pourquoi ce n'est pas inscrit ?

Sur la voirie effectivement, ce que dit Monsieur Jammes, c'est plutôt 1 200 000 € parce qu'il y a 1 600 000 € d'inscrits mais sur ces 1 600 000 € il y a 400 000 € d'aménagements de bourgs, donc ça fait 1 200 000 de dépenses nouvelles pour les aménagements de bourgs. Je suppose que Bergerac, comme d'habitude, va en prendre la moitié, c'est en général la répartition qui était faite. Donc ça fait 600 000 € pour les 37 communes pour 2017.

Après, sur l'histoire de report, oui effectivement tout le monde aimerait qu'il n'y ait pas de report. Ça va être très compliqué pour la voirie par exemple, si on ne parle que de cette opération-là, qu'il n'y ait pas de report quand on sait comment ça se passe et comment les travaux peuvent mettre du temps à se mettre en place dans l'année. Forcément après il y a des reports sur l'année suivante.

Et puis sur la voie verte, je trouve que là pour le coup c'est très clairement la priorité de votre mandat, ça se voit clairement sur les chiffres que vous annoncez. Dans votre programme de campagne vous mettez 300 000 € en 2017, là pour le coup on explose puisqu'on est à 2 550 000 € dès cette année 2017, en allant chercher des subventions, je ne doute pas d'ailleurs que vous aurez ces subventions puisque c'est un sujet qui est complètement subventionnable par les collectivités, dont vous avez parlé. Mais là vous parliez tout à l'heure du déficit de la section d'investissement, je doute que ces subventions soient vraiment acquises et versées pour l'année 2017.

**M. le Président** : Concernant les reports, concernant la voirie, je sais que c'est un sujet qui nous tient tous à cœur. C'est un sujet difficile, nous subissons tous la pression de nos administrés et la sécurité est une vraie priorité pour chacun d'entre nous, chaque maire mais aussi chaque délégué, je le sais. A un moment c'est un choix, on doit cesser les reports. On est conscients que sur les opérations d'envergure comme la voie verte, comme le pôle petite enfance, je comprends qu'il y ait des reports sur le pôle petite enfance, l'opération est à cheval sur 2 exercices et retrouver 328 000 € de restes à réaliser sur le pôle petite enfance c'est tout à fait classique, c'est légitime. Sur la voirie, on peut y mettre un terme, c'est un choix, et ce choix nous le faisons et nous le décidons. On arrêtera les reports sur la voirie pour l'année 2018. A un moment il faut amortir et pour arrêter ces reports, on amortit et on

prend les reports 2016, 687 000 € je crois à peu près, plus 1 200 000 €, c'est tout à fait ce que vous avez dit, 600 000 € pour la ville de Bergerac, 600 000 € pour le reste des communes. 680 000 € + 1 200 000 ça fait pas tout à fait 1 900 000 € comme je disais tout à l'heure, mais 1 880 000 et quelques. Donc on n'est pas très loin.

Sur les aménagements de bourgs, 2016, 1 060 000 € d'aménagements de bourgs sans aucune subvention en face. Cette année, on a la chance, la Communauté d'Agglomération est éligible à la DETR, donc les 2 dossiers de Lamonzie-Saint-Martin et de Lamonzie-Montastruc ont été présentés à la Préfecture pour demander cette DETR. On a bon espoir de les recevoir. Comme je disais tout à l'heure, les aménagements de bourgs seront maintenus, il y aura des aménagements de bourgs. Comme le disait le précédent Président, un bon nombre d'entre eux ont été faits, donc on continuera vraisemblablement au rythme de 2 par an, et on adaptera par rapport à la situation financière. Je rappelle quelque chose qui n'a peut-être pas été souligné tout à l'heure, c'est qu'on a une recette qui est très volatile et très incertaine, c'est la dotation d'intercommunalité. 2 estimations nous sont aujourd'hui proposées par rapport à cette dotation : le cabinet le plus pessimiste, Ecofinances, nous dit 1 350 000 € ; et le plus optimiste, le cabinet Klopfer, nous dit 2 200 000 €. Alors là, allez vous situer pour faire une prospective budgétaire. Nous sommes partis sur 1 500 000 €. Voilà un peu les schémas sur lesquels nous travaillons. Nous sommes partis sur une hypothèse basse, raisonnable, pour bâtir ce budget.

Pour la voie verte, la voie verte c'est un dossier que nous avons initié dès 2013. Ce dossier a été terminé fin 2013. Le comité de pilotage a permis, avec les financeurs, de boucler ce dossier et il est resté dans les cartons. Nous avons souhaité le ressortir des cartons parce que les enveloppes, et vous êtes bien placés pour le savoir, des départements et des régions, sont en train de s'amenuiser. Aujourd'hui, ce sont des dossiers prioritaires et si on ne les fait pas vite, on n'aura plus de financements. Donc il y a urgence à faire ce dossier, alors c'est un projet structurant qui je crois bénéficiera au territoire, c'est en tout cas ce qu'on pense. Quand même, regardez quand vous investissez 1 € sur la voirie. Vous investissez 1 € sur la voirie, vous n'avez pas de subventions, maintenant un peu sur les aménagements de bourgs et donc vous investissez 1 €. Quand vous investissez 1 € sur la voie verte, pour les entreprises et pour le territoire c'est 5 € que vous investissez. Et comme l'a rappelé Adib Benfeddoul tout à l'heure, un des critères qui ont fait aussi préférer certains projets à d'autres, c'est l'effet de levier que ça permet sur le territoire. Donc aujourd'hui, par ce jeu des effets de levier cumulés, que ce soit sur la voie verte, que ce soit sur les Nebout, que ce soit sur le centre de loisirs de Cours-de-Pile, etc., nous permet de passer 4 millions d'euros d'investissement réels réalisés en 2016 à 7 millions espérés en 2017. Voilà un petit peu la démarche. Ce n'est pas de choisir quelque chose pour choisir quelque chose, c'est un projet structurant, c'est une évidence, nous l'avons choisi en 2013, on n'a pas changé d'avis. Sauf qu'aujourd'hui, les politiques contractuelles nous permettent de le faire et donc ça ne sera pas 2 500 000 € qui seront dépensés par la Communauté d'Agglomération sur ce dossier, puisqu'il y a la TVA dans ces 2 500 000 €, on la récupérera la TVA, c'est 845 000 € que nous allons dépenser. Nos partenaires vont venir nous apporter le reste. Vous voyez que quand on met 1 900 000 sur la voirie, et c'est nécessaire je ne le conteste pas, on ne met que 800 000 sur la voie verte, avec tout effet de levier que ça donne sur le territoire. C'est ça la démarche, c'est de trouver des opportunités de mutualisation et de financement qui nous permettent de faire plus sur notre territoire. L'office du tourisme et la Maison des Vins, vous avez justement repéré que ce dossier n'est pas aujourd'hui dans le PPI, pourquoi ? Parce que c'est un dossier qui

est extrêmement particulier, qui fait objet aujourd'hui de discussions, qui reste une priorité mais qui, pour le président du Département, revêt un caractère particulier puisqu'il rentre dans le cadre des projets départementaux, d'envergure départementale. On va travailler avec le Département, on a eu la confirmation du soutien du président Rousset hier soir sur ce dossier. Et Daniel Garrigue a eu, il y a une quinzaine de jours, une rencontre fructueuse avec la Préfète qui a dit qu'elle était prête à financer par du FSIL ce dossier aussi. En fait, aujourd'hui s'il n'est pas inscrit, c'est qu'il n'est pas oublié bien au contraire, mais qu'il y a des dispositifs pour l'instant, en plus il y a des discussions préalables à avoir avec la Préfecture mais elles sont enclenchées. Ça veut dire que ce dossier aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de mettre des chiffres précis puisque ça fera l'objet d'un tour de table dans les semaines qui viennent. Voilà pourquoi il n'est pas sur ce PPI et qu'il n'est pas prêt pour être réalisé en 2017. Nous espérons pouvoir le réaliser en 2018. J'espère avoir répondu à vos questions sur ces dossiers.

**M. Filet** : Monsieur le Président, juste un petit mot sur la voirie. C'est un élément très important pour nos communes, c'est le seul que l'on a, c'est le seul retour, c'est le seul qui intéresse nos concitoyens. Et les aménagements de bourgs, moi je verrai le mien je ne sais pas, peut-être dans 4-5 ans.

Sur la voie verte, je ne peux que vous répéter ce que j'ai dit lors de la présentation du tracé de la voie verte ici-même lundi dernier. Il est dommage et consternant qu'un projet qui se veut structurant pour le territoire et mettant en lumière notre atout touristique, la Dordogne, d'ignorer 2 communes qui jouxtent cette rivière que vous souhaitez mettre en valeur. Surtout que la portion entre Gardonne, terme de votre tracé, et Le Fleix, en passant par Saint-Pierre d'Eyraud, ne nécessite aucun gros travaux ni d'investissement important. J'entends dire « oui mais le bourg d'Abren c'est dangereux et tout ». Je suis désolé mais pour aller de Gardonne à Saint-Pierre d'Eyraud, au Fleix, on n'a pas besoin de passer par le bourg d'Abren. Il y a des petites routes, il suffit juste de les tracer, ça ne doit pas coûter très cher. Il serait dommage de s'exonérer de cette variante qui pourrait drainer sur nos communes du tourisme et terminer la tangentielle entre l'est et l'ouest du territoire. Une simple pancarte ne suffirait pas à détourner les utilisateurs de la voie verte. C'est la réponse qu'on m'a fait l'autre jour, on mettra une pancarte comme ça on indiquera Le Fleix.

J'ai 2 questions mais je ne vous demande pas de réponse pour l'instant parce que je pense qu'il faut y réfléchir. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CAB devient en compétence obligatoire la GEMAPI. Les communes de Prignonieux, Le Fleix, La Force et Saint-Pierre d'Eyraud font partie d'un syndicat des 3 bassins. On va avoir des réunions pour fusionner avec le SITAF (Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Amélioration Foncières) de Castillon, de façon à mettre en valeur tout le versant de la Dordogne. Il faudra savoir ce que la CAB souhaite faire, soit user de la compétence, soit la déléguer au futur syndicat.

Autre question, l'assainissement devient compétence obligatoire de la CAB à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le président du Conseil Départemental souhaite que les EPCI les prennent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. C'est le courrier qu'on a reçu de Monsieur Peiro enjoignant les EPCI à le prendre en compétence obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il faudra savoir quelle est la position de la CAB sur ces 2 dossiers. Merci.

**M. Faure** : C'est surtout moi aussi par rapport à la voie verte et je ne vais pas reprendre les propos de Lionel Filet mais c'est vrai que je vais dans le même sens que lui. Parce que c'est vrai que Saint-Pierre d'Eyraud et Le Fleix, qui étaient en bout de circuit, ont été abandonnés. Et c'est vrai qu'il y avait possibilité de faire une boucle en passant par Saint-Pierre d'Eyraud et Le Fleix. Quand j'entends qu'à Saint-Pierre

on veut passer par le carrefour du bourg d'Abren? , quand on me dit que la voie verte doit suivre la Dordogne, alors là c'est vrai qu'on s'en éloigne. Si c'est pour monter peut-être sur La Force là je comprendrai un petit peu mais c'est vrai qu'on s'éloigne vraiment de la Dordogne. En plus il y a un financement qui est apporté par la CAB, pour enfouir des lignes téléphoniques sur une portion de voie verte sur Saint-Pierre d'Eyraud, où on loge justement la Dordogne. Et ce que les gens veulent vraiment, c'est essayer de profiter de cette rivière. Donc je regrette que par rapport à une décision peut-être du département d'à côté, que nous à notre niveau on n'ait pas pu se défendre en disant qu'il y avait possibilité de faire aussi une boucle qui pouvait passer d'un côté de la Dordogne, revenir par Le Fleix, revenir à Saint-Pierre ou d'un autre côté. Je crois que là on a des possibilités, c'est quand même dommage qu'on laisse ce secteur parce que nous aussi on a droit un petit peu à avoir le tourisme.

**M. le Président :** Plusieurs questions, je vais essayer de ne pas en oublier. Je vais commencer par la voie verte. Les financeurs, quand on est financé, imposent des règles, ils financent un itinéraire, ils ne financent pas des boucles. Donc il faut choisir un itinéraire définitif, ce n'est pas facile. Parce que la Dordogne, il y a des communes de chaque côté. Il y avait l'option passage du pont de chemin de fer, Lamonzie-Saint-Martin, Gardonne, et rejoindre, et ça aussi ça faisait partie des critères qui nous ont un peu été imposés, dont on a été obligés de tenir compte. Pourquoi je vous ai fait cette réponse un peu catégorique et un peu vive lundi soir ? Parce que Madame la Sous-Préfète était là, pas que j'en ai peur. C'est qu'à un moment donné, on est en train de déposer des dossiers qui vont être examinés dans les commissions d'attribution de subventions, la semaine prochaine ou la semaine d'après, en DETR, FSIL, etc. Et pour que ces dossiers aient une chance d'être pris en compte, il faut avoir un tracé définitif. Ça c'est le premier point, c'est la raison pour laquelle j'ai pris cette position. Parce que nous avons travaillé lors de nombreuses réunions et entrevues, il faut être de bonne foi, on s'est rencontrés souvent, Jean-Paul, etc., la porte a été ouverte et je n'ai pas toujours porté ce dossier moi-même. On a pensé que c'était à un moment donné la meilleure option, cette option elle a été retenue. Pourquoi ? Parce qu'aussi conscients d'une chose, vous savez dans la voie verte il y a des aménagements voie verte avec un label particulier, une configuration particulière, et il y a une partie véloroute. Et cette partie véloroute n'impose pas des coûts et des structures excessivement coûteux. C'est le cas de Saint-Pierre, c'est le cas du cheminement pour aller au Fleix. Il y a des cheminements qui aujourd'hui permettent, et c'est ceux qui avaient été envisagés à l'époque, de faire de la véloroute. Donc on a considéré qu'il était plus opportun de choisir le tracé le plus pertinent, puisqu'il fallait rejoindre l'itinéraire proposé par la Gironde, ça c'est un élément, qu'il fallait franchir la Dordogne ; que la commune de Prigonrieux est aussi à prendre à compte ; que la commune de Lamonzie-Saint-Martin est à prendre en compte ; que la commune de Gardonne est à prendre en compte. Que sur ce tracé-là, qui était beaucoup plus coûteux, pour être pris en compte, il valait mieux prendre cette option sur le tracé le plus coûteux et avoir 80 % de subventions, quitte à, et je m'y engage, vraiment c'est une volonté forte, on ne laissera pas Le Fleix et Saint-Pierre d'Eyraud de côté, à faire la véloroute sur l'autre côté, puisqu'il y a l'enfouissement de réseau, Jean-Pierre je m'y étais engagé, on a confirmé aujourd'hui à Engie qu'il serait fait, en prévision de ce qui se fera après. Et au Fleix, évidemment Lionel, aller au Fleix c'est une formidable opportunité pour la Communauté d'Agglomération. Le port, la rivière, le pont, la ville du Fleix est un point fort touristiquement, mais on le fera par le véloroute. On le fera par le véloroute dans la continuité. Mais dans le cadre de ce projet de financement où on a 80 % de

subventions, il n'était pas judicieux, je le pense, de faire ce choix. Voilà un peu l'explication de ce point de vue, et je ne l'ai pas fait tout seul, ça a été pris de cette manière-là et voilà ma réponse sur la voie verte. On ne fait pas l'enfouissement des réseaux pour éviter que les oiseaux se posent sur les fils, ce n'est pas ça l'objectif. Et Jean-Pierre tu le sais, tu as validé aujourd'hui, je pense que tu le sais, on le fera, on s'y est engagé, on le fera.

Sur la voirie, évidemment que c'est une priorité mais vous savez, le choix qu'on a fait c'est de faire des choses équilibrées, c'est-à-dire qu'évidemment, il faudra faire avec les moyens qu'on a. A un moment donné, si on veut rendre notre territoire attractif, il faudra aussi proposer des projets structurants. C'est le choix qu'on a fait, on va mettre une partie de nos moyens sur les projets structurants. Et donc on fera ensemble des débats d'orientations budgétaires et des choix pour pouvoir assumer ces projets structurants.

J'espère avoir répondu à peu près à vos inquiétudes et à vos questions.

Sur la GEMAPI, pardon, je te donne la parole Cédric. Il y a des réunions en cours sur la GEMAPI. EPIDOR s'occupe de ça. Ensuite, sur les syndicats, je pense que cette notion de cours d'eau et les syndicats se gère par notion de bassin versant, ce n'est pas à l'échelle de territoire, d'EPCI que ça se gère. Je crois qu'on en a discuté avec la Présidente, on est tout à fait en phase avec la démarche qui est en cours et je peux d'ores et déjà te donner mon accord sur ce point pour peu que les autres le partagent. On ne va pas gérer des ruisseaux en considérant les limites administratives qui ne correspondent pas aux bassins versants. Ça c'est surtout ce qu'on veut éviter.

L'assainissement, je crois qu'il y a une clarification à faire suivant qu'il s'agisse d'une compétence optionnelle ou facultative, la règle n'est pas la même concernant l'assainissement. S'il s'agit d'une compétence optionnelle, à vérifier mais c'est ce que disait Madame Espalier je crois au SMVE, on ne peut pas dissocier l'assainissement non collectif de l'assainissement collectif et de l'assainissement fluvial. C'est ce qui sème un peu le trouble, donc à nous de voir si on maintient cette compétence sous forme optionnelle, je ne sais même pas si elle est optionnelle ou facultative, il faut qu'on regarde. C'est un vrai sujet parce que si ça reste une compétence optionnelle, on pourrait être contraint de la prendre en 2018, sinon il faut passer ça en compétence facultative pour pouvoir ne la prendre qu'en 2020. Donc on a un courrier du président du Département qui nous explique un petit peu les tenants et les aboutissants des risques sur ces sujets.

J'espère avoir répondu à vos questions. Cédric ?

**M. Zapera :** Merci. Adib disait tout à l'heure que c'est un rapport complet qui était présenté, à mon sens il me manque 3 points. Ce sont des points de votre programme électoral Monsieur Delmares. Le premier vous avez répondu, vous l'appelez la Maison du Tourisme et du Patrimoine, maintenant c'est la Maison du Tourisme et du Vin, c'est la même chose je suppose. Oui, donc ça vous avez répondu. La seconde chose c'est dans votre programme électoral, vous annonciez dans le 012, 1 million d'économie par an pendant 2 ans. Et aujourd'hui, quand on regarde le 012, avec 15 millions dessus, 2 millions sur 15 millions, pendant 2 ans c'est quand même 13,33 % d'économies. J'ai lu votre programme, vous annonciez 1 million d'euros d'économie par an pendant 2 ans sur le 012. J'ai mal lu votre programme. Dernier point, mais j'ai encore dû me tromper, vous aviez prévu pour Bergerac un budget spécifique avec un super emprunt de 10 millions d'euros. Sur cet emprunt-là, sur ce budget spécifique, c'était prévu de travailler autour du cinéma de Bergerac et de réaliser une zone, pas une zone commerciale, je ne sais pas comment vous voyez le

truc, et ça on ne le retrouve pas dans le DOB, pour redynamiser le centre-ville et la problématique qu'on a sur Bergerac avec les commerçants, le cinéma, etc.

**M. Garrigue** : Je peux répondre sur le dernier point Monsieur Zaperla. C'est vrai que Frédéric Delmares avait envisagé l'hypothèse comme type d'action qui pouvait être menée pour illustrer la volonté commune que nous avons d'avoir une politique commerciale à l'échelle de l'Agglomération et non plus des politiques commerciales qui s'affrontent entre la ville de Bergerac et l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Il est évident que la question des cinémas, et nous avons commencé à travailler ensemble, à réfléchir ensemble parce que c'est vrai qu'il y a un certain nombre d'harmonisations à faire entre les ambitions commerciales de la CAB, et de l'ensemble des composantes de la CAB, et les ambitions commerciales de la Ville, qui a d'abord comme souci prioritaire la revitalisation du centre-ville. Effectivement, Frédéric Delmares avait donné l'exemple d'une opération qui pouvait être envisagée en centre-ville. C'était une manière de répondre sur un enjeu et sur une question, dont nous avons déjà débattu ici, c'est de savoir est-ce que les cinémas doivent être en centre-ville ou est-ce qu'ils doivent être en périphérie ? Pour nous, il n'y a pas de doute possible, les cinémas doivent rester en centre-ville parce que d'abord s'il y avait 2 implantations sur un territoire comme le nôtre, fatalement elles se concurrenceraient de manière extrêmement dangereuse et ça ruinerait le fonctionnement de ces 2 implantations. Donc il ne peut y avoir qu'une seule implantation, pour nous elle doit être en centre-ville. Et c'est vrai que si on veut garder les cinémas en centre-ville, il se trouve que le propriétaire exploitant a déjà fait un certain nombre d'investissements, d'améliorations, mais c'est vrai qu'il faudra que dans le futur on réalise encore d'autres projets. Mais sur cette affaire-là, c'est peut-être plus de la responsabilité de la ville de Bergerac que de la Communauté d'Agglomération. Ce qui est important c'est qu'on ait sur cette affaire-là une démarche cohérente entre la Ville et la CAB.

**M. le Président** : Merci Daniel. Juste un point pour compléter...

**M. Zaperla** : (*hors micro*)

**M. Garrigue** : Attendez, là vous êtes en train d'extrapoler, je n'ai jamais dit ça. J'ai dit que c'était plutôt de la responsabilité de la Ville que de la responsabilité de la CAB, le développement du cinéma et du secteur qui est autour. J'ai dit ce que j'ai dit, c'est qu'il faut qu'il y ait une cohérence entre les objectifs de la CAB et les objectifs de la Ville, parce que quand la CAB soutient un cinéma en périphérie de Bergerac et que la Ville se bat pour défendre ses cinémas en centre-ville, je suis désolé, il n'y a plus de cohérence et on va dans le mur.

**M. Bournazel** : Moi je voudrais revenir 2 minutes sur la véloroute voie verte. D'abord parce que j'en entends parler, moi, depuis presque 10 ans. On avait commencé déjà avant la CAB, j'allais à des réunions, je vous rappelle du côté de Trémolat et de Mauzac. Pour une fois que ce projet va s'accélérer, je peux vous dire que j'apprécie beaucoup. C'est un projet qui est très structurant, et je crois qu'il peut rassurer tout le monde. Parce que c'est vrai qu'il y a l'axe principal qui va être le long de la Dordogne mais il faut penser aussi à ces axes secondaires qui seront souvent des véloroutes mais qui descendront obligatoirement par exemple de Monbazillac, on ne peut pas laisser le château de Monbazillac ; on ne peut pas laisser les chemins de randonnée peut-être aussi et la forêt autour. Et surtout, tout ce paysage viticole qu'il faudra raccrocher à cette véloroute voie verte. Mais je voudrais revenir sur l'exemple de ma commune, pour vous montrer l'intérêt de ce véloroute voie verte ou de cette véloroute voie verte. J'ai fait des travaux sur 2 km pour l'assainissement. Mon assainissement qui était fait avec un réseau quelques fois, avec des parties en

amiante qui se cassaient, qui partaient même quelques fois un peu à la Dordogne et qu'il fallait rapiécer très très vite. Ces tuyaux-là, on les a remplacés et en plus, on a fait un chemin d'exploitation qui n'existait pas, un chantier de 1 200 000, même un peu plus, que nous avons mutualisé avec la CAB et qui m'a permis de réaliser ça, sinon il aurait fallu augmenter les impôts d'une façon incroyable. Mais je voudrais aussi dire que c'était un an de travail pour des entreprises du Bergeracois que vous connaissez bien et chaque fois pendant cette année, à part je crois 2 semaines d'intempéries, il y avait toujours 3 ou 4 ouvriers sur le chantier. Actuellement, ces 2 km sont terminés, sont accessibles, il y a beaucoup de monde et je peux vous dire qu'il y a beaucoup de ces personnes qui viennent, qui passent à la mairie et qui nous demandent de poursuivre sur Bergerac et bien entendu de l'autre côté, même si l'autre côté ça va être beaucoup plus facile. J'en ai parlé d'ailleurs cet après-midi avec mes collègues du Lindois et là on va travailler aussi ensemble et poursuivre ce véloroute voie verte très rapidement. Et je peux vous assurer que ce sera une excellente réalisation pour notre territoire. Merci.

**M. le Président :** Merci Jean-Michel. Je voulais conforter ce que disait Daniel Garrigue à l'instant, ce qui est important c'est d'avoir une politique commune sur le territoire et je ne peux pas passer outre le projet majeur qui se fait aujourd'hui sur Saint-Laurent-des-Vignes. On a, avec Jean-Claude Portolan, rencontré le Crédit Agricole ces jours-ci et on se met tous à pousser pour ce projet, il n'y a pas de doute, la CAB soutient la démarche et la commune de Saint-Laurent-des-Vignes. Et je suis tout à fait satisfait de voir que, en s'y mettant tous, on arrive à faire aboutir ce projet avec le Département puisqu'il y avait un problème d'accès qui aujourd'hui est résolu, je crois qu'il y a une réunion demain, Jean-Claude, et qu'on va pouvoir faire éclore ce projet. Juste pour souligner que quand on se met tous derrière, les projets avancent.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté au conseil communautaire et donne lieu à un débat.

### **DECISION :**

Les membres du conseil communautaire prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017.

**M. le Président :** Je vous propose de passer au point suivant, s'il n'y a pas d'autres remarques.

Le point suivant, il s'agit de la commission intercommunale des impôts, Daniel.

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Commission intercommunale des impôts directs – modification de la composition</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

**D 2016 – 74**

**RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Garrigue :** Le Code Général des Impôts prévoit dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal, comme c'est le cas dans les communes, une commission des impôts directs, qui permet de vérifier l'évolution des bases, qui permet de recevoir éventuellement les contestations de certains de nos concitoyens qui estiment que l'assiette de leur impôt n'est pas conforme à la réalité. C'est quelque chose d'important, c'est un élément de la démocratie locale. Nous sommes amenés à revoir la composition de cette commission puisque nous fusionnons la Communauté d'Agglomération et la Communauté des Coteaux de Sigoulès. Et pour assurer une représentation aux contribuables de Sigoulès, nous sommes amenés à vous proposer le remplacement de certains des commissaires qui se trouvaient plutôt dans la Communauté d'Agglomération Bergeracoise par des commissaires qui, eux, seront sur l'ancien territoire de la Communauté de Sigoulès.

Nous vous proposons le remplacement de Messieurs Denis Laix, Bertrand Bonnamy, Christian Bordas et Guy Défieu par Messieurs Bernard Alignier, Daniel Rabat, Patrick Consoli, et René Visentini.

Est-ce qu'il y a des observations sur cette proposition ? C'est une conséquence de la fusion des 2 intercommunalités.

**M. le Président :** Quelqu'un est contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

L'article 1650-A du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission comprend, outre le Président de l'E.P.C.I. (ou son Vice-président délégué), dix commissaires. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors du territoire communautaire.

Les dix commissaires titulaires, ainsi que les dix commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil communautaire sur proposition de ses communes membres.

Par délibération n° 110.2014 en date du 23 juin 2014, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise avait donc proposé 40 noms, parmi lesquelles lesquels la C.I.I.D. a été arrêtée par les services fiscaux le 10 décembre 2014.

La C.A.B. et la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès ayant fusionné au 1er janvier 2017, il paraît souhaitable de modifier partiellement la composition de la C.I.I.D. sur deux postes de commissaires.

## **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le remplacement des commissaires suivants domiciliés sur le périmètre de la communauté :



|           |                  |          |
|-----------|------------------|----------|
| TITULAIRE | LEYX Denis       | La Force |
| TITULAIRE | BONNAMY Bertrand | Queyssac |
| SUPPLEANT | BORDAS Christian | Fraisse  |
| SUPPLEANT | DEFFIEUX Guy     | Lembras  |

Par :

|           |                 |                        |
|-----------|-----------------|------------------------|
| TITULAIRE | ALINIER Bernard | Rouffignac de Sigoulès |
| TITULAIRE | RABAT Daniel    | Saussignac             |
| SUPPLEANT | CONSOLI Patrick | Sigoulès               |
| SUPPLEANT | VISENTINI René  | Razac de Saussignac    |

### **DECISION :**

Adopté par 71 voix pour.

**M. le Président :** Le point suivant, il s'agit des indemnités de fonction des élus.

### **Indemnités de fonction des élus – modification**

**D 2016 – 75**

**RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Le mode de calcul de ces indemnités a changé, il y a un mode de calcul par strate aujourd'hui. Le mode de calcul que nous avons choisi lors du précédent Conseil Communautaire ne correspond plus à notre strate. Il vous est proposé pour les mêmes montants de reprendre une délibération qui permet d'atteindre ces montants. Vous avez les taux proposés : 50 % pour le Président ; 23,40 pour les vices-présidents ; et 11 % pour les délégués.

Y a-t-il des remarques ?

**M. Zaperla :** Par rapport à cette délibération, j'aurais pu vous poser une question mais du coup je ne vais pas vous la poser puisque je vais vous en poser d'autres. Notamment, la fameuse liste individuelle dont on avait débattu la dernière fois où il était noté dans le projet de délibération l'obligation de fournir une liste individuelle en annexe du compte-rendu, etc. C'était dans le débat, par rapport à 2 points. Cette phrase qui était dans le projet de délibération a disparu en page 66 du document qu'on a signé tout à l'heure tous. Ce qui serait bien c'est que nos projets de délibération soient les délibérations, qu'on sache ce qu'on vote. Vous voyez, il manque un paragraphe dans ce qu'on vient de signer. C'est juste pour vous dire que c'est en pages 66 et 67.

La seconde chose, pourquoi je demandais cette délibération, pour une question. Quand Monsieur Garrigue en 2014 a été élu, quand vous avez été élu Monsieur Garrigue, puisqu'elle vous concerne cette question, vous avez été élu à Bergerac, vous nous avez dit, sur les mêmes bases qu'à la Communauté de Communes, « on est en difficulté au niveau du budget de la Ville, on va devoir faire des sacrifices au

niveau du budget de fonctionnement et notamment au niveau du budget de fonctionnement du personnel, donc on va réduire les indemnités, etc. ». C'est quelque chose que je ne partage pas totalement parce que je pense que la démocratie a un coût, ce sont les indemnités, le fonctionnement de la démocratie, l'indépendance de l'élu, etc. Passons, ce n'est pas ça le débat. Et vous avez dit « moi, je ne prendrai pas d'indemnités, parce qu'il faut aussi être cohérent avec les sacrifices qu'on demande aux salariés, etc., et les économies qu'on demande à faire au niveau de la Ville ». Là, au niveau de la CAB, ça a été le même argument et effectivement, vous dites dans votre profession de foi, c'est-à-dire votre campagne électorale « on fera 1 million d'euros d'économie par an sur le fonctionnement pendant 2 ans, etc. ». Donc on est sur les mêmes caractéristiques, vous l'avez dit tout à l'heure, on était en difficultés financières, etc. Donc ma question Monsieur Garrigue, c'est est-ce que vous avez fait le même choix qu'à la Ville, c'est-à-dire faire cadeau de vos indemnités d'élu comme vous avez fait à la ville de Bergerac, puisqu'à l'Agglo on est dans la même situation qu'à la Ville.

**M. Garrigue :** Monsieur Zaperera, vous me faites un petit rire parce que l'engagement que nous avons pris ce n'était pas que je ne prendrai d'indemnités quand on est arrivés à la Ville en 2014. L'engagement qu'on avait pris c'était de réduire d'un tiers le montant des indemnités perçues par l'équipe municipale. C'est un engagement que nous avons effectivement tenu. Et comme à l'époque j'avais une indemnité de conseiller général, j'ai renoncé effectivement à mon indemnité de maire pour atténuer l'impact de la réduction d'un tiers des indemnités sur mes colistiers. Mais l'engagement ce n'était pas que je ne perçoive pas d'indemnités, l'engagement c'était qu'on réduise d'un tiers le montant des indemnités.

**M. Zaperera :** L'avantage c'est qu'on peut dire que Zaperera peut être de mauvaise foi ou quoi, je vous invite Monsieur Garrigue à relire tout ce qui s'est dit.

**M. Garrigue :** Mais non, ce n'est pas moi qui ai dit ça. Il y a certaines personnes qui ont dit effectivement, qui ont avancé que moi je ne prenais pas d'indemnités, moi je ne l'ai jamais dit personnellement. Je n'ai jamais mis ça en avant mais j'ai considéré que, ayant une indemnité en tant que conseiller général, il n'était pas nécessaire que je perçoive en plus une indemnité en tant que Maire.

**M. Zaperera :** Monsieur Garrigue, sur ce sujet c'est comme vos amitiés en politique, vous manquez de constance.

**M. Garrigue :** Non, non !

**M. Zaperera :** Par contre, j'ai une seconde question

**M. Garrigue :** Je ne manque absolument pas de constance.

**M. Zaperera :** Si, vous manquez de constance.

**M. Garrigue :** Et je réponds sur la suite, attendez vous me laissez répondre oui ! Parce que vous n'acceptez pas que les autres parlent ! Alors, je réponds sur la suite. Effectivement, on a pris aussi un engagement qui était de réduire le montant des indemnités au titre des élus du Bureau de la Communauté d'Agglomération ; on est arrivés à un montant qui est le même que celui du Bureau précédent mais avec 11 communes de plus au sein de l'Agglomération. Ce qui se traduit forcément par une baisse des indemnités pour l'ensemble des membres du Bureau. Et en particulier, elle est très substantielle, excusez-moi je suis Premier Vice-Président et quand je vois ce que touchait l'ancien Premier Vice-Président et l'indemnité qui est celle que j'ai, et qui est la même que celle des autres Vice-présidents, il y a quand même une différence assez marquée. Je voudrais quand même le souligner aussi

**M. Zaperera :** Oui mais on ne va pas oublier que vous avez une retraite parlementaire.

**M. Garrigue :** Si je touche cette indemnité, c'est parce que j'ai quand même un certain nombre de charges en tant qu'élu, ne serait-ce parce que étant en charge de l'économie j'ai aussi à recevoir, à organiser un certain nombre de repas avec un certain nombre de responsables économiques du territoire et au-delà, j'ai des frais de déplacement et je ne veux pas me singulariser par rapport à mes collègues Vice-présidents en refusant cette indemnité. Je n'ai jamais fait, excusez-moi, étalage du fait que j'avais renoncé à telle ou telle indemnité, il y en a peut-être qui en ont parlé à ma place, qui ont peut-être eu le tort de trop parler là-dessus, mais moi je suis parfaitement clair. Je trouve normal qu'on ait des indemnités pour compenser un certain nombre de charges, je n'ai jamais renoncé à mon indemnité de conseiller général tant que j'étais conseiller général, je ne trouvais pas normal de toucher à la fois une indemnité de conseiller général et une indemnité de maire. Mais je ne vois pas pourquoi aujourd'hui je n'accepterais pas une indemnité de vice-président, alors qu'en tant que vice-président j'ai quand même un certain nombre de charges qui ne sont pas négligeables.

**M. Zaperla :** Et donc la deuxième partie de ma question, Monsieur Delmares, puisque dans votre programme vous avez bien dit, et c'est légitime, il faut tout vérifier, ligne par ligne. Avec ce nouveau vote, j'aimerais savoir, puisqu'on change de coefficient, on passe de 108 à 115, etc., je voulais savoir au niveau de l'enveloppe, de combien elle progresse s'il vous plaît Monsieur Delmares ?

**M. le Président :** C'est identique.

**M. Zaperla :** Si on change d'indice elle ne peut être identique en conservant les mêmes taux. Il y a un truc que je ne pige pas. On change d'indice, donc l'enveloppe elle va progresser Monsieur Delmares. On passe de l'indice 1015 à 1022, donc l'enveloppe va progresser, si on ne change pas le pourcentage

**M. le Président :** Je ne suis pas en mesure de vous le donner. Ça n'a pas été calculé. Je crois que c'est l'indice qui se rapproche le plus du montant qu'on cherche à atteindre.

**M. Zaperla :** D'accord. C'est dommage, comme vous étiez assez méticuleux, vous disiez il faut tout regarder ligne par ligne, est-ce que vous pourrez nous apporter au prochain Conseil Communautaire les éléments s'il vous plaît ?

**M. le Président :** Entendu Monsieur Zaperla.

**M. Zaperla :** Merci Monsieur Delmares.

**M. le Président :** J'ai constaté 2 choses dans votre intervention. C'est d'une part vous avez progressé, tout à l'heure vous aviez dit que je m'étais engagé à faire 1 million d'économies sur le 012 et là vous avez dit 1 million d'euros sur le fonctionnement. Donc vous progressez sur les chiffres, continuez, vous allez devenir un expert sur les finances. Et puis, en plus sur la forme, vous avez dit, merci ça me fait très plaisir.

**M. Zaperla :** Monsieur Delmares, moi ce que je constate c'est que quand vous êtes dans la difficulté vous êtes méprisant. Vous n'êtes pas obligé de mépriser les gens. Effectivement, j'ai relu vos arguments de campagne, c'est 1 million d'euros pendant 2 ans sur le fonctionnement et pas que sur le 012.

**M. le Président :** Vous êtes toujours agressif.

Je propose de passer au vote sur ce point.

Est-ce que quelqu'un est contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 a précisé les montants maximum des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des E.P.C.I. (établissements publics de coopération intercommunale) mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités maximales des présidents et vice-présidents ont désormais, pour chaque catégorie d'E.P.C.I. et par strates démographiques, leur propre taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale ;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Trois hypothèses peuvent alors se présenter :

- pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à "l'indice brut terminal de la fonction publique", sans autre précision, l'augmentation du montant des indemnités de fonction se fait automatiquement et ne nécessite pas une nouvelle délibération ;
- pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser "l'indice brut terminal de la fonction publique" sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal) ;
- pour les délibérations indemnitaires mentionnant des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de ces actualisations. Il est alors recommandé de viser "l'indice brut terminal de la fonction publique" pour éviter d'avoir à délibérer à nouveau en janvier 2018.

Par délibération n° 2017- 014 en date du 6 février 2017, le conseil communautaire a institué les indemnités de fonction en faisant expressément référence à l'indice brut 1015 et a précisé les montants alloués à chaque catégorie d'élus.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, il convient donc de modifier la délibération n° 2017-014

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- fixer l'indemnité du Président à 50.00 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- fixer l'indemnité de l'ensemble des Vice-présidents à 23.40 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- fixer l'indemnité des conseillers délégués à 11.00 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 du budget principal ;
- procéder au versement mensuel de ces indemnités à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 selon le tableau présenté ci-dessous :

| QUALITE                     | TAUX MAXIMAL<br>(% de l'indice terminal de la FPT) | TAUX PROPOSE   |
|-----------------------------|----------------------------------------------------|----------------|
| <b>Président</b>            | <b>110.00 %</b>                                    | <b>50.00 %</b> |
| <b>Vice-président</b>       | <b>44.00 %</b>                                     | <b>23.40 %</b> |
| <b>Conseillers délégués</b> |                                                    | <b>11.00 %</b> |

| NOM                            | FONCTION                       | DELEGATION                 | MONTANT BRUT MENSUEL |
|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------|----------------------|
| <b>Frédéric DELMARES</b>       | Président                      |                            | 1 935,33 €           |
| <b>Vice-présidents</b>         |                                |                            |                      |
| <b>Daniel GARRIGUE</b>         | 1 <sup>er</sup> Vice-président | Économie et emploi         | 905,73 €             |
| <b>Jean-Jacques CHAPPELLET</b> | 2 <sup>e</sup> Vice-président  | Finances                   | 905,73 €             |
| <b>Jean-Paul ROCHOIR</b>       | 3 <sup>e</sup> Vice-président  | Personnel et mutualisation | 905,73 €             |
| <b>Adib BENFEDDOUL</b>         | 4 <sup>e</sup> Vice-président  | Santé                      | 905,73 €             |

|                                |                                 |                                             |          |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------|----------|
| <b>Christophe GAUTHIER</b>     | 5 <sup>e</sup> Vice-président   | Travaux                                     | 905,73 € |
| <b>Laurence ROUAN</b>          | 6 <sup>e</sup> Vice-présidente  | Culture et communication                    | 905,73 € |
| <b>Jean-Michel BOURNAZEL</b>   | 7 <sup>e</sup> Vice-président   | Tourisme                                    | 905,73 € |
| <b>Daniel RABAT</b>            | 8 <sup>e</sup> Vice-président   | Grands projets et politique contractuelle   | 905,73 € |
| <b>Christian BORDENAVE</b>     | 9 <sup>e</sup> Vice-président   | Urbanisme                                   | 905,73 € |
| <b>Claude CARPE</b>            | 10 <sup>e</sup> Vice-président  | Déplacements et mobilité                    | 905,73 € |
| <b>Fabien RUET</b>             | 11 <sup>e</sup> Vice-président  | Politique de la ville et habitat            | 905,73 € |
| <b>Jacqueline VANDENABEELE</b> | 12 <sup>e</sup> Vice-présidente | Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants | 905,73 € |
| <b>Alain CASTANG</b>           | 13 <sup>e</sup> Vice-président  | Transition énergétique et haut débit        | 905,73 € |
| <b>Roland FRAY</b>             | 14 <sup>e</sup> Vice-président  | Environnement                               | 905,73 € |
| <b>Sébastien BOURDIN</b>       | 15 <sup>e</sup> Vice-président  | Économat                                    | 905,73 € |
| <b>Conseillers délégués</b>    |                                 |                                             |          |
| <b>Rhizlane ROBIN</b>          | Conseillère déléguée            | Déléguée à l'emploi                         | 425,77 € |
| <b>Olivier DUPUY</b>           | Conseiller délégué              | Délégué aux Petites et Moyennes Entreprises | 425,77 € |

|                          |                      |                                                                                                                                       |           |
|--------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Alain PLAZZI</b>      | Conseiller délégué   | Délégué à la voirie                                                                                                                   | 425,77 €  |
| <b>Alain MONTEIL</b>     | Conseiller délégué   | Délégué au fauchage                                                                                                                   | 425,77 €  |
| <b>Christiane DELPON</b> | Conseillère déléguée | Déléguée à l'animation du territoire et à la Culture                                                                                  | 425,77 €€ |
| <b>Roger LAPOUGE</b>     | Conseiller délégué   | Délégué aux projets Voie Verte et déplacement de l'Office du tourisme                                                                 | 425,77 €  |
| <b>Michel SÉJOURNÉ</b>   | Conseiller délégué   | Délégué à l'entretien des bâtiments                                                                                                   | 425,77 €  |
| <b>Alain GIPOULOU</b>    | Conseiller délégué   | Délégué aux sports                                                                                                                    | 425,77 €  |
| <b>Alain CÉREA</b>       | Conseiller délégué   | Délégué au numérique et au Système d'Information Géographique, à l'élimination et à la valorisation des déchets et leurs perspectives | 425,77 €  |
| <b>Christophe MAMONT</b> | Conseiller délégué   | Délégué aux économies d'énergie                                                                                                       | 425,77 €  |
| <b>Pascal DELTEIL</b>    | Conseiller délégué   | Délégué à la jeunesse                                                                                                                 | 425,77 €  |
| <b>René VISENTINI</b>    | Conseiller délégué   | Délégué à l'agriculture et aux circuits courts                                                                                        | 425,77 €  |

**DECISION :**

Adopté par 71 voix pour.

**M. le Président :** Le point suivant, il s'agit de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération au SCOT, Daniel.

**Désignation de représentants au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracois**

**D 2016 – 76**

**RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE**

## PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

**M. Garrigue :** En l'occurrence, maintenant il s'appelle le SYCOTEB dans le cas présent. Je rappelle que le SYCOTEB c'est le syndicat qui gère, effectivement, le Schéma de Cohérence du Territoire Bergeracois, qui est le document qui harmonise l'ensemble des documents d'urbanisme à l'échelle du Bergeracois, pas seulement ceux de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise mais qui harmonise ensemble avec Portes Sud et avec la Communauté des Bastides, qui est plus à l'est, et également avec le secteur Vélignes Villefranche. Nous sommes sur un document d'ensemble qui s'applique à un vaste territoire qui correspond à peu près à l'ancien arrondissement de Bergerac, puisque ses limites ont maintenant été un peu modifiées. Je rappelle aussi, c'est un document extrêmement important et avec des enjeux très forts. Le souci, c'est de faire en sorte que le maximum de communes soient représentées dans l'élaboration de ce document parce qu'il est important que tout le monde, dans la mesure du possible, puisse se faire entendre dans le débat. C'est pour ça qu'en général, au sein de ce syndicat on ne désigne qu'un représentant par commune pour limiter au maximum le nombre des communes qui ne seront pas représentées. Je rappelle ensuite également, parce que c'est important, que l'élection ne se fait pas au scrutin de liste, l'élection se fait au scrutin majoritaire, et elle se fait au scrutin majoritaire siège par siège, un peu comme ça se passe pour la désignation du bureau d'un Conseil Communautaire.

Si nous n'arrivons pas à nous entendre entre nous, comme il y a à désigner 24 titulaires et 12 suppléants, c'est-à-dire 36 personnes, j'ai bien peur qu'on se retrouve bien au-delà de l'heure à laquelle on a fini l'élection du Bureau Communautaire il y a 2 mois, je pense que l'aube apparaîtra, on sera encore en train de voter ! Donc, la situation dans laquelle nous sommes c'est que nous avons 2 listes présentées. Il y a une liste qui a été établie par le bureau de l'intercommunalité et il y a une autre liste qui nous arrive de Lamonzie-Saint-Martin, qui propose une composition un petit peu différente en ce qui concerne les titulaires. Je note plusieurs choses qui prouvent qu'on devrait peut-être essayer de discuter et de trouver un accord. Je note qu'il y a 8 représentants sur 24 qui sont les mêmes dans la liste que nous proposons et dans la liste qui arrive de Lamonzie-Saint-Martin. Et que d'autre part, 6 ou 7 des titulaires de la liste de Lamonzie-Saint-Martin se trouvent parmi les suppléants de la liste que nous avons proposée.

Tout ça pour dire que je pense qu'il serait raisonnable qu'un petit nombre on essaie de se mettre autour d'une table et qu'on essaie d'arriver à un accord d'ensemble. C'est pour ça, moi je vais proposer au Président qu'on procède à une suspension de séance pour qu'on essaie d'avancer parce que sinon on est très mal partis.

**M. le Président :** Merci Daniel. Je souhaitais faire mon mea culpa sur ce qui s'est passé, parce que vous avez reçu un ordre du jour sans proposition de candidature. Donc il est tout à fait légitime que vous ayez pensé à proposer une liste et je trouve ça tout à fait logique, je vous demande de bien vouloir nous excuser de ne pas vous avoir proposé. Après, ce qui est un peu dommage, c'est qu'on a reçu cette proposition à 17h, donc c'était difficile d'envisager d'entreprendre une discussion. Ce qu'on vous propose, c'est de vous faire part de la liste qu'on voulait vous proposer ; comme l'a dit Daniel, de faire une suspension de séance pour que vous puissiez en discuter ; de voir si ça peut correspondre, on est pressés par le comité syndical doit se réunir le 23 et là on est vraiment arrivés au bout. Je vous la donne : pour Creysse Daniel Doillon ; pour Bergerac Christian Bordenave ; pour Gardonne Pascal Delteil ; pour Lamonzie-Saint-Martin Jean-Pierre Fray ; Lembras Joël Hellian ; Monbazillac



Alain Prévost ; Saint-Nexan Jean-Louis Dupuy ; Saint-Laurent-des-Vignes Dominique Tremblay ; La Force Armand Zaccaron ; Prignonieux Olivier Dupuy ; Cours-de-Pile Didier Capuron ; Thénac Jean-Jacques Chapelet ; Sigoulès Patrick Consoli ; Fraisse Christophe Gauthier ; Lamonzie-Montastruc Joël Prévost ; Mouleydier Jean-Michel Bournazel ; Saint-Géry Sébastien Bourdin ; Colombiers Christophe Mamont ; Rouffignac de Sigoulès Alain Castang ; Razac de Saussignac René Visentini ; Saint-Sauveur de Bergerac Roland Fray ; Bouniagues Maryse Ceola ; Saussignac Daniel Rabat ; Pomport Jean-Paul Jammes.

Pour les suppléants : Queyssac Jean-Pierre Debregeas ; Saint-Pierre d'Eyraud Jean-Pierre Faure ; Le Fleix Lionel Filet : Ginestet Jacqueline Vandenabeele ; Saint-Georges de Blancaneix Francis Blondin ; Monfaucon Didier Ayré ; Bosset Didier Gouze ; Gageac et Rouillac Philippe Puyponchet ; Cunèges André Bonhomme ; Ribagnac Marcel Rondonnier ; Monestier Marie-Agnès Brouilleaud ; et Saint-Germain-et-Mons Claude Carpe.

Les 2 communes sur les 38 de l'Agglomération qui ne sont pas représentées ont été consultées. Monsieur Alain Bordier qu'on avait consulté par message mais on n'a pas eu de réponse de votre part. Je pense qu'on a souhaité discuter avec toi Alain et Roger Lapouge, avec qui on avait expliqué qu'il fallait que 2 personnes se « sacrifient » pour cet exercice. L'idée c'était, comme l'a dit Daniel, de faire en sorte que le maximum de communes soit représenté.

**M. Garrigue** : Et dans cet esprit, je voudrais faire observer que sur la liste qui nous est proposée, qui arrive de Lamonzie-Saint-Martin, il y a 3 communes qui ont 2 représentants. Donc ça ne va pas vraiment dans le sens de la représentation de toutes les communes. Je pense qu'il serait peut-être utile qu'on essaie de trouver un terrain d'entente.

**M. le Président** : Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe d'une suspension de séance ? On se donne 10 minutes.

*(suspension de séance)*

**M. le Président** : Chers collègues, s'il vous plaît, on a encore du boulot ! Je repasse la parole à Daniel, Thierry tu veux ? Allez, Thierry.

**M. Auroy-Peytou** : Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette liste, qu'on ne croit pas des choses sur une personne qui est mon collègue Pascal Delteil, cette liste a été proposée comme on l'a fait depuis le mois de janvier, quand il y a des questions sur des noms à donner, on a donné une liste, j'ai donné une liste de noms, avec mes collègues maires on s'est concertés pour donner une liste de 24 noms et non de 24-12-36. Après c'était pour faire un mixage avec votre liste éventuellement. Moi je ne savais pas, j'ai eu dans la journée Pascal Tabanou sur le déroulé de cette question. Donc si la liste est partie en retard, certes je devais l'envoyer hier matin, c'était simplement pour que les services puissent travailler sur une proposition ce soir, comme on le fait jusqu'à présent, il n'y avait pas lieu d'un débat et surtout je voudrais bien préciser que cette liste ce n'était pas contre Pascal Delteil que j'ai eu dans l'après-midi en discussion. Ce n'est contre personne, on est bien clairs sur ça, c'est une proposition de noms. Vous faites un mixage entre ces noms et les vôtres pour trouver les 36 délégués. Voilà ce que je voulais apporter comme précision et non que ça soit ma liste personnelle qui viendrait de la mairie de Lamonzie.

**M. Garrigue** : Monsieur Auroy-Peytou, on a bien compris. Il n'y a pas de problèmes. Il y a simplement deux modifications finalement qui nous sont proposées, il faut que les intéressés manifestent leur accord. C'est-à-dire que par rapport à la liste que

nous avons présentée pour La Force, Armand Zaccaron serait remplacé par Alain Chanut. Il y a accord des deux ?

Et parmi les suppléants, il y aurait remplaçant, ça va plus loin parce que c'est le représentant du Fleix, Lionel Filet, qui serait représenté par le représentant de Lunas Alain Bordier. Il y a accord des deux ?

Bien, tout est parfait. On peut peut-être faire un seul vote.

**M. le Président :** Est-ce que vous êtes d'accord pour faire un vote unique sur la liste ? Tout le monde est d'accord ? Est-ce que quelqu'un est contre ?

**M. Garrigue :** Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Parce que s'il n'y a pas d'autres candidats, il n'y a pas lieu à vote. Pas d'autres candidats, donc les 24 + 12 sont désignés.

**M. le Président :** L'important c'est l'état d'esprit. On doit pouvoir y arriver.

## **DELIBERATION ET VOTE**

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être représentée au sein du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracoise (SYCOTEB). Il convient de désigner 24 titulaires et 12 suppléants.

Il est rappelé que pour ces désignations, il y a lieu de voter au scrutin secret, sauf si le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

En outre, si une seule candidature a été déposée ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

## **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracoise (SYCOTEB).

Après discussion, il est proposé de retenir les candidatures suivantes :

| Titulaires                                         |
|----------------------------------------------------|
| <b>CREYSSE</b> Daniel DOILLON                      |
| <b>BERGERAC</b> Christian BORDENAVE                |
| <b>GARDONNE</b> Pascal DELTEIL                     |
| <b>LAMONZIE-SAINT-MARTIN</b> Jean-Pierre FRAY      |
| <b>LEMBRAS</b> Joël HELLIAN                        |
| <b>MONBAZILLAC</b> Alain PREVOST                   |
| <b>SAINT-NEXANS</b> Jean-Louis DUPUY               |
| <b>SAINT-LAURENT-DES-VIGNES</b> Dominique TREMBLAY |
| <b>LA FORCE</b> Alain CHANUT                       |
| <b>PRIGONRIEUX</b> Olivier DUPUY                   |
| <b>COURS-DE-PILE</b> Didier CAPURON                |
| <b>THENAC</b> Jean-Jacques CHAPELLET               |
| <b>SIGOULES</b> Patrick CONSOLI                    |
| <b>FRAISSE</b> Christophe GAUTHIER                 |
| <b>LAMONZIE-MONASTRUC</b> Joël PREVOT              |

|                                             |
|---------------------------------------------|
| <b>MOULEYDIER</b> Jean-Michel BOURNAZEL     |
| <b>SAINT-GERY</b> Sébastien BOURDIN         |
| <b>COLOMBIER</b> Christophe MAMONT          |
| <b>ROUFFIGNAC DE SIGOULES</b> Alain CASTANG |
| <b>RAZAC DE SAUSSIGNAC</b> René VISENTINI   |
| <b>SAINT SAUVEUR</b> Roland FRAY            |
| <b>BOUNIAGUES</b> Maryse CEOLA              |
| <b>SAUSSIGNAC</b> Daniel RABAT              |
| <b>POMPORT</b> Jean-Paul JAMMES             |

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| Suppléants                                         |
| <b>QUEYSSAC</b> Jean-Pierre DEBREGEAS              |
| <b>SAINT-PIERRE-D'EYRAUD</b> Jean-Pierre FAURE     |
| <b>LUNAS</b> Alain BORDIER                         |
| <b>GINESTET</b> Jacqueline VANDENABEELE            |
| <b>SAINT-GEORGES-DE-BLANCANEIX</b> Francis BLONDIN |
| <b>MONFAUCON</b> Didier AYRÉ                       |
| <b>BOSSET</b> Didier GOUZE                         |
| <b>GAGEAC ET ROUILLAC</b> Philippe PUYPONCHET      |
| <b>CUNEGES</b> André BONHOMME                      |
| <b>RIBAGNAC</b> Marcel RONDONNIER                  |
| <b>MONESTIER</b> Marie-Agnès BROUILLEAUD           |
| <b>SAINT-GERMAIN-ET-MONS</b> Claude CARPE          |

### **DECISION :**

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus désignés ci-dessus sont élus représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracoise (SYCOTEB).

**M. le Président :** Le point suivant, il s'agit de la composition des commissions communautaires.

Toujours Daniel Garrigue.

### **Composition des Commissions Communautaires**

**D 2016 – 77**

**RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Garrigue :** Je rappelle qu'on a approuvé la création de 14 commissions communautaires qui sont faites sur la base du volontariat et que normalement une même personne ne peut pas être dans plus de 2 commissions. Vous avez la liste des membres des commissions qui est annexée. Madame Labarthe ?

**Mme Labarthe :** Moi je voudrais revenir là-dessus parce qu'effectivement c'est un peu bizarre, là vous le présentez de façon très très succincte, ce n'est pas ce que

vous avez fait lors du premier Conseil Communautaire où on a parlé de ça, où quand vous avez présenté ce dossier sur les commissions vous avez annoncé le nombre d'inscrits dans chaque commission et vous saviez donc déjà que ce nombre était important puisque toutes les commissions que vous avez citées finalement il y avait entre 30 et 40 participants. Et vous avez même ajouté que ce nombre de participants n'était pas limité parce qu'on savait bien qu'à l'usage, le nombre d'inscrits dans les commissions était quand même très différent de celui des présents. Donc je suppose que quand vous avez dit ça et expliqué ça si longuement lors du dernier Conseil Communautaire, vous ne vous êtes pas avancé à faire cette déclaration sans avoir pris la précaution quand même de recueillir l'avis de vos collègues du Bureau et en l'occurrence aussi du Président. Et cette déclaration est même reprise dans le PV qu'on a voté où il est proposé d'accepter toutes les candidatures des conseillers communautaires et des conseillers municipaux qui ont été déposées, ainsi que celles qui seront transmises ultérieurement. Lors du dernier Conseil Communautaire, vous avez dit effectivement « et on acceptera, et vous pouvez changer de commission, et vous pouvez aller où vous voulez etc., etc. », moi effectivement le lendemain j'ai rajouté deux commissions supplémentaires, notamment la commission personnel où je vois qu'en plus il n'y a que 16 participants d'inscrits. Donc ce n'est pas le nombre pléthorique de participants qui m'empêche de participer à cette commission, 16 participants. J'en ai parlé avec mes collègues, avec notamment Monsieur Jeante, qui me dit « mais moi j'en ai discuté avec le Président et je tiens à aller à toutes les commissions et le Président m'a dit tu pourras aller à toutes les commissions ». Donc je me suis dit je ne vois pas pourquoi lui aurait le droit d'aller à toutes les commissions et que la règle ne serait pas la même pour tout le monde.

**M. Garrigue :** La difficulté dans laquelle on est, Madame Labarthe, c'est qu'on se trouvait par exemple sur certaines commissions avec 90 membres, comment voulez-vous qu'on puisse travailler avec 90 membres dans une commission. Je crois qu'il faut partir sur l'idée que dans un premier temps, parce qu'on sait comment ça se passe les commissions, tout le monde a les yeux plus gros que le ventre, il y en a certains qui voudraient siéger dans toutes les commissions. Et puis, on s'aperçoit au bout de 5 ou 6 mois que pratiquement les commissions se réunissent et il n'y a pratiquement personne. On en a quand même fait l'expérience un certain nombre de fois. Je pense qu'il est raisonnable dans un premier temps de limiter le nombre d'appartenance aux commissions à 2 par élu, par membre du Conseil Communautaire. On va voir comment les choses vont fonctionner ensuite et si effectivement on s'aperçoit qu'il y a des commissions qui sont squelettiques on pourra permettre à ce moment-là à ceux qui le souhaiteront et qui ont vraiment le temps de venir à beaucoup de réunions de commissions, de venir compléter. Mais je crois que dans un premier temps, si on veut faire du travail sérieux, vu le nombre d'inscriptions, il faut faire un effort pour limiter, sinon on va avoir des commissions où on va avoir au départ 70 ou 80 personnes, il est impossible de travailler en commission à 70 ou 80 personnes. Je rappelle que c'est l'ensemble des élus qui peuvent adhérer aux commissions, ce n'est pas seulement les membres du Conseil Communautaire, c'est là qu'est un peu la difficulté aussi. Donc ce que nous vous proposons, ce n'est pas plus de 2 commissions par élu dans un premier temps et si ensuite on voit que les commissions s'affaiblissent, on pourra permettre d'aller plus loin.

**M. Jeante :** Juste par rapport à ce que vient de dire Cécile, Fred tu m'as dit à Saint-Sauveur que je pouvais aller à toutes les commissions. Tu as une parole, j'espère que tu la tiendras. Donc je t'ai même répondu, si au cas échéant quelqu'un viendrait

me sortir d'une commission parce que je ne suis pas invité ou je ne suis pas de droit à cette commission, amenez-les grands costauds, je les aime !

**M. le Président :** Je crois qu'il faut rester calme dans cette affaire-là. En fait, je me suis basé sur ce qui se passait à la CAB précédemment et les commissions, comme l'a dit Daniel, devenaient souvent squelettiques. On n'a pas mesuré l'engouement que ça pouvait susciter auprès de nos collègues des communes notamment, donc dans un premier temps on était restés sur des chiffres assez raisonnables, parce qu'après il faut les accueillir aussi les gens. Il y a la taille suffisante pour travailler mais il faut aussi avoir les salles adaptées pour le faire. Donc on est revenus un peu en arrière en vous proposant d'accepter cette règle, qui n'est pas une règle autoritaire. Si Jean-François tu viens aux commissions, personne ne te chassera de la commission, et qui que ce soit ! Ce n'est pas ça l'objectif. Mais à un moment donné, quand vous êtes dans une commission où il va y avoir 90 personnes c'est, je pense, inconfortable pour tout le monde. L'idée c'était de revenir à un format, et cette règle nous permettait d'atteindre l'objectif, je crois qu'on va en rester là. On verra ce qui se passe. Ceux qui veulent venir viennent. Après, si on doit s'entasser dans les salles on verra comment on fait mais l'idée c'est de permettre à un maximum de gens de profiter de ces commissions. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

**M. Jeante :** Je pense surtout que la commission travaux, on l'a vu à chaque fois il y avait beaucoup de personnes. Moi j'ai vécu dans d'autres commissions où on était 2. Il y avait plus d'administratifs que d'élus ! Je crois qu'il faut laisser passer le temps mais ça va être vite réglé d'ici la fin de l'année, ça se sera calmé.

**M. le Président :** C'est ce qu'on vous propose.

**Mme Labarthe :** J'entends bien ce soir qu'on soit bien d'accord, parce que cette règle de 2 elle n'est écrite nulle part. Elle n'est pas écrite dans le PV qu'on a voté. Il y a écrit « toutes les candidatures, même posées après, seront acceptées ». Là, ce soir, il n'y a pas écrit qu'on est limités à 2 non plus. On vote des choses qui ne sont pas écrites. Mais j'entends ce que vient de dire Monsieur Delmares, à savoir que cette règle n'est pas autoritaire et n'est pas intangible et que si on veut y aller on peut y aller quand même. J'entends bien, je veux bien entendre que la commission travaux effectivement est pléthorique, donc je ne vais pas insister pour aller à la commission travaux. Cela dit, la commission personnel ne contenant que 16 participants, j'entends que cette règle de deux commissions ne soit pas autoritaire et qu'on puisse quand même y aller.

**M. le Président :** Je suis satisfait de voir votre esprit constructif Madame Labarthe. On vote le principe d'acter ces commissions ?

Qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? Adopté.

## **DELIBERATION ET VOTE**

### **COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Par délibération n° 2017-004 du 6 février 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la création de 14 commissions communautaires.

Ces commissions sont composées de conseillers municipaux ou communautaires qui se sont portés volontaires à la suite d'un appel à candidatures.

Commission finances (dont économat et économies d'énergies) : 44 membres.

Commission personnel : 16 membres.

Commission économie (dont emploi et PME) : 37 membres.  
 Commission santé : 35 membres.  
 Commission travaux : 51 membres.  
 Commission culture et communication : 38 membres.  
 Commission tourisme (animation et vélo route voie verte) : 37 membres.  
 Commission grands projets : 27 membres.  
 Commission urbanisme : 36 membres.  
 Commission déplacements et mobilité : 20 membres.  
 Commission politique de la ville/habitat : 15 membres.  
 Commission enfance/jeunesse/sports : 43 membres.  
 Commission environnement : 25 membres.  
 Commission numérique et transition énergétique : 22 membres.

| COMMISSION                                  | CIV | NOM & PRENOM                 | COMMUNE                |
|---------------------------------------------|-----|------------------------------|------------------------|
| COMMISSION CULTURE<br>ET COMMUNICATION (38) | Mme | DELPON Christiane            | BERGERAC               |
|                                             | Mme | ROUAN Laurence               | BERGERAC               |
|                                             | M.  | BANQUET Alain                | BERGERAC               |
|                                             | M.  | GAUTHIER Jean-Charles        | BERGERAC               |
|                                             | Mme | MIGUEL Denise                | BERGERAC               |
|                                             | Mme | CHANCOGNE Sylvie             | BERGERAC               |
|                                             | M.  | MONMAILLE Frédéric           | BOSSET                 |
|                                             | M.  | MONSARRAT David              | BOUNIAGUES             |
|                                             | Mme | DUMAREAU Annie               | COURS DE PILE          |
|                                             | Mme | BALLET Nadia                 | CREYSSE                |
|                                             | Mme | LAMAISON Julie               | CUNEGES                |
|                                             | Mme | GAUTHIER Marie-Noëlle        | FRAISSE                |
|                                             | Mme | FEYTOUT Béatrice             | GARDONNE               |
|                                             | Mme | ROIGE Nadine                 | GINESTET               |
|                                             | M.  | DANIES François              | LAMONZIE MONTASTRUC    |
|                                             | Mme | BOSC Corinne                 | LE FLEIX               |
|                                             | Mme | CLEMENT Brigitte             | LE FLEIX               |
|                                             | M.  | DEFFIEUX Guy                 | LEMBRAS                |
|                                             | Mme | LAGORCE Chantal              | LEMBRAS                |
|                                             | M.  | BAUSSENOT Jean-Marie         | LUNAS                  |
|                                             | Mme | SCHEUBER Béatrice            | MESCOULES              |
|                                             | M.  | BORREDON Jean-Louis          | MONBAZILLAC            |
|                                             | Mme | FUERTES Valérie              | MONFAUCON              |
|                                             | M.  | PETIT Bernard                | MOULEYDIER             |
|                                             | M.  | LAVAYSSIERE René             | QUEYSSAC               |
|                                             | Mme | BARES Aurélie                | RIBAGNAC               |
|                                             | Mme | BATIER Patricia              | ROUFFIGNAC DE SIGOULES |
|                                             | Mme | ROUX Séverine                | SAINT GERY             |
|                                             | Mme | DUSSUTOUR Marylène           | SAINT NEXANS           |
|                                             | Mme | NINET Isabelle               | SAINT SAUVEUR          |
|                                             | Mme | TOURNIER-HERRERA Aurélie     | SAINT SAUVEUR          |
|                                             | Mme | BEAUMAIN Chrystelle          | SIGOULES               |
|                                             | M.  | AUVRAY Norbert               | SIGOULES               |
|                                             | M.  | BONNET                       | ST GEORGES DE BLANC.   |
|                                             | Mme | ARAGON Annick                | ST GERMAIN ET MONS     |
|                                             | Mme | GRASSI Sylvie                | ST LAURENT DES VIGNES  |
|                                             | Mme | PARSAT Joëlle                | ST PIERRE D'EYRAUD     |
|                                             | M.  | CASSIER-CHARBONNEL<br>Didier | ST PIERRE D'EYRAUD     |

| <b>COMMISSION</b>                                   | <b>CIV.</b> | <b>NOM &amp; PRENOM</b> | <b>COMMUNE</b>             |
|-----------------------------------------------------|-------------|-------------------------|----------------------------|
| <b>COMMISSION DEPLACEMENTS<br/>ET MOBILITE (20)</b> | Mme         | MOUHOUBI Farida         | <b>BERGERAC</b>            |
|                                                     | Mme         | RODRIGUEZ Nelly         | <b>BERGERAC</b>            |
|                                                     | Mme         | SCOTTI Marie-Hélène     | <b>BERGERAC</b>            |
|                                                     | M.          | DE MADAILLAN François   | <b>BERGERAC</b>            |
|                                                     | M.          | BOUSCAILLOU Michel      | <b>COLOMBIER</b>           |
|                                                     | M.          | GUERINET Christian      | <b>COURS DE PILE</b>       |
|                                                     | Mme         | VILLAUD Armelle         | <b>FRAISSE</b>             |
|                                                     | M.          | HERNANDEZ Jacques       | <b>GINESTET</b>            |
|                                                     | M.          | BONNAMY Jean-Claude     | <b>GINESTET</b>            |
|                                                     | M.          | PRADIER Serge           | <b>LA FORCE</b>            |
|                                                     | M.          | KOTZARCZIK Christian    | <b>LAMONZIE MONTASTRUC</b> |
|                                                     | M.          | AUROY PEYTOU Thierry    | <b>LAMONZIE ST MARTIN</b>  |
|                                                     | Mme         | COLAS Hélène            | <b>LUNAS</b>               |
|                                                     | Mme         | FUERTES Valérie         | <b>MONFAUCON</b>           |
|                                                     | Mme         | LAFAYE Raphaëlle        | <b>PRIGONRIEUX</b>         |
|                                                     | M.          | DEBREGEAS Jean-Pierre   | <b>QUEYSSAC</b>            |
|                                                     | M.          | LASCOMBE Bruno          | <b>SAINT NEXANS</b>        |
|                                                     | Mme         | DORANGE Michelle        | <b>ST GERMAIN ET MONS</b>  |
|                                                     | Mme         | COMMUNAL Maryline       | <b>ST PIERRE D'EYRAUD</b>  |
|                                                     | M.          | DUPEYRON Jean-Claude    | <b>ST PIERRE D'EYRAUD</b>  |

| COMMISSION                                               | CIV | NOM & PRENOM          | COMMUNE                |
|----------------------------------------------------------|-----|-----------------------|------------------------|
| <b>COMMISSION ECONOMIE<br/>(dont emploi et PME) (37)</b> | Mme | BRANDELY Liliane      | BERGERAC               |
|                                                          | M.  | GARRIGUE Daniel       | BERGERAC               |
|                                                          | M.  | CEREA Alain           | BERGERAC               |
|                                                          | Mme | ROBIN Rhizlane        | BERGERAC               |
|                                                          | Mme | LABARTHE Cécile       | BERGERAC               |
|                                                          | M.  | GOUZE Didier          | BOSSET                 |
|                                                          | Mme | SIERRA Joséphine      | BOUNIAGUES             |
|                                                          | M.  | VILLERMET Vincent     | COURS DE PILE          |
|                                                          | Mme | BALLET Nadia          | CREYSSE                |
|                                                          | Mme | MONTILLAUD Cathy      | CREYSSE                |
|                                                          | Mme | PONS Marie-Pierre     | CREYSSE                |
|                                                          | M.  | DOILLON Daniel        | CREYSSE                |
|                                                          | Mme | GRINDLEY Muriel       | CREYSSE                |
|                                                          | M.  | LIMOUZY Alfred        | FRAISSE                |
|                                                          | M.  | MIFSUD Gilbert        | GAGEAC ET ROUILLAC     |
|                                                          | M.  | GAUTHIER Frédéric     | GARDONNE               |
|                                                          | M.  | DELTEIL Pascal        | GARDONNE               |
|                                                          | M.  | DURAND Alain          | LA FORCE               |
|                                                          | M.  | BRESIL Denis          | LE FLEIX               |
|                                                          | M.  | TERREAUX Michel       | LEMBRAS                |
|                                                          | Mme | GOULFIER Elisa        | LUNAS                  |
|                                                          | M.  | JARRY Jacques         | MESCOULES              |
|                                                          | M.  | BEZE Eric             | MONBAZILLAC            |
|                                                          | M.  | FONVIEILLE Moïse      | MONFAUCON              |
|                                                          | M.  | COFFIN Pascal         | MOULEYDIER             |
|                                                          | M.  | DUPUY Olivier         | PRIGONRIEUX            |
|                                                          | M.  | GOUBIE Cyril          | PRIGONRIEUX            |
|                                                          | M.  | BONNAMY Bertrand      | QUEYSSAC               |
|                                                          | M.  | BOUSSINOT Jean-Claude | ROUFFIGNAC DE SIGOULES |
|                                                          | M.  | VIARGUES Jean-Louis   | SAINT NEXANS           |
|                                                          | M.  | RABAT Daniel          | SAUSSIGNAC             |
|                                                          | Mme | LAVAL Nathalie        | SAUSSIGNAC             |
|                                                          | M.  | CONSOLI Patrick       | SIGOULES               |
|                                                          | M.  | BLONDIN Francis       | ST GEORGES DU BL.      |
|                                                          | M.  | CLUZEAUD Jacques      | ST LAURENT DES VIGNES  |
|                                                          | Mme | VALADE Brigitte       | ST PIERRE D'EYRAUD     |
|                                                          | Mme | DHENNIN Cathie        | ST SAUVEUR             |



| <b>COMMISION</b>                                           | <b>CIV.</b> | <b>NOM &amp; PRENOM</b> | <b>COMMUNE</b>        |
|------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|
| <b>COMMISSION ENFANCE /<br/>JEUNESSE / SPORTS<br/>(43)</b> | Mme         | ROSET Martine           | BERGERAC              |
|                                                            | M.          | PRIOLEAUD Jonathan      | BERGERAC              |
|                                                            | Mme         | SCOTTI Marie-Hélène     | BERGERAC              |
|                                                            | M.          | GIPOULOU Alain          | BERGERAC              |
|                                                            | Mme         | CHANCOGNE Sylvie        | BERGERAC              |
|                                                            | M.          | TOUZEAU Thierry         | COLOMBIER             |
|                                                            | M.          | HIRT Grégory            | COURS DE PILE         |
|                                                            | Mme         | BELUGUE Joëlle          | COURS DE PILE         |
|                                                            | Mme         | MONTILLAUD Cathy        | CREYSSE               |
|                                                            | Mme         | PONS Marie-Pierre       | CREYSSE               |
|                                                            | Mme         | GRINDLEY Muriel         | CREYSSE               |
|                                                            | Mme         | RIVIERE Sylvie          | CUNEGES               |
|                                                            | Mme         | LAMAISON Julie          | CUNEGES               |
|                                                            | Mme         | ROYER Sylvie            | FRAISSE               |
|                                                            | M.          | DELAGE Vincent          | GARDONNE              |
|                                                            | Mme         | VANDENABEELE Jacqueline | GINESTET              |
|                                                            | Mme         | SICARD Anne-Marie       | LA FORCE              |
|                                                            | M.          | DURAND Alain            | LA FORCE              |
|                                                            | M.          | ROUSSET Yannis          | LAMONZIE MONTASTRUC   |
|                                                            | Mme         | LAROCHE Catherine       | LAMONZIE SAINT MARTIN |
|                                                            | M.          | SOUVETRE Yannick        | LAMONZIE SAINT MARTIN |
|                                                            | Mme         | HIVERT Séverine         | LE FLEIX              |
|                                                            | Mme         | LAVANDIER Ghislaine     | LE FLEIX              |
|                                                            | Mme         | LAGORCE Chantal         | LEMBRAS               |
|                                                            | M.          | DELPEY Stéphane         | LEMBRAS               |
|                                                            | M.          | BLANC Denis             | LUNAS                 |
|                                                            | M.          | GIROL Christophe        | MESCOULES             |
|                                                            | Mme         | VEDELAGO Stéphanie      | MONFAUCON             |
|                                                            | M.          | VIDAL Frédéric          | MOULEYDIER            |
|                                                            | Mme         | GRENIER Isabelle        | PRIGONRIEUX           |
|                                                            | Mme         | LAFAYE Raphaëlle        | PRIGONRIEUX           |
|                                                            | M.          | MAURY Jean-François     | PRIGONRIEUX           |
|                                                            | Mme         | CAMUZAT Josette         | QUEYSSAC              |
|                                                            | M.          | VISENTINI René          | RAZAC DE SAUSSIGNAC   |
|                                                            | Mme         | LABLEIGNE Christine     | RIBAGNAC              |
|                                                            | M.          | GREIL Jimmy             | SAINT NEXANS          |
|                                                            | M.          | JEANTE Jean-François    | SAINT NEXANS          |
|                                                            | Mme         | FRANZ Isabelle          | SAINT NEXANS          |
|                                                            | Mme         | NINET Isabelle          | SAINT SAUVEUR         |
|                                                            | Mme         | VICK Karen              | SIGOULES              |
|                                                            | M.          | BROUSSE Christian       | ST PIERRE D'EYRAUD    |
|                                                            | Mme         | CARNEIRO Emilie         | ST PIERRE D'EYRAUD    |
|                                                            | Mme         | PICOT Françoise         | THENAC                |

| <b>COMMISSION</b>                            | <b>CIV.</b>         | <b>NOM &amp; PRENOM</b> | <b>COMMUNE</b>        |
|----------------------------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|
| <b>COMMISSION<br/>ENVIRONNEMENT<br/>(25)</b> | M.                  | CEREA Alain             | BERGERAC              |
|                                              | M.                  | LETURGIE Marc           | BERGERAC              |
|                                              | M.                  | ZAVAN André             | COURS DE PILE         |
|                                              | M.                  | RUDELIN Didier          | COURS DE PILE         |
|                                              | Mme                 | OUDOT-KOOB Sylviane     | CREYSSE               |
|                                              | M.                  | MAMMES Luc              | CUNEGES               |
|                                              | M.                  | ROUX Olivier            | CUNEGES               |
|                                              | M.                  | HIVERT Christophe       | FRAISSE               |
|                                              | M.                  | HANSEN Denis            | LAMONZIE MONTASTRUC   |
|                                              | Mme                 | RECLUS Josiane          | LE FLEIX              |
|                                              | Mme                 | GOURDON Nadine          | LE FLEIX              |
|                                              | Mme                 | CORDERY Pauline         | LE FLEIX              |
|                                              | M.                  | HOOEGHE Jean-Marc       | LEMBRAS               |
|                                              | M.                  | COUSTY Christian        | LUNAS                 |
|                                              | Mme                 | MASSAROTTO Danièle      | MESCOULES             |
|                                              | M.                  | ORVOIRE Sébastien       | MONBAZILLAC           |
|                                              | M.                  | MORAND Philippe         | MONESTIER             |
|                                              | Mme                 | HELLE Roseline          | MOULEYDIER            |
|                                              | Mme                 | TRAPY Nathalie          | PRIGONRIEUX           |
|                                              | M.                  | VILATTE François        | PRIGONRIEUX           |
|                                              | Mme                 | CAMUZAT Josette         | QUEYSSAC              |
|                                              | Mme                 | JOUSSET Michelle        | SAINT SAUVEUR         |
|                                              | M.                  | HILAIRE Jean-Louis      | SAUSSIGNAC            |
|                                              | M.                  | BEAUDOIN Gilles         | ST LAURENT DES VIGNES |
|                                              | Mme                 | PARSAT Joëlle           | ST PIERRE D'EYRAUD    |
| M.                                           | PIAZZETTA Jean-Marc | THENAC                  |                       |

| COMMISSION                                                                       | CIV | NOM & PRENOM             | COMMUNE                     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------|-----------------------------|
| <b>COMMISSION FINANCES</b><br>(dont économat et<br>économies d'énergies)<br>(44) | M.  | GARRIGUE Daniel          | BERGERAC                    |
|                                                                                  | Mme | LABARTHE Cécile          | BERGERAC                    |
|                                                                                  | M.  | GALLON Paul-Henri        | BERGERAC                    |
|                                                                                  | M.  | BENFEDDOUL Adib          | BERGERAC                    |
|                                                                                  | M.  | RUET Fabien              | BERGERAC                    |
|                                                                                  | M.  | GOUZE Didier             | BOSSET                      |
|                                                                                  | M.  | BASSI Georges            | BOUNIAGUES                  |
|                                                                                  | M.  | VILLERMET Vincent        | COURS DE PILE               |
|                                                                                  | M.  | LEBLANC Frédéric         | CREYSSE                     |
|                                                                                  | M.  | DOILLON Daniel           | CREYSSE                     |
|                                                                                  | Mme | RIVIERE Sylvie           | CUNEGES                     |
|                                                                                  | M.  | BONHOMME André           | CUNEGES                     |
|                                                                                  | M.  | GAUTHIER Christophe      | FRAISSE                     |
|                                                                                  | M.  | MIFSUD Gilbert           | GAGEAC & ROUILLAC           |
|                                                                                  | M.  | BOUSQUET Jean-Christophe | GARDONNE                    |
|                                                                                  | M.  | GAUTHIER Frédéric        | GARDONNE                    |
|                                                                                  | Mme | VANDANABEELE Jacqueline  | GINESTET                    |
|                                                                                  | M.  | PRADIER Serge            | LA FORCE                    |
|                                                                                  | M.  | DANIES François          | LAM.MONTASTRUC              |
|                                                                                  | Mme | BOISSEL Josiane          | LAM.MONTASTRUC              |
|                                                                                  | M.  | AUROY PEYTOU Thierry     | LAMONZIE ST MARTIN          |
|                                                                                  | Mme | GREGORI Patricia         | LAMONZIE ST MARTIN          |
|                                                                                  | M.  | BRESIL Denis             | LE FLEIX                    |
|                                                                                  | M.  | TERREAUX Michel          | LEMBRAS                     |
|                                                                                  | M.  | BLANQUI Yves Alain       | LUNAS                       |
|                                                                                  | M.  | PREVOT Pascal            | MONBAZILLAC                 |
|                                                                                  | Mme | WAUQUIER Anne            | MONESTIER                   |
|                                                                                  | M.  | AYRÉ Didier              | MONFAUCON                   |
|                                                                                  | M.  | DELFIÉUX Michel          | MOULEYDIÉ                   |
|                                                                                  | M.  | CASTAING Anthony         | POMPORT                     |
|                                                                                  | M.  | LANAU Jean-Louis         | PRIGONRIÉUX                 |
|                                                                                  | Mme | DELMAR Marie-Laurence    | PRIGONRIÉUX                 |
|                                                                                  | M.  | PAPATANASIOS Francis     | QUEYSSAC                    |
|                                                                                  | M.  | CASTANG Alain            | ROUFFIGNAC DE<br>SIGOULES   |
|                                                                                  | M.  | CASERIS Pascal           | SAINT NEXANS                |
|                                                                                  | M.  | CARPE Claude             | SAINT GERMAIN ET<br>MONS    |
|                                                                                  | Mme | MERLO Francine           | SAUSSIGNAC                  |
|                                                                                  | M.  | RABAT Daniel             | SAUSSIGNAC                  |
|                                                                                  | M.  | DESSALLES Jean-Louis     | SIGOULES                    |
|                                                                                  | M.  | BLONDIN Francis          | ST GEORGES DE<br>BLANCANEIX |
|                                                                                  | M.  | CLUZEAUD Jacques         | ST LAURENT DES<br>VIGNES    |
|                                                                                  | M.  | FAURE Jean-Pierre        | ST PIERRE D'EYRAUD          |
|                                                                                  | Mme | VALADE Brigitte          | ST PIERRE D'EYRAUD          |
|                                                                                  | M.  | CHAPELLET Jean-Jacques   | THENAC                      |

| COMMISSION                            | CIV. | NOM & PRENOM             | COMMUNE             |
|---------------------------------------|------|--------------------------|---------------------|
| <b>COMMISSION GRANDS PROJETS (27)</b> | M.   | CEREA Alain              | BERGERAC            |
|                                       | M.   | BORDENAVE Christian      | BERGERAC            |
|                                       | Mme  | DELPON Christiane        | BERGERAC            |
|                                       | M.   | PLAZZI Alain             | BERGERAC            |
|                                       | M.   | GIPOULOU Alain           | BERGERAC            |
|                                       | M.   | GRACCO DE LAY Alain      | BOUNIAGUES          |
|                                       | M.   | FAUVERTE Christian       | COLOMBIER           |
|                                       | M.   | CAPURON Didier           | COURS DE PILE       |
|                                       | M.   | BERCAITS Michel          | CREYSSE             |
|                                       | M.   | CHADEAU Cyrille          | FRAISSE             |
|                                       | M.   | BOUSQUET Jean-Christophe | GARDONNE            |
|                                       | M.   | BRAMERY Gérard           | LA FORCE            |
|                                       | M.   | DREUIL Jean-Michel       | LAMONZIE MONTASTRUC |
|                                       | M.   | LE NUE Jérôme            | LAMONZIE MONTASTRUC |
|                                       | M.   | LESTANG Bernard          | LAMONZIE ST MARTIN  |
|                                       | M.   | FRAY Jean-Pierre         | LAMONZIE ST MARTIN  |
|                                       | M.   | BORDIER Alain            | LUNAS               |
|                                       | Mme  | BROUILLEAUD Marie-Agnès  | MONESTIER           |
|                                       | M.   | DELAIR Arnaud            | MONFAUCON           |
|                                       | M.   | COFFIN Pascal            | MOULEYDIER          |
|                                       | M.   | SEJOURNE Michel          | PRIGONRIEUX         |
|                                       | Mme  | TRAPY Nathalie           | PRIGONRIEUX         |
|                                       | M.   | PAPATANASIOS Francis     | QUEYSSAC            |
|                                       | M.   | MORTEYROL Claude         | SAINT GERY          |
|                                       | M.   | RABAT Daniel             | SAUSSIGNAC          |
|                                       | Mme  | LAVAL Nathalie           | SAUSSIGNAC          |
|                                       | M.   | SPADOTTO Yves            | SIGOULES            |

| COMMISSION                                                 | CIV. | NOM & PRENOM           | COMMUNE                |
|------------------------------------------------------------|------|------------------------|------------------------|
| <b>COMMISSION NUMERIQUE ET TRANSITION ENERGETIQUE (22)</b> | M.   | CEREA Alain            | BERGERAC               |
|                                                            | Mme  | SIERRA Joséphine       | BOUNIAGUES             |
|                                                            | M.   | MAMONT Christophe      | COLOMBIER              |
|                                                            | M.   | BEAUDEAU Pierre        | COURS DE PILE          |
|                                                            | M.   | RUDELIN Didier         | COURS DE PILE          |
|                                                            | M.   | MINGLIS Xavier         | FRAISSE                |
|                                                            | M.   | GABARD Frédéric        | GAGEAC ET ROUILLAC     |
|                                                            | M.   | ROSET Jean-Claude      | GARDONNE               |
|                                                            | M.   | BERNARD Michel         | GARDONNE               |
|                                                            | M.   | BECQUET Claude         | LE FLEIX               |
|                                                            | M.   | HELLIAN Joël           | LEMBRAS                |
|                                                            | M.   | SILVESTRO Claude       | LUNAS                  |
|                                                            | M.   | BORDERIE Frédéric      | MONBAZILLAC            |
|                                                            | M.   | DESREUMAUX Christian   | MONESTIER              |
|                                                            | M.   | PETIT Bernard          | MOULEYDIER             |
|                                                            | M.   | DUPUY Olivier          | PRIGONRIEUX            |
|                                                            | M.   | DEBREGEAS Jean-Pierre  | QUEYSSAC               |
|                                                            | M.   | CASTANG Alain          | ROUFFIGNAC DE SIGOULES |
|                                                            | M.   | GUIONIE Romain         | SAINT GERY             |
|                                                            | M.   | GAVIOTAKIS Christian   | ST GERMAIN ET MONS     |
|                                                            | M.   | BROUSSE Christian      | ST PIERRE D'EYRAUD     |
|                                                            | M.   | CHAPELLET Jean-Jacques | THENAC                 |

| COMMISSION                           | CIV             | NOM & PRENOM           | COMMUNE               |
|--------------------------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|
| <b>COMMISSION<br/>PERSONNEL (16)</b> | M.              | PRIOLEAUD Jonathan     | BERGERAC              |
|                                      | Mme             | DUGUE Monique          | BOSSET                |
|                                      | Mme             | TEYTAUT Anne-Marie     | COLOMBIER             |
|                                      | M.              | LEBLANC Frédéric       | CREYSSE               |
|                                      | Mme             | VILLAUD Armelle        | FRAISSE               |
|                                      | M.              | DELTEIL Pascal         | GARDONNE              |
|                                      | M.              | DEGAUGUE J.C.          | LAMONZIE ST MARTIN    |
|                                      | M.              | COUSTY Christian       | LUNAS                 |
|                                      | M.              | FONVIEILLE Moïse       | MONFAUCON             |
|                                      | M.              | D'HALLUIN François     | MOULEYDIER            |
|                                      | Mme             | GUILIANELLI Béatrice   | PRIGONRIEUX           |
|                                      | M.              | GOUBIE Cyril           | PRIGONRIEUX           |
|                                      | M.              | RONDONNIER Gilbert     | RIBAGNAC              |
|                                      | Mme             | VICK Karen             | SIGOULES              |
|                                      | M.              | PORTOLAN Jean-Claude   | ST LAURENT DES VIGNES |
| M.                                   | MIGNOT Philippe | ST SAUVEUR DE BERGERAC |                       |

| COMMISSION                                                     | CIV | NOM & PRENOM        | COMMUNE               |
|----------------------------------------------------------------|-----|---------------------|-----------------------|
| <b>COMMISSION POLITIQUE<br/>DE LA VILLE / HABITAT<br/>(15)</b> | Mme | ROBIN Rhizlane      | BERGERAC              |
|                                                                | Mme | OUDOT-KOOB Sylviane | CREYSSE               |
|                                                                | M.  | MAMMES Luc          | CUNEGES               |
|                                                                | Mme | TOULON Brigitte     | FRAISSE               |
|                                                                | M.  | COLLAS Philippe     | LE FLEIX              |
|                                                                | Mme | CORDERY Pauline     | LE FLEIX              |
|                                                                | Mme | LAVANDIER Ghislaine | LE FLEIX              |
|                                                                | M.  | BERY Jean-Claude    | LEMBRAS               |
|                                                                | M.  | PIGEON Dominique    | LUNAS                 |
|                                                                | Mme | DOAT Guylaine       | MONBAZILLAC           |
|                                                                | Mme | SEDENT Karine       | MONFAUCON             |
|                                                                | M.  | GRZYBOWSKY Serge    | QUEYSSAC              |
|                                                                | M.  | ALLEMANDOU Luc      | ST LAURENT DES VIGNES |
|                                                                | M.  | DUSSOL Joël         | ST PIERRE D'EYRAUD    |
|                                                                | Mme | DANIEL Aline        | THENAC                |

| COMMISSION                       | CIV | NOM & PRENOM               | COMMUNE            |
|----------------------------------|-----|----------------------------|--------------------|
| <b>COMMISSION SANTE<br/>(35)</b> | Mme | BRANDELY Liliane           | BERGERAC           |
|                                  | M.  | BENFEDDOUL Adib            | BERGERAC           |
|                                  | Mme | ROSET Martine              | BERGERAC           |
|                                  | Mme | ANDRIEUX-COURBIN M. Claude | BERGERAC           |
|                                  | Mme | BREMOND Marie-Claire       | BOSSET             |
|                                  | Mme | TEYTAUT Anne-Marie         | COLOMBIER          |
|                                  | Mme | DUMAREAU Annie             | COURS DE PILE      |
|                                  | Mme | PEYROUTOU Françoise        | CUNEGES            |
|                                  | Mme | ERBANI Danièle             | CUNEGES            |
|                                  | M.  | HIVERT Christophe          | FRAISSE            |
|                                  | M.  | DELAGE Vincent             | GARDONNE           |
|                                  | M.  | AUBRUN-FONTAYNE Michel     | GINESTET           |
|                                  | M.  | CHOPLIN Claude             | LA FORCE           |
|                                  | M.  | COLLAS Philippe            | LE FLEIX           |
|                                  | Mme | MURAT Ginette              | LEMBRAS            |
|                                  | M.  | GIMENEZ Patrick            | LUNAS              |
|                                  | Mme | SCHEUBER Béatrice          | MESCOULES          |
|                                  | Mme | JOURDAIN Marie             | MONBAZILLAC        |
|                                  | Mme | VEDELAGO Stéphanie         | MONFAUCON          |
|                                  | Mme | HELLE Roseline             | MOULEYDIER         |
|                                  | Mme | CLAVEL Catherine           | PRIGONRIEUX        |
|                                  | Mme | BORDERIE Martine           | PRIGONRIEUX        |
|                                  | Mme | DELMAR Marie-Laurence      | PRIGONRIEUX        |
|                                  | Mme | LABAT Catherine            | PRIGONRIEUX        |
|                                  | Mme | FOURNIER Gisèle            | PRIGONRIEUX        |
|                                  | M.  | DELSOL Bernard             | QUEYSSAC           |
|                                  | Mme | LABLEIGNE Christine        | RIBAGNAC           |
|                                  | Mme | LECOCQ Sylvie              | SAINT GERY         |
|                                  | Mme | FRANZ Isabelle             | SAINT NEXANS       |
|                                  | Mme | GUTIERREZ Christine        | SAINT NEXANS       |
|                                  | M.  | HILAIRE Jean-Louis         | SAUSSIGNAC         |
|                                  | Mme | RICART Emmanuelle          | SAUSSIGNAC         |
|                                  | M.  | CONSOLI Patrick            | SIGOULES           |
|                                  | Mme | FLAMENT Marie-Agnès        | ST LT DES VIGNES   |
|                                  | Mme | COMMUNAL Maryline          | ST PIERRE D'EYRAUD |

|                                                                                           | <b>CIV.</b> | <b>NOM &amp; PRENOM</b>      | <b>COMMUNE</b>         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------|------------------------|
| <b>COMMISSION<br/>TOURISME (dont<br/>animation et Vélo Route<br/>Voie Verte)<br/>(37)</b> | Mme         | DELPON Christiane            | BERGERAC               |
|                                                                                           | M.          | LETURGIE Marc                | BERGERAC               |
|                                                                                           | Mme         | ROUAN Laurence               | BERGERAC               |
|                                                                                           | Mme         | RODRIGUEZ Nelly              | BERGERAC               |
|                                                                                           | Mme         | SOQUET Anne                  | BERGERAC               |
|                                                                                           | M.          | VITORINO Antonio             | BOSSET                 |
|                                                                                           | M.          | BEAUDEAU Pierre              | COURS DE PILE          |
|                                                                                           | Mme         | DELARCHE Annie               | CUNEGES                |
|                                                                                           | Mme         | CHADEAU Priscilla            | FRAISSE                |
|                                                                                           | Mme         | BARA Cécile                  | GARDONNE               |
|                                                                                           | M.          | BONNAMY Jean-Claude          | GINESTET               |
|                                                                                           | Mme         | BOISSEL Josiane              | LAMONZIE MONTASTRUC    |
|                                                                                           | Mme         | LAROCHE Catherine            | LAMONZIE ST MARTIN     |
|                                                                                           | Mme         | GOURDON Nadine               | LE FLEIX               |
|                                                                                           | M.          | CAM Yanni                    | LE FLEIX               |
|                                                                                           | Mme         | MURAT Ginette                | LEMBRAS                |
|                                                                                           | M.          | BLANQUI Yves Alain           | LUNAS                  |
|                                                                                           | M.          | LAPOUGE Roger                | MESCOULES              |
|                                                                                           | M.          | GRIAUD Alain                 | MONBAZILLAC            |
|                                                                                           | Mme         | WAUQUIER Anne                | MONESTIER              |
|                                                                                           | M.          | DELAIR Arnaud                | MONFAUCON              |
|                                                                                           | M.          | CASTAING Anhony              | POMPORT                |
|                                                                                           | Mme         | MAUMY Francine               | POMPORT                |
|                                                                                           | Mme         | GRENIER Isabelle             | PRIGONRIEUX            |
|                                                                                           | Mme         | ARNOUILH Catherine           | PRIGONRIEUX            |
|                                                                                           | M.          | VILLATTE François            | PRIGONRIEUX            |
|                                                                                           | M.          | DELSOL Bernard               | QUEYSSAC               |
|                                                                                           | Mme         | ROCHE Maryse                 | QUEYSSAC               |
|                                                                                           | Mme         | LATOURTE Oriane              | RAZAC DE SAUSSIGNAC    |
|                                                                                           | M.          | DAULHIAC Philippe            | RAZAC DE SAUSSIGNAC    |
|                                                                                           | Mme         | BARES Aurélie                | RIBAGNAC               |
|                                                                                           | M.          | LESCOT Yves                  | ROUFFIGNAC DE SIGOULES |
|                                                                                           | M.          | VIARGUES Jean-louis          | SAINT NEXANS           |
|                                                                                           | Mme         | DHENNIN Cathie               | SAINT SAUVEUR          |
|                                                                                           | Mme         | TOURNIER-HERRERA Aurélie     | SAINT SAUVEUR          |
|                                                                                           | Mme         | ARAGON Annick                | ST GERMAIN ET MONS     |
|                                                                                           | M.          | CASSIER-CHARBONNEL<br>Didier | ST PIERRE D'EYRAUD     |

| COMMISSION                    | CIV. | NOM & PRENOM            | COMMUNE                |
|-------------------------------|------|-------------------------|------------------------|
| COMMISSION<br>TRAVAUX<br>(51) | M.   | BORDENAVE Christian     | BERGERAC               |
|                               | M.   | BANQUET Alain           | BERGERAC               |
|                               | M.   | PLAZZI Alain            | BERGERAC               |
|                               | M.   | GALLON Paul-Henri       | BERGERAC               |
|                               | Mme  | CAVARD Marianne         | BOSSET                 |
|                               | M.   | BORSATO Bernard         | BOUNIAGUES             |
|                               | M.   | FAUVERTE Christian      | COLOMBIER              |
|                               | M.   | ZAVAN André             | COURS DE PILE          |
|                               | M.   | BERCAITS Michel         | CREYSSE                |
|                               | M.   | THIEBAULT Michel        | CUNEGES                |
|                               | M.   | TASSOU Christophe       | CUNEGES                |
|                               | M.   | GAUTHIER Christophe     | FRAISSE                |
|                               | M.   | PUYPONCHET Philippe     | GAGEAC ET ROUILLAC     |
|                               | M.   | ROSET Jean-Claude       | GARDONNE               |
|                               | M.   | BERNARD Michel          | GARDONNE               |
|                               | Mme  | VANDENABEELE Jacqueline | GINESTET               |
|                               | M.   | MARTINET Michel         | GINESTET               |
|                               | M.   | ZACCARON Armand         | LA FORCE               |
|                               | M.   | GRETIN Jean-Claude      | LAMONZIE MONTASTRUC    |
|                               | M.   | LE NUE Jérôme           | LAMONZIE MONTASTRUC    |
|                               | M.   | LESTANG Bernard         | LAMONZIE ST MARTIN     |
|                               | M.   | FRAY Jean-Pierre        | LAMONZIE ST MARTIN     |
|                               | M.   | LACOMBE Lionel          | LE FLEIX               |
|                               | M.   | LAOUIALLOU Jean-Pierre  | LE FLEIX               |
|                               | M.   | GEOFFREY Robert         | LE FLEIX               |
|                               | M.   | HELLIAN Joël            | LEMBRAS                |
|                               | M.   | BORDIER Alain           | LUNAS                  |
|                               | M.   | PIGEON Dominique        | LUNAS                  |
|                               | M.   | PREVOST Alain           | MONBAZILLAC            |
|                               | M.   | AYRÉ Didier             | MONFAUCON              |
|                               | M.   | GAGNOU Jean-Paul        | MOULEYDIER             |
|                               | M.   | JAMMES Jean-Paul        | POMPORT                |
|                               | M.   | SEJOURNE Michel         | PRIGONRIEUX            |
|                               | M.   | BORDERIE Michel         | PRIGONRIEUX            |
|                               | M.   | TEXIER Michel           | QUEYSSAC               |
|                               | M.   | VISENTINI René          | RAZAC DE SAUSSIGNAC    |
|                               | M.   | LOUGRAT Cédric          | RIBAGNAC               |
|                               | M.   | ALINIER Bernard         | ROUFFIGNAC DE SIGOULES |
|                               | M.   | MORTEYROL Claude        | SAINT GÉRY             |
|                               | M.   | DUPUY Jean-Louis        | SAINT NEXANS           |
|                               | M.   | MARCHE Jean-Marie       | SAUSSIGNAC             |
|                               | M.   | FOUQUES Daniel          | SAUSSIGNAC             |
|                               | M.   | SPADOTTO Yves           | SIGOULES               |
|                               | M.   | INTROVIGNE Jean-Louis   | ST GEORGES DE BLANC.   |
|                               | Mme  | DORANGE Michelle        | ST GERMAIN ET MONS     |
|                               | M.   | CHASSAGNE Jean-Marc     | SAINT GERMAIN ET MONS  |
|                               | M.   | TREMBLET Dominique      | ST LAURENT DES VIGNES  |
|                               | M.   | CHAUSSADE Didier        | ST LAURENT DES VIGNES  |
|                               | M.   | DUPEYRON Jean-Claude    | ST PIERRE D'EYRAUD     |
|                               | M.   | PREVOT Bernard          | ST PIERRE D'EYRAUD     |
|                               | M.   | PIAZETTA Jean-Marc      | THENAC                 |



| COMMISSION                      | CIV. | NOM & PRENOM           | COMMUNE                |
|---------------------------------|------|------------------------|------------------------|
| COMMISSION<br>URBANISME<br>(36) | M.   | BORDENAVE Christian    | BERGERAC               |
|                                 | Mme  | DUGUÉ Monique          | BOSSET                 |
|                                 | M.   | GRACCO DE LAY Alain    | BOUNIAGUES             |
|                                 | M.   | BOUSCAILLOU Michel     | COLOMBIER              |
|                                 | M.   | CAPURON Didier         | COURS DE PILE          |
|                                 | Mme  | BONPAIN Marie          | COURS DE PILE          |
|                                 | M.   | BONHOMME André         | CUNEGES                |
|                                 | Mme  | VERGNAUD Marie-Paule   | FRAISSE                |
|                                 | Mme  | BARA Cécile            | GARDONNE               |
|                                 | M.   | MARTINET Michel        | GINESTET               |
|                                 | M.   | CHANUT Alain           | LA FORCE               |
|                                 | M.   | PREVOT Joël            | LAMONZIE MONTASTRUC    |
|                                 | M.   | KOTLARCZIK Christian   | LAMONZIE MONTASTRUC    |
|                                 | M.   | LACOMBE Lionel         | LE FLEIX               |
|                                 | M.   | BERY Jean-Claude       | LEMBRAS                |
|                                 | M.   | LAPOUGE Roger          | MESCOULES              |
|                                 | M.   | PEYREBRUNE Jean-Pierre | MONBAZILLAC            |
|                                 | M.   | MORAND Philippe        | MONESTIER              |
|                                 | M.   | MANTON Christophe      | MONFAUCON              |
|                                 | M.   | BOURNAZEL Jean-Michel  | MOULEYDIER             |
|                                 | M.   | JAMMES Jean-Paul       | POMPORT                |
|                                 | M.   | LANAU Jean-Louis       | PRIGONRIEUX            |
|                                 | Mme  | ARNOUILH Catherine     | PRIGONRIEUX            |
|                                 | M.   | GRZYBOWSKI Serge       | QUEYSSAC               |
|                                 | M.   | LAVAYSSIERE René       | QUEYSSAC               |
|                                 | M.   | RONDONNIER Marcel      | RIBAGNAC               |
|                                 | M.   | CASTANG Alain          | ROUFFIGNAC DE SIGOULES |
|                                 | M.   | LEFEBVRE Jean-Marie    | SAINT NEXANS           |
|                                 | M.   | DESSALLES Jean-Louis   | SIGOULES               |
|                                 | M.   | INTROVIGNE Jean-Louis  | ST GEORGES DE BLANC.   |
|                                 | M.   | ALLEMANDOU Luc         | ST LAURENT DES VIGNES  |
|                                 | M.   | TREMBLET Dominique     | ST LAURENT DES VIGNES  |
|                                 | M.   | FAURE Jean-Pierre      | ST PIERRE D'EYRAUD     |
|                                 | M.   | DUSSOL Joël            | ST PIERRE D'EYRAUD     |
|                                 | Mme  | DANIEL Aline           | THENAC                 |
|                                 | M.   | LIABASTE Pascal        | LUNAS                  |

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la composition des 14 commissions communautaires.

### **DECISION :**

Adopté par 68 voix pour.

**M. le Président :** Le point suivant, il s'agit de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité Technique et au Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail et recueil de l'avis des représentants de la collectivité, Jean-Paul.

**Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et au Comité Hygiène Sécurité et conditions de travail et recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

**D 2016 – 78**

**RAPPORTEUR : Jean-Paul ROCHOIR**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Rochoir :** La création de cette nouvelle CAB nécessite réglementairement l'organisation de nouvelles élections des représentants du personnel. Ces élections auront lieu le mardi 30 mai 2017. La consultation des organisations syndicales en la matière est intervenue le 27 février 2017, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin. L'effectif de la collectivité apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants du personnel titulaires est de 393 agents.

Le Conseil Communautaire doit donc se prononcer pour fixer le nombre de représentants titulaires du personnel, entre 4 et 6 et en nombre égal le nombre de suppléants.

Il appartient donc également de se prononcer sur le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la Communauté d'élus égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

La proposition qui est soumise au Conseil Communautaire est de fixer à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 5 le nombre de représentants du personnel suppléants, amenés à siéger au Comité Technique instauré au sein de la CAB ; de fixer également à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 5 le nombre de représentants du personnel suppléants amenés à siéger au Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail instauré au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ; de décider du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ; et enfin, de décider du recueil par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail de l'avis des représentants de la CAB.

Des remarques ? Des interventions ?

**M. le Président :** Merci Jean-Paul. Je propose de voter.

Qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? Adopté.

**DELIBERATION ET VOTE**

Par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016, un nouvel établissement public de coopération intercommunale a été créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la Communauté de Communes des Côteaux de Sigoulès.

La création de cette nouvelle Communauté d'Agglomération Bergeracoise nécessite réglementairement l'organisation de nouvelles élections des représentants du personnel, qui auront lieu le mardi 30 mai 2017.

Ces élections des représentants du personnel se dérouleront conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1, au décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs

établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 et au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 27 à 35 modifiés.

La consultation des organisations syndicales en la matière est intervenue le 27 février 2017, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin.

L'effectif de la collectivité apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants du personnel titulaires est de 393 agents.

Compte tenu de la strate des effectifs communautaires, le conseil communautaire doit se prononcer pour fixer le nombre de représentants titulaires du personnel entre 4 et 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Il lui appartient également de se prononcer sur le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant.

Enfin, il doit également décider du recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

#### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- fixer à cinq le nombre de représentants du personnel titulaires et à cinq le nombre de représentants du personnel suppléants amené à siéger au Comité Technique instauré au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- fixer à cinq le nombre de représentants du personnel titulaires et à cinq le nombre de représentants du personnel suppléants amené à siéger au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail instauré au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- décider du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant ;
- décider du recueil par le Comité Technique et le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'avis des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

#### **DECISION :**

Adopté par 68 voix pour.

**M. le Président :** Le point suivant, il s'agit du Tour de France, Christiane Delpon.

**Tour de France 2017 – Convention entre Amaury Sport Organisation et le Conseil Départemental de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux, la ville de Périgueux, la ville de Bergerac, la ville d'Eymet et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

D 2016 – 79

**RAPPORTEUR : Christiane DELPON**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**Mme Delpon :** Bonsoir à tous. Vous le savez tous, le Tour de France revient en 2017 à Bergerac. Forts du succès de l'édition 2014 portée par Pascal Chanteur, le Département a souhaité rencontrer Amaury Sport Organisation et nous avons obtenu à nouveau le passage de cet événement exceptionnel. Cette année, il sera là sur 3 jours ; les coureurs et les équipes arriveront le dimanche 9, le 10 c'est un jour de repos, donc nous espérons avoir beaucoup de visiteurs aussi le 10, et le 11 c'est l'étape Périgueux-Bergerac en passant par le pôle de la préhistoire, la vallée de la Vézère et la vallée de la Dordogne.

L'arrivée se fera à Bergerac à Picquecailloux comme la dernière fois parce que nous avons un site qui se prête à cet événement.

Pour nous, c'est un événement exceptionnel, sportif mais aussi médiatique parce qu'il nous permet de valoriser notre territoire et d'avoir des images retransmises en direct quasiment toute la journée. Devant l'enjeu économique et social de cette manifestation, il est apparu essentiel que les différentes collectivités puissent travailler de concert afin d'en garantir le plein succès.

Sur proposition du Président du Département, afin de marquer cette volonté commune, il a été décidé de signer ensemble une convention de partenariat unique avec Amaury Sport Organisation et cette convention vous l'avez sur vos tables.

Sur le plan financier, la contribution globale sollicitée par ASO pour ces trois jours en Dordogne est de 360 000 € et vont être partagés équitablement en trois, 120 000 par le Département, 120 000 par Périgueux et 120 000 pour Bergerac, la CAB et la ville d'Eymet. Bergerac et la CAB prendront 54 000 chacun et Eymet 12 000.

Je vous demanderai d'accepter et d'approuver la signature de cette convention avec ASO ; d'inscrire au budget 2017 la somme de 54 000 € TTC représentant la contribution financière de la CAB à l'organisation de cet événement ; et d'autoriser le Président à signer cette convention et tous documents y afférents.

**M. le Président :** Merci Christiane. Cette signature doit avoir lieu samedi matin à Monbazillac avec les représentants des collectivités qu'a citées Christiane. Avez-vous des questions ? Je me trompe de date, c'est le 9 pardon. Est-ce qu'il y a des questions concernant ce sujet ? Jean-François.

**M. Jeante :** Monsieur le Président, je trouve regrettable que la convention on ne l'ait eue que ce soir. Moi j'ai demandé à tes services d'avoir la convention, donc on me l'a mailée, c'est dommage de ne l'avoir que ce soir pour l'ensemble du Conseil Communautaire, au dernier moment.

**M. le Président :** Je crois qu'au Département, on ne l'a eue que lundi sur table aussi, le retard n'est pas inhérent, c'est ASO qui l'a faite passer.

**M. Garrigue :** Je voudrais quand même dire un truc, moi je voudrais dire Monsieur Jeante l'élément essentiel dans cette convention ce sont les contributions qui sont demandées à chacune des collectivités. Or, on a annoncé le montant qui est

demandé à chacune des collectivités il y a déjà plusieurs semaines. Il n'y a vraiment rien de nouveau sous le soleil là-dedans.

**M. Jeante :** On est bien d'accord mais c'est quand même un engagement financier, on aime bien avoir aussi le contenu de l'engagement financier. Merci Monsieur Garrigue.

**M. le Président :** Je vous propose de voter cette proposition.

Est-ce que quelqu'un est contre ? S'abstient ? Adopté, je vous remercie.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Les 10, 11, et 12 juillet prochain, le Tour de France et ses équipes vont sillonner les routes de la Dordogne, valorisant ainsi nos paysages et sites remarquables. Nous bénéficierons, comme pour le Tour de 2014, d'un éclairage médiatique unique pour nos communes et notre communauté d'Agglomération. C'est la société Amaury Sport Organisation (ASO) qui, depuis 2002, a en charge l'organisation du Tour de France.

Le 10 juillet sera une journée de repos pour les équipes qui arriveront en Dordogne dès le dimanche 9 au soir via les aéroports de Périgueux et Bergerac. Ce sera l'occasion pour nos territoires de mettre en avant auprès des médias (chaînes de télévision, radios, 450 journalistes presse...), des touristes et « suiveurs » du Tour toutes les qualités d'accueil de notre terroir.

Le 11 juillet verra l'organisation d'une étape intégrale en Dordogne, entre Périgueux et Bergerac, en passant près du Centre International d'Art Pariétal de Montignac-Lascaux.

Enfin, le 12 juillet, c'est la ville d'Eymet qui accueillera le départ du Tour en direction de Pau.

Le Tour de France est le troisième évènement sportif mondial sur le plan médiatique après les Jeux Olympiques et la Coupe du monde de Football. En plus de l'enjeu sportif, c'est également un formidable évènement populaire.

Devant l'enjeu économique et social d'une telle manifestation, il a paru essentiel que les différentes collectivités puissent travailler de concert afin d'en garantir le plein succès. Sur proposition du Président du Département, afin de marquer cette volonté commune, il a été décidé de signer ensemble une convention de partenariat unique avec Amaury Sport Organisation.

Sur le plan financier, la contribution globale sollicitée par ASO, pour ces 3 jours en Dordogne, s'élève à 360 000 € TTC. Le Département s'est engagé à prendre 1/3 de cette somme soit 120 000 € TTC. Le Grand Périgueux et la Ville de Périgueux s'acquitteront également de la somme de 120 000 € TTC. Les 120 000 € TTC restant sont répartis comme suit : 54 000 € TTC par la Ville de Bergerac, 54 000 € TTC par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et 12 000 € TTC par la Ville d'Eymet.

Cette convention précise les engagements techniques, administratifs, financiers, de communication et promotion entre ASO et les différentes collectivités.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver les termes de cette convention avec ASO ;
- inscrire au budget 2017 la somme de 54 000 € TTC représentant la contribution financière de la CAB à l'organisation de cet évènement ;
- autoriser le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

### **DECISION :**

Adopté par 68 voix pour.

**M. le Président :** Point suivant, il s'agit du contrat de ruralité du Grand Bergeracois et c'est Daniel Rabat qui nous rapporte ce dossier.

|                                                           |
|-----------------------------------------------------------|
| <b>Contrat de Ruralité du Grand Bergeracois 2017-2020</b> |
|-----------------------------------------------------------|

**D 2016 – 80**

**RAPPORTEUR : Daniel RABAT**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Rabat :** Vous allez donc délibérer sur le contrat de ruralité, on ne va pas rentrer sur un cours dans un contrat de ruralité, la plupart d'entre vous vous étiez à Monbazillac lorsqu'a été présenté le contrat de ruralité pour les 4 EPCI qui vont être concernés par ce contrat de ruralité.

Je rappelle que c'est Monsieur Jean-Michel Baylet qui a promu ce nouvel accompagnement pour les territoires ruraux. C'est vrai, personnellement je le pense donc je vais vous dire ma pensée, c'est vrai qu'1 milliard d'euros pour l'aménagement de l'ensemble du territoire rural c'est bien peu et c'est bien sûr insuffisant. Mais c'est toujours ça. Ce qui nous est demandé ici, dans ce contrat de ruralité, et qui concerne les 6 volets que vous avez ici : l'accès aux services, la revitalisation des bourgs-centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique, la cohésion sociale. Pour nous, ce contrat de ruralité va concerner plus de 100 000 habitants puisque avec notre intercommunalité, c'est-à-dire la CAB, il y aura aussi la Communauté de Communes de Bastides Dordogne Périgord ; la communauté Portes Sud Périgord ; et l'intercommunalité de Montaigne Montravel et Gurson. Ça concerne tout ce monde-là.

Pour nous, il s'agit essentiellement dans ce cadre de contrat de ruralité d'accompagner les deux projets dont vous avez déjà entendu parler, en tout cas il y en a une on en a parlé tout à l'heure c'est la voie verte d'une part et c'est la ferme expérimentale ensuite des Nebouts à Prignonrieux.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'engagement de la CAB aux côtés des 3 autres EPCI ; d'autoriser le Président à signer ce contrat et tous documents y afférents ; et de désigner deux représentants pour siéger au comité de pilotage.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Jean-Pierre.

**M. Faure :** Dans ce contrat de ruralité, il y a la ferme des Nebouts. J'en avais déjà parlé, j'aimerais quand même qu'on m'éclaire un petit peu par rapport à ce qui va se faire sur cette ferme. Déjà parce que je crois que l'achat de cette ferme c'est 300 000 € je pense. Alors j'aimerais bien que l'on me détaille le contenu et le coût des bâtiments par rapport au foncier agricole. Je voudrais savoir exactement la différence parce qu'il ne faudrait pas que l'on amène le prix des terres agricoles vers le haut et que ça soit la CAB qui en soit un peu responsable, actuellement dans la crise que traverse le monde paysan. Moi je dis, il faut faire très attention, j'aimerais qu'on puisse me définir tout ça. Et ce qu'on va y faire exactement parce que, une ferme écologique sur ce secteur, je crois qu'il va falloir faire des cultures qui nettoient le terrain un petit peu avant.

**M. le Président :** Tu avais déjà fait cette remarque l'autre jour et on l'avait retenue. Il y aura une présentation devant le Conseil Communautaire, de l'ensemble des participants supposés, puisqu'en fait aujourd'hui ce terrain est porté par la SAFER, ça on le sait, avec un portage financier assumé par la Région et le Département, qui paient les frais. On est aujourd'hui sur une estimation de 270 000 € des Domaines sur le bâti et le foncier. Jean-Paul me soufflait qu'on était à 70 centimes du m<sup>2</sup> pour les terrains agricoles. Voilà le décor. Il y a différentes options qui sont imaginées sur cette unité foncière. Une portée par Terre de Liens et les associations ; une qui est portée par la Chambre d'Agriculture, donc il y a deux alternatives possibles. Il y a déjà aujourd'hui des personnes qui exploitent ce foncier puisque c'est Question de Culture qui fait déjà des choses sur ce terrain. AgroBio travaille sur un projet de logistique ou de choses comme ça, évidemment il y a tout un tas de paramètres à prendre en compte, notamment l'accès, la valeur agronomique des terrains, etc. et donc évidemment ça méritera qu'on ait une présentation extrêmement détaillée de la situation et des deux projets qui pourraient s'implanter sur ce foncier.

Suite à la remarque que tu avais faite l'autre jour en Conférence des Maires, je me suis rapproché des techniciens qui ont investigué un peu les terrains. Pour eux, la valeur agronomique des terrains n'est pas si catastrophique que ça et ils pensent, après à eux d'argumenter et d'étayer. A ce stade de la réflexion, l'idée n'est pas que la CAB s'immisce dans le fonctionnement de quelque projet que ce soit. On est dans une démarche qui est un petit peu entreprise à l'échelon départemental, qui vise à préserver des terres agricoles qui peuvent être destinées au maraichage à proximité des polarités urbaines donc on est dans ce cas-là puisqu'il y a une forte demande sur les produits bio, on le sait tous puisque les gens ont aujourd'hui fait la relation directe entre le bien manger et la santé ; et donc on est en plein dans la démarche qui s'est faite sur Périgueux et qui s'est faite sur Sarlat, qui s'est faite sur d'autres territoires. Evidemment, ça mérite de regarder si c'est extrapolable sur ces terrains-là, il faut faire attention puisqu'il y a un problème de servitudes. Je prends en compte la remarque et on fera ce rendu avec le technicien d'AgroBio qui s'appelle Emmanuel Marseille, on le connaît, il y a des gens de Terres de Liens, de venir nous présenter leurs projets, la description de ce qu'ils veulent faire puisqu'il s'agit aussi de former des gens pour pouvoir leur permettre d'aller exploiter ailleurs. On est sur des notions d'espaces tests et des choses comme ça. Il y a vraiment un nombre important d'informations et de descriptions à donner sur ces projets et ça sera fait pour qu'on puisse décider en notre âme et conscience.

Je dis simplement que dans le cadre des politiques contractuelles, notamment au Département, il faut impérativement que dans le cadre du contrat nous ayons un projet à caractère économique et ce projet-là pourrait rentrer dans ces critères-là et

faire partie d'un projet économique. Il y a ça aussi à regarder par rapport à la politique contractuelle du Département, mais on expliquera ça en détails lors de cette présentation. Voilà cher collègue.

Est-ce qu'une personne est volontaire ? Alain, vas-y.

**M. Castang :** Moi je voudrais revenir sur ce contrat de ruralité et expliquer un peu comment ça s'est passé. Il a été nettement dévoyé par la Préfecture. Ce contrat de ruralité, qui avait été mis en place à Dijon, disait d'ailleurs, et c'est bien marqué que « l'Etat prévoit de soutenir l'investissement public local des communes et de leur groupement. » Or, dans le département de la Dordogne, on est pas mal de maires à avoir soulevé le problème auprès de la Préfète, les communes aujourd'hui n'y ont pas accès. Ça a été juste délimité aux EPCI mais c'est vrai que c'est fort dommage parce que les communes avaient des projets importants et on pouvait le cumuler avec la DETR, sauf dans le département de la Dordogne. Ça je voulais le dire parce que ce n'est pas normal.

**M. le Président :** Il nous faut deux représentants pour ce dossier. Candidature de Roland Fray, il nous manque un autre candidat pour être titulaire. Personne ? Madame Gaëlle Blanc se proposait. C'est bon ? Tu laisses la place à Madame Gaëlle Blanc ?

Donc on vous propose les candidatures de Roland Fray et de Gaëlle Blanc.

Est-ce que quelqu'un est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Lors du comité interministériel du 20 mai 2016, le Gouvernement a décidé de proposer aux territoires ruraux un « contrat de ruralité » permettant un accès individualisé et coordonné aux mesures en faveur de la ruralité et doté d'un fonds d'aide aux investissements.

Ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Chaque contrat doit s'articuler dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets :

- L'accès aux services,
- La revitalisation des bourgs centres,
- L'attractivité du territoire,
- Les mobilités,
- La transition écologique,
- La cohésion sociale

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

L'Etat prévoit de soutenir l'investissement public local des communes et de leurs groupements en métropole et dans les collectivités, à travers la création d'une dotation budgétaire, qui mobilise, au niveau national, une enveloppe de



1,2 milliard d'€. Ces fonds spécifiques sont cumulables avec la plupart des autres fonds de l'Etat dits de droit commun (DETR, FNADT, FSIL thématique, FSN, ...) ou d'aides plus spécifiques telles que celles de l'ANAH, de l'ADEME, des appels à projet TEPCV ou de l'Agence de l'Eau.

Les fonds FSIL seront prioritairement dédiés aux projets d'investissements des PÉTR, des EPCI à fiscalité propre et des communes. L'articulation de ces dispositifs avec les fonds européens (LEADER,...) et les dispositifs des collectivités permettront aux projets de bénéficier d'un véritable effet levier.

Au début de chaque année, une programmation annuelle identifiera les cofinancements des projets qui pourront démarrer avant le 31 décembre de l'année n.

Cette programmation permettra de réajuster annuellement la liste des projets pré-identifiés, pour tenir compte notamment de nouvelles actions qui émergeraient en cours de contrat.

Le Contrat de Ruralité du Grand Bergeracois est signé pour la période de 2017 à 2020 entre l'Etat, le Conseil Départemental et les 4 EPCI suivants : la Communauté de Communes Portes Sud-Périgord, la Communauté de Communes Pays de Montaigne, Montravel et Gurson, la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Le Contrat de Ruralité du Grand Bergeracois soutiendra des actions qui s'articuleront autour des 6 volets définis dans le cadre règlementaire :

1) Sur l'accès aux soins et aux services :

- Accès aux soins : les actions concernent le maillage du territoire en maisons de santé pluri professionnelles (MSP). Elles pourront porter également sur des actions favorisant l'accueil de nouveaux professionnels de santé, (hors maisons de santé) par l'acquisition et/ou la réhabilitation de locaux...
- Accès aux services : Les espaces de services publics visant au maintien et au développement des services en milieu rural, et les Maisons de Services Au Public (MSAP). ..

2) La revitalisation des bourgs centres :

- Les opérations retenues concernent l'accompagnement de l'aménagement des bourgs centres, les marchés de plein air, de salles polyvalentes....

3) L'attractivité du territoire :

- L'attractivité du territoire a pour dénominateur commun l'accès au numérique. A ce titre les financements du « raccordement final » pourront être financés via le contrat de ruralité. Les points d'accès publics au WIFI gratuit sont également

- éligibles. Les actions innovantes favorisant le développement touristique, en lien avec l'économie locale seront prioritaires.

4) Les mobilités :

- Les opérations qui portent sur la création d'aires de covoiturage, et la réalisation de liaisons entre les « Véloroutes - Voie verte », afin d'en assurer la continuité d'une extrémité à l'autre du territoire, seront éligibles. La création de « plate-forme de mobilité » sera également une action prioritaire.

5) La transition écologique :

- La priorité sera donnée aux déplacements doux. Prise en compte également des efforts en termes de rénovation énergétique dans les projets de réhabilitation, ou de construction de bâtiments publics ; Soutien et développement des initiatives de production d'énergies renouvelables....

6) La cohésion sociale :

- Les opérations relatives à l'aménagement d'espaces ludiques ou sportifs, accessibles à tout public, seront prioritaires. La création et/ou la réhabilitation de lieux culturels (cinéma / médiathèques / lieux d'exposition,...), d'espaces d'animation multi/intergénérationnels seront favorisés....

**PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans le Contrat de Ruralité du Grand Bergeracois ;
- autoriser le Président à signer ce Contrat et tout document y afférant ;

**DECISION :**

Adopté par 68 voix pour.

Il est proposé de désigner deux représentants pour siéger au comité de pilotage.

Il est fait appel à candidature.

**PROPOSITION :**

Candidatures :

Roland FRAY

Gaëlle BLANC

## **DECISION :**

Conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roland FRAY et Gaëlle BLANC sont élus pour siéger au comité de pilotage.

**M. le Président :** Point suivant, il s'agit du projet de parc aqualudique et du marché global de performance, Daniel Rabat.

### **Parc Aqualudique – Marché public global de performance**

**D 2016 – 81**

**RAPPORTEUR : Daniel RABAT**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Rabat :** Monsieur le Président, on va revenir sur un dossier que vous connaissez pratiquement tous. Mais avant de rentrer dans la délibération, il y a juste une petite chose par rapport au texte que vous avez qui a changé. Vous avez un chiffre à un moment donné, on vous a dit que le coût approximatif de cet investissement avait été un peu augmenté, parce qu'on va voir qu'il y a quelques modifications, quelques ajouts. Ce ne sont pas d'ailleurs des modifications, c'est un étoffement du projet. A un moment donné vous avez marqué 13,6 %, en fait il faut entendre 14,5 %. Il y a une erreur de chiffre. Comme il y a une erreur de chiffre dans la délibération, je voudrais demander si on peut continuer quand même à passer cette délibération avec juste ce truc-là et qu'on la vote après si on doit la voter. Tout le monde est d'accord ? On continue donc sur ces 14,5 et non pas 13,6.

Ceci étant, vous connaissez tous le projet du parc aqualudique, vous savez tous qu'il va rester aux Sardines, c'est-à-dire vers Décathlon, et qu'il n'est pas possible aujourd'hui, à cause de la période et du délai qui nous est imposé dans le cadre de la PLR, c'est-à-dire de la Prime de Revitalisation qui est à verser par l'Etat, il n'est pas possible d'attendre même pratiquement un jour de plus.

Ce qui vous est demandé et proposé aujourd'hui, il n'y a rien qui a changé par rapport au projet initial si ce n'est qu'il est étoffé de 2-3 petites choses complémentaires. D'abord du carrelage à certains endroits dans la piscine et surtout d'un bassin d'activités. Je sais que certains anciens élus de la CAB souhaitaient qu'il y ait ce bassin d'activités complémentaires qui va permettre notamment à ceux qui font de la plongée sous-marine, de faire de la plongée sous-marine dans ce parc aqualudique. Il y a donc une modification qui reste avec cet étoffement supplémentaire ou ce complément de travaux en-dessous de la barre des 15 % qui était dans le marché.

Les 3 entreprises qui avaient été déjà précédemment retenues, je rappelle il y avait GTM, Etchart et Bodin. Elles sont toujours là et le but c'est d'envoyer à ces trois entreprises l'offre complémentaire, l'étoffement complémentaire qui vous est indiqué ce soir et de les mettre en concurrence de façon à ce que d'ici fin mars on obtienne le retour des offres de ces 3 entreprises. Et là, la commission d'appel d'offres aura ensuite à choisir l'entreprise et le programme qui sera retenu pour faire ce parc aqualudique. Je répète en résumant, il n'y a rien de changé par rapport à ce qui existait dans le programme d'avant, ni sur le plan architectural ni sur le plan

fonctionnel, etc. sauf cet étoffement qui nous semblait nécessaire pour faire un véritable parc aqualudique, avec un investissement qui va être un peu plus important que les 7,5 millions arrêtés précédemment.

Voilà Monsieur le Président, je vous repasse la parole pour le vote et s'il y a des questions à poser on va y répondre.

**M. le Président** : Des interventions ? Jean-François.

**M. Jeante** : Je vois que vous avez rajouté 70 m<sup>2</sup>, c'est très bien, c'était une option, c'était une variante. Pour rappeler le carrelage, là aussi c'était pareil, il y avait une présentation avec différents produits. Le jury avait retenu le carrelage. Et puis, je vois que vous êtes revenus dans la raison puisque malheureusement Monsieur Gipoulou n'est pas là ce soir mais pendant 3 ans il m'a agacé en me demandant si c'était un 6 ou un 8 couloirs, je vois que la raison l'emporte, vous restez à 6 couloirs. Merci.

**M. Zaccaron** : Est-ce qu'il est prévu une fosse de plongée ? Parce que vous avez parlé de plongée.

**M. Rabat** : C'est un bassin amovible.

**M. Zaccaron** : C'est-à-dire ? Il va permettre la plongée ?

**M. Rabat** : Il y aura un plancher mobile qui permettra de faire entre 0 et 4 mètres, mais pour les initiations.

**M. Zaccaron** : Ok, merci.

**M. Bornedave** : L'intérêt de ce bassin c'est de s'adresser à plusieurs publics. Parce que dans un temps très court, il permet aux enfants très jeunes de pouvoir aussi profiter de ce bassin.

**M. Garrigue** : Puisque Jean-François Jeante a mis en cause Alain Gipoulou, je voudrais préciser que l'absence d'Alain Gipoulou ce soir, je veux quand même que les choses soient claires, n'est pas liée du tout à la question de savoir si c'est 6 ou 8 couloirs. Je voulais quand même le dire.

**M. Jeante** : Je ne mets en cause personne. Une autre question, je voulais avoir le plan de financement.

**M. le Président** : Je crois que tu le connais Jean-François, on avait 3 500 000 € de,

**M. Jeante** : Ce n'est pas pour moi.

**M. le Président** : Il y avait 3 500 000 € de subventions du PLR ; 700 000 € du FNDS ; et donc là, on est dans la mise en concurrence par rapport au marché supplémentaire puisqu'on était arrêté aux alentours de 7,5 millions, donc là on va sur quelque chose qui va avoisiner les 8 millions, grosso modo, 8 millions hors taxes avec 4,2 millions de subventions.

D'autres questions ? Je vous propose qu'on adopte cette délibération pour que ce projet puisse tenir les délais, puisque comme on l'a rappelé les délais du PLR sont très courts.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Par délibération n° 2016-065 du 30 mai 2016, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a décidé du lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation conformément aux dispositions de l'article 25 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, et des articles 92,92-II 1°, 25II 3° du décret du 25 mars 2016, en vue de la conception, la réalisation et la maintenance du future parc aqualudique de l'Agglomération.

Aussi, le choix d'un marché public global de performance a été fait, permettant de confier à un même opérateur ou groupement d'opérateurs à la fois la conception, la réalisation et l'entretien maintenance du complexe aqualudique, conformément à l'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les motivations et justifications de cette typologie de marché sont confirmées. La procédure a donc été lancée, et trois candidats ont remis leurs offres sur la base d'un programme provisoire.

Le Jury s'est régulièrement réuni, à quatre reprises (candidatures, puis offres) et a émis un avis motivé sur les offres.

A ce stade de la procédure, il est demandé aux trois opérateurs de formuler une offre sur un programme définitif qui se compose des éléments suivants :

- Un bassin sportif 25 m x 15 m, couvert (375 m<sup>2</sup>) ;
- Un bassin d'apprentissage de 130 m<sup>2</sup> de plan d'eau couvert ;
- Un bassin d'activités de 70 m<sup>2</sup> de plan d'eau couvert ;
- Une pataugeoire de 20 m<sup>2</sup> ;
- Un espace forme aménagé ;
- Un revêtement des bassins sportif et d'apprentissage en carrelage ;
- Administration, accueil ;
- Locaux techniques ;
- Vestiaires, sanitaires ;
- Espace extérieur ;
- Divers espaces d'évolution (parvis, cour de service,...) ;
- Parking, accès, stationnements.

Ce programme définitif confirme l'orientation initialement choisie, dès la production du programme provisoire sur lequel les candidats ont remis leurs offres, en termes d'activités et de fonctionnalité du futur complexe.

Ce programme définitif s'inscrit dans la continuité du programme provisoire. En effet, aucun autre parti pris architectural, ou fonctionnel n'a été introduit. Tous les éléments composants le programme définitif sont à la portée conceptuelle des opérateurs candidats, et ont d'ailleurs tous séparément déjà fait l'objet de leurs études.

S'agissant de la variation en termes budgétaires, le programme provisoire dont le montant était fixé à 7 500 000 € HT marque un accroissement d'un montant total de +14,5% soit un montant définitif de 8 587 500 € HT, restant en deçà des 15 % prévus au 6° de l'article 139 du décret du 25 mars 2016.

Ainsi, tant en ce qui concerne sa nature, que le montant de la modification en découlant, le programme définitif tel que décrit *supra*, n'entraîne pas de modification substantielle du projet, ni ne remet en cause les conditions initiales de mise en concurrence.

## **PROPOSITION :**

Les membres du conseil Communautaire sont invités à :

- confirmer le programme définitif tel que décrit supra ;
- autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes au marché public global de performance répondant au programme définitif tel que décrit.

## **DECISION :**

Adopté par 68 voix pour.

**M. le Président :** Le 14<sup>ème</sup> point, il s'agit du rapport annuel 2016 sur le marché de collecte des ordures ménagères, Alain Cerea.

## **Rapport annuel 2016 sur le marché de collecte des ordures ménagères**

**D 2016 – 82**

**RAPPORTEUR : Alain CERIA**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Cerea :** Il s'agit là, vous l'avez bien lu à l'écran, d'analyser le rapport de l'activité de Suez dans le cadre du ramassage des ordures et des sacs jaunes dans les communes : Le Fleix, Saint-Pierre d'Eyraud, Gardonne, Lamonzie, Saint-Laurent-des Vignes, Monbazillac, Colombier, Bouniagues, Saint-Nexans, Saint-Germain-et-Mons, Cours-de-Pile, Creysse, Saint-Sauveur, Mouleydier, Lamonzie-Montastruc, Lembras, Queyssac, Ginestet, selon le même rapport de cette société.

Il s'agit là évidemment et on le trouve dans la dernière page, sûrement vous l'avez vu, d'un marché important, qui va se renouveler d'ailleurs à la fin de l'année, de 581 646 € pour cette année. Cette somme-là m'interroge un tout petit peu. Penser que la collectivité locale finance 581 000 €, une entreprise extérieure qui est là évidemment pour faire de l'argent m'interroge un petit peu. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler à mes collègues, on en a parlé quand Monsieur le Maire de Bergerac m'a confié la mission de gérer la cuisine centrale, de s'occuper de la cuisine centrale, de la réintégration en régie, c'est-à-dire d'enlever la DSP, non là ce n'est pas une DSP c'est un rapport d'activité pour une entreprise qui fait une prestation de service. La gestion de la cuisine centrale, Monsieur le Maire, telle qu'on l'a réalisée, nous a permis de faire une économie de 220 000 € minimums par an. Tout en ayant une entreprise qui vient faire une prestation à l'intérieur. Donc quand je vois ces chiffres-là, je me dis que peut-être il y a quelque chose d'important à faire. Et j'ai eu l'occasion d'aller visiter le service des ordures ménagères à la Communauté d'Agglomération. Je pense que l'attention qu'ont portée les collectivités locales jusque-là aux ordures ménagères, la dernière attention a dû se passer il y a à peu près 10 ans. Les camions sont vieux, le système de récupération et de stockage des ordures dans les rues et dans les communes, c'est juste épouvantable, on ne se rend pas compte qu'il y a des gens qui travaillent. C'est-à-dire qu'il y a des individus qui roulent sur des camions qui sont pourris. Ça m'impose une réflexion. Et cette

réflexion, j'espère que dans quelques mois je serai capable d'en tirer une conclusion et de vous la proposer.

Pour en revenir à ça, ce qu'on vous demande aujourd'hui évidemment c'est que le Conseil Communautaire prenne acte de la présentation de ce document ; et de cette somme que je trouve moi extravagante de 581 646,90 €, et ça ne prend pas en compte évidemment de la régie qui est à Bergerac, Le Fleix et Prigonrieux et le nord qui est relevé par une autre société. Il y a un vrai gros travail. Quand on m'a donné les ordures ménagères, j'ai regardé ça avec un regard attendri, quand j'y suis maintenant j'y suis avec un regard extrêmement plein d'acuité et extrêmement inquiet, on a un vrai travail Messieurs et Mesdames à faire pour la collecte. On a oublié cet aspect depuis au moins 10 ans au sein de notre commune. Merci à tous, merci Monsieur le Président.

**M. Chapellet :** Si je peux apporter, Alain, un petit complément d'information, tu rajoute la somme de 224 000 € pour le compte de la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, avec cette même société puisque notre contrat arrivait à échéance au 31 décembre 2016 ; on l'a prorogé de 12 mois supplémentaires pour arriver en concordance avec celui de la CAB à la fin de l'année 2017.

**M. Léturgie :** Je voudrais juste redire encore quelque chose, je crois qu'on a une commission environnement à la CAB et je pense qu'un des sujets qu'elle devrait aborder très vite quand on voit les sommes effectivement qui sont engagées sur la collecte des déchets, c'est se pencher sur la question du zéro déchet. C'est époustouflant de voir qu'on engage de telles sommes effectivement pour ramasser des déchets et si on avait un peu plus de civisme, on pourrait limiter sûrement la quantité et du coup la dépense. C'est juste un rappel, mais je souhaiterais bien que cette commission environnement se penche là-dessus. On a entamé, nous sur Bergerac, une démarche qui va prendre corps avec une des associations de quartier et un conseil de quartier, certes on n'arrive pas à zéro déchet en 6 mois ou en 1 an ou en 5 ans ; d'autres villes comme Roubaix par exemple ont mis plus de 20 ans à arriver à une réduction très très importante qui tend effectivement à zéro déchet parce qu'il y a des habitudes et des comportements à changer. Je souhaiterais que vraiment on mette ça à l'ordre du jour. Merci Monsieur le Président.

**M. Cerea :** Si tu permets, un commentaire à mon collègue de la mairie de Bergerac. Evidemment qu'on est complètement préoccupés de ça mais je vais te faire un détail. J'ai été avec le DST de la CAB visiter le service d'enlèvement de Périgueux ; il m'avait averti le DST, c'est-à-dire Nicolas Boyer pour ne pas le nommer, il m'avait averti, il m'avait dit « ça va vous faire une surprise », ah non ce n'est pas une surprise, c'est juste énorme ! On est au Moyen-âge nous. On est au Moyen-âge quant à l'attention, on est au Moyen-âge quant à l'enlèvement, quant à la propreté. Pardon Messieurs les élus, mais qu'est-ce que vous avez foutu jusqu'à maintenant ?  
(*protestations*)

**M. le Président :** Alain, fais attention, on va te juger aussi sur des actes et non pas sur des propos. Je vois bien que sur un sujet comme celui-là, il y a évidemment un enjeu financier considérable mais il est aussi et surtout environnemental cet enjeu. Et il y a une impérieuse nécessité à chercher des solutions et à en trouver rapidement pour améliorer ces situations.

D'autres interventions ?

Je propose de voter ce dossier. On ne vote pas c'est un rapport, prenons acte de ce rapport.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport retrace l'exercice du marché de collecte des ordures ménagères sur 18 communes de la CAB pour l'année 2016.

Les membres du conseil communautaire prennent acte de la présentation de ce rapport annuel.

### **DECISION :**

Les membres du conseil communautaire prennent acte de la présentation de ce rapport annuel.

**M. le Président :** Alain Castang, le dernier point, adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

**Adhésion à un groupement pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

**D 2016 – 83**

**RAPPORTEUR : Alain CASTANG**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Castang :** Par rapport à ce groupement qui a été reporté, pour une demande par rapport au service qu'a mis en place aussi le Conseil Départemental, il y a déjà un premier point, ce n'est pas tout à fait le même genre d'achat d'énergies puisque le Conseil Général, je me suis documenté et renseigné, c'est surtout sur les bâtiments communaux mais aussi beaucoup sur le SDIS et sur les collèges puisqu'ils ont la compétence.

La deuxième chose c'est que c'est en fonction aussi des points de livraison. Donc les points de livraison sont intéressants pour la CAB et en plus il faut reconnaître que l'exercice d'une mission comme ça demande une bonne connaissance du secteur de l'énergie. Et c'est vrai que d'adhérer au groupement d'achats qui aujourd'hui est mené par tous les syndicats des énergies de l'ancienne Aquitaine, ont déjà une expérience de 3 ans sur ce groupement d'achats, où ils ont obtenu dans le premier groupement d'achats des réductions sur les points de livraison entre 8 et 11 %. A titre d'exemple, vous avez la ville de Bergerac qui a économisé 70 000 € sur sa facture d'électricité sur les 3 ans, chaque année, par rapport à ce groupement d'achats. Et les syndicats des énergies espèrent obtenir plus puisqu'ils se sont mutualisés et là ce ne sont plus les 5 départements de l'ancienne Aquitaine mais ce sont tous les départements de la nouvelle Aquitaine qui ont adhéré et qui vont faire ce groupement d'achats. Je pense qu'on obtiendra une réduction pour les bâtiments



de la CAB et puis tout ce qui touche la CAB assez importante, en fonction des factures.

De plus, une autre chose qui est intéressante, outre l'aspect financier, ce marché a permis d'obtenir plusieurs prestations associées qui seront comprises dans le marché. D'abord sur la facturation, il y aura une facture détaillée ou groupée ; il y aura une mise en œuvre d'un précontrôle des factures chez les fournisseurs pour limiter et éviter les anomalies ; il y aura une régularisation par déduction sur la facture suivante ou par lettre-chèque de remboursement ; et il y aura des informations sur les évolutions tarifaires soit par courrier soit par mail. Sur la gestion des données aussi il y aura des avancées, il y aura l'espace client en ligne, pour le suivi des contrats, des factures et des consommations et l'extraction des informations de consommation et de facturation. Il y aura une mise à disposition des données de facturation au format numérique ; il y a une mise à disposition d'un feuillet récapitulatif annuel des données de consommation et de facturation ; et il y a une mise à disposition annuellement d'un fichier périmètre. Il avait été demandé aussi de la proximité, sur la relation client il y aura la mise à disposition d'un interlocuteur dédié pour le Département et pour la CAB qui s'appelle Corentin Lautredou, qui est au service du contrôle des concessions.

Je reviens maintenant sur l'adhésion, je ne vais pas vous relire tout le texte, je vais simplement, d'abord s'il y a des questions y répondre, ou nous allons y répondre. Mais sinon, les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au groupement des commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures, services, en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée ; autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement ; autoriser le Président à faire acte de candidature au marché d'énergies proposé par le groupement suivant les besoins de la Communauté d'Agglomération de Bergerac ; et autoriser le coordinateur et le syndicat d'énergie dont il dépend à solliciter autant que de besoins auprès des gestionnaires de réseau des fournisseurs d'énergie l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ; approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et notamment pour les marchés d'énergie sa répercussion sur le titulaire ou les titulaires des marchés conformément aux modalités et des calculs de l'article 9 de la convention ; s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenues les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est partie prenante et s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget. Je rappelle aussi que dans les marchés sur les points de livraison, il y a eu 4 groupes qui ont obtenu satisfaction la dernière fois, alors là je pense qu'ils seront aussi encore en concurrence, c'est-à-dire Engie, Direct Energie, et Edf Collectivité, et Gaz de Bordeaux pour d'autres mais nous on n'est pas touchés par le 4<sup>ème</sup>.

**M. le Président :** Merci Alain. Je complète, un mot, 300 communes je crois ont déjà délibéré.

**M. Cerea :** Il y a 300 communes qui ont adhéré au groupement d'achat énergies du groupement des syndicats.

**M. le Président :** Et un bon nombre de communes de la Communauté d'Agglomération en font partie, Bergerac, Creysse etc., je crois qu'il y en a 17 sur le territoire. Oui Cécile.

**Mme Labarthe** : Beaucoup de communes en font partie parce que c'est ce qu'on avait dit la dernière fois, elles ne savaient pas à ce moment-là que le Département faisait cette offre-là aussi. Puisqu'il fallait que les communes délibèrent avant le 31 janvier, effectivement elles l'ont fait un peu dans la hâte et elles ne savaient pas qu'il y avait cette offre-là. Moi je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai dit, je vais juste dire que je vais m'abstenir sur ce dossier parce que je regrette qu'on n'essaie même pas de répondre à l'offre qui est faite par le Département. Pour l'instant effectivement, il y a le SDIS, il y a les collèges, l'EHPAD etc., mais justement l'offre est faite aussi vers les groupements de communes et les communes. L'avantage c'était qu'on ne s'engage que pour 2 ans alors que là on s'engage pour une durée illimitée. Et l'avantage c'est qu'on avait un interlocuteur direct de proximité plutôt que de partir sur un intermédiaire qui ne va pas manquer de se rémunérer ; sur les économies que vous avez annoncées Monsieur Castang, entre 8 et 11 %, c'est effectivement là aussi ce qu'obtient le Département puisqu'il est à 10 %. Donc c'est une abstention pour moi.

**Mme Brouilleaud** : Juste une question, j'aurais voulu savoir si nous étions dans l'obligation de signer ce contrat pour une durée illimitée.

**M. Castang** : Le contrat oui, par rapport à la CAB ça peut se discuter, de toute façon ce qu'il y a c'est que les marchés, eux, ils ne sont pas illimités. C'est-à-dire que les marchés ils seront revus régulièrement. Là il est parti pour 2 ans, et après c'est comme tous les syndicats, quand on adhère à un syndicat on y adhère et puis voilà.

**M. Zaccaron** : Concernant la participation financière aux frais de fonctionnement, ça se passe comment ?

**M. Castang** : La participation, elle est en fonction des consommations. Elle est en fonction des consommations et surtout, forcément que tout le monde doit être gagnant-gagnant, mais quand même quand vous voyez qu'une commune comme Bergerac a fait une économie sur sa facture de 70 000 €, ce n'est pas négligeable je pense, parce que c'est de l'argent que vous pouvez récupérer ailleurs. Il y a d'autres opérateurs, il y a ça aussi, ce sont les opérateurs, c'est la concurrence c'est comme ça, c'est la loi.

**M. Zaccaron** : Il faudrait faire une simulation avec d'autres opérateurs.

**M. Castang** : Mais elles sont faites, la preuve sur les 4 points de livraison, Engie a remporté celui associé aux bâtiments communaux, Direct Energie sur celui des installations d'éclairage public, et après Edf Collectivités sur les profils d'alimentation.

**M. Chanut** : Là tu parles des syndicats mais après il y a d'autres opérateurs où on pouvait avoir une simulation et après...

**M. Castang** : Mais l'appel d'offres il se fera pareil et ça sera les mêmes opérateurs.

**M. le Président** : Je voudrais rajouter que les communes n'ont pas signé dans la précipitation puisque ça fait 2 ans qu'on était déjà adhérent, on arrive au renouvellement donc ce n'est pas dans la précipitation. Et là ce qui est important dans cette proposition, c'est que la mutualisation avec plusieurs départements donne une force de négociation que le Département tout seul pour l'instant n'a pas. Donc il paraît légitime de voir qu'on espère...

**M. Zapera** : (*hors micro*)

**M. Castang** : 11 % d'économies, le Conseil Général, je n'ai pas eu le montant. Ça reste à prouver 11 %. J'ai appelé Monsieur Guichard qui ne me l'a pas dit.

**M. le Président** : Je crois que chacun a pu se faire son opinion sur ce dossier. Qui est contre ? S'abstient ? Adopté à la majorité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au regard de ses besoins propres,

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée ;
- autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- autoriser le Président à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ;
- approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive ;
- s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est partie prenante ;
- s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**DECISION :**

Adopté par 52 voix pour, 16 abstentions.


**M. le Président :** Si personne n'a rien à ajouter, l'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie mes chers collègues.

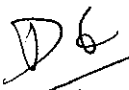

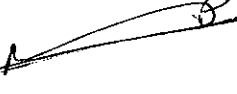
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 21H25.


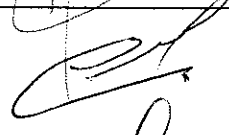
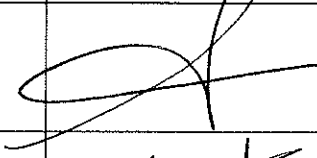
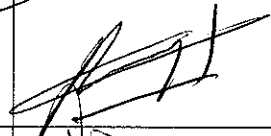

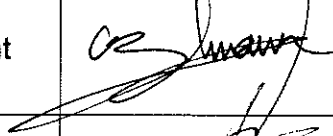
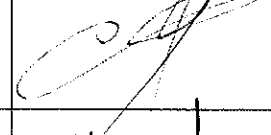



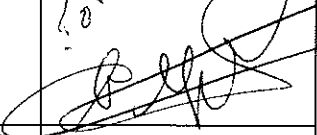
**ORDRE DU JOUR DELIBERE :**


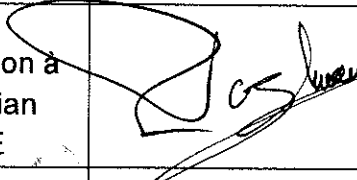
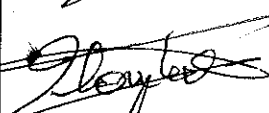
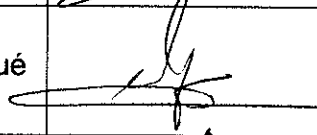
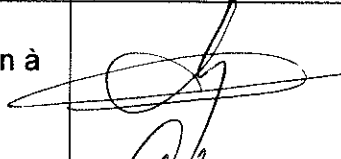
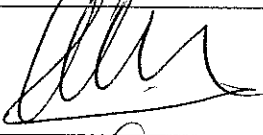
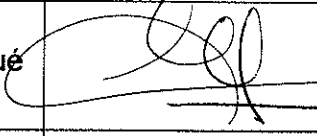
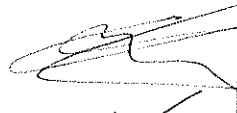
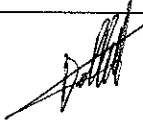


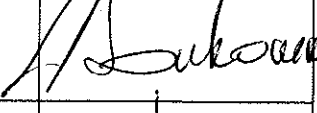

|   |                                                                                                                             |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <b>PROCES-VERBAL</b>                                                                                                        |
|   | Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2017                                                    |
|   |                                                                                                                             |
|   | <b>ORDRE DU JOUR</b>                                                                                                        |
|   | Adoption de l'ordre du jour                                                                                                 |
|   |                                                                                                                             |
|   | <b>POUR DELIBERATION</b>                                                                                                    |
| 1 | Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budget principal et budgets annexes – Compte de gestion 2016 – Approbation |
| 2 | Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Budget principal et budgets annexes – Compte de gestion 2016 – Approbation        |
| 3 | Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès – Budget Principal et budgets annexes – Compte administratif 2016 – Adoption |


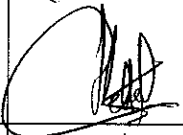

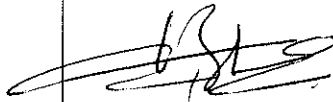
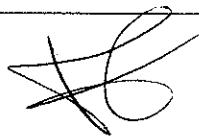



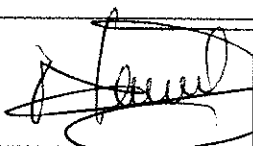
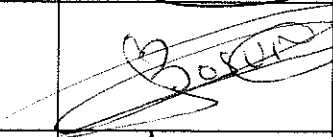
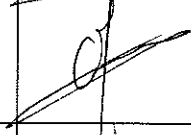
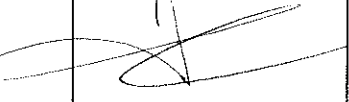
|    |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4  | Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Budget principal et budgets annexes – Compte administratif 2016 – Adoption                                                                                                                                                       |
| 5  | Rapport d'Orientations Budgétaires 2017                                                                                                                                                                                                                                    |
| 6  | Commission Intercommunale des Impôts Directs – Modification de la composition                                                                                                                                                                                              |
| 7  | Indemnités de fonction des élus – Modification                                                                                                                                                                                                                             |
| 8  | Désignation de représentants au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracois                                                                                                                                                                                    |
| 9  | Composition des commissions communautaires                                                                                                                                                                                                                                 |
| 10 | Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail et recueil de l'avis des représentants de la collectivité                                                                                      |
| 11 | Tour de France 2017 – Convention entre Amaury Sport Organisation et le Conseil Départemental de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux, la Ville de Périgueux, la Ville de Bergerac, la Ville d'Eymet et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise |
| 12 | Contrat de ruralité du Grand Bergeracois 2017-2020                                                                                                                                                                                                                         |
| 13 | Parc aqualudique – Marché public global de performance                                                                                                                                                                                                                     |
| 14 | Rapport annuel 2016 sur le marché de collecte des ordures ménagères                                                                                                                                                                                                        |
| 15 | Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique                                                                                                                          |

|          |          |           |                                                                                       |
|----------|----------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| DELMARES | Frédéric | Président |  |
|----------|----------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|

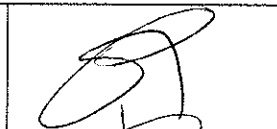

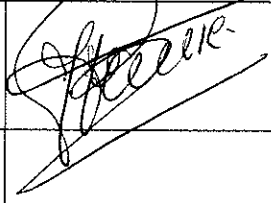

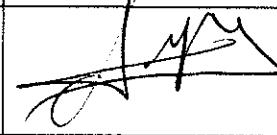
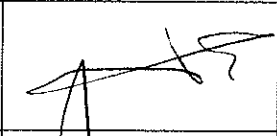


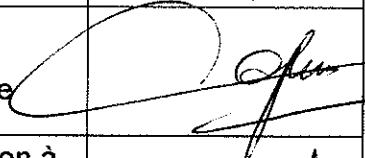

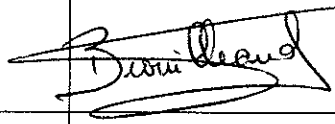
| NOM       | PRENOM       | FONCTION                        | EMARGEMENT                                                                            |
|-----------|--------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| GARRIGUE  | Daniel       | 1 <sup>er</sup> Vice-président  |  |
| CHAPELLET | Jean-Jacques | 2 <sup>ème</sup> Vice-président |  |
| ROCHOIR   | Jean-Paul    | 3 <sup>ème</sup> Vice-président |  |

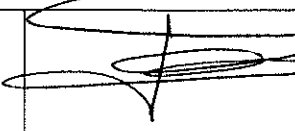
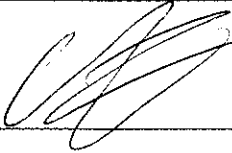
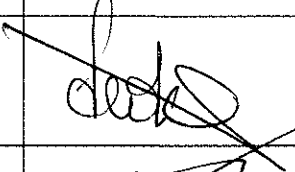
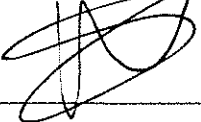


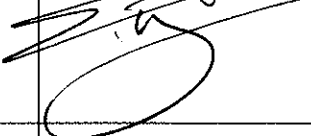
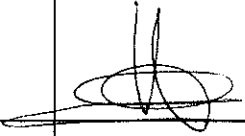
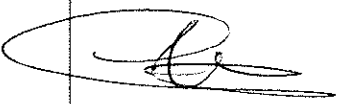
|                |             |                                                            |                                                                                       |
|----------------|-------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| BENFEDDOUL     | Adib        | 4 <sup>ème</sup> Vice-président                            |    |
| GAUTHIER       | Christophe  | 5 <sup>ème</sup> Vice-président                            |    |
| ROUAN          | Laurence    | 6 <sup>ème</sup> Vice-président                            |    |
| BOURNAZEL      | Jean-Michel | 7 <sup>ème</sup> Vice-président                            |    |
| RABAT          | Daniel      | 8 <sup>ème</sup> Vice-président                            |    |
| BORDENAVE      | Christian   | 9 <sup>ème</sup> Vice-président                            |   |
| CARPE          | Claude      | 10 <sup>ème</sup> Vice-président                           |  |
| Fabien RUET    | Fabien      | A donné procuration à<br>Monsieur Jean-Michel<br>BOURNAZEL |  |
| VANDENABEELE   | Jacqueline  | 12 <sup>ème</sup> Vice-président                           |                                                                                       |
| CASTANG        | Alain       | 13 <sup>ème</sup> Vice-président                           |  |
| FRAY           | Roland      | 14 <sup>ème</sup> Vice-président                           |  |
| BOURDIN        | Sébastien   | 15 <sup>ème</sup> Vice-président                           |  |
| ROBIN-EL GRENI | Rhizlane    | A donné procuration à<br>Madame Laurence<br>ROUAN          |                                                                                       |

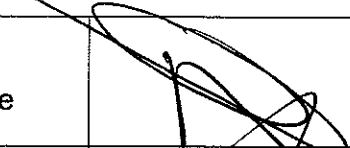
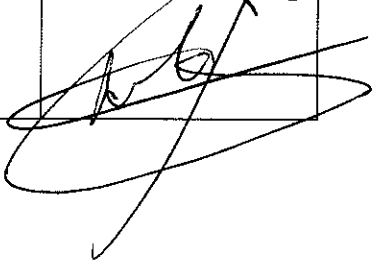
|             |             |                                                          |                                                                                       |
|-------------|-------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| DUPUY       | Olivier     | 2 <sup>ème</sup> Conseiller délégué                      |    |
| PLAZZI      | Alain       | A donné procuration à<br>Monsieur Christian<br>BORDENAVE |    |
| MONTEIL     | Alain       | 4 <sup>ème</sup> Conseiller délégué                      |    |
| DELPON      | Christiane  | 5 <sup>ème</sup> Conseiller délégué                      |    |
| LAPOUGE     | Roger       | A donné procuration à<br>Monsieur Alain<br>MONTEIL       |    |
| SÉJOURNÉ    | Michel      | 7 <sup>ème</sup> Conseiller délégué                      |   |
| Alain CÉREA | Alain       | 9 <sup>ème</sup> Conseiller délégué                      |  |
| MAMONT      | Christophe  | 10 <sup>ème</sup> Conseiller délégué                     |  |
| DELTEIL     | Pascal      | 11 <sup>ème</sup> Conseiller délégué                     |  |
| VISENTINI   | René        | 12 <sup>ème</sup> Conseiller délégué                     |  |
| PEYREBRUNE  | Jean-Pierre | Conseiller<br>communautaire                              |  |
| BONHOMME    | André       | Conseiller<br>communautaire                              |  |
| TERREAUX    | Michel      | Conseiller<br>communautaire                              |  |

|              |              |                                                      |                                                                                       |
|--------------|--------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| PORTOLAN     | Jean-Claude  | conseiller<br>communautaire                          |    |
| DELTEIL      | Francis      | conseiller<br>communautaire                          |    |
| PAPATANASIOS | Francis      | A donné procuration à<br>Monsieur Patrick<br>CONSOLI |    |
| BLONDIN      | Francis      | conseiller<br>communautaire                          |    |
| CONSOLI      | Patrick      | conseiller<br>communautaire                          |    |
| BLANC        | Gilbert      | conseiller<br>communautaire                          |   |
| BRANDELY     | Liliane      | conseillère<br>communautaire                         |  |
| ZACCARON     | Armand       | Conseiller<br>communautaire                          |  |
| GAUTHIER     | Jean-Charles | A donné procuration à<br>Monsieur Adib<br>FENBEDDOUL |                                                                                       |
| CHANUT       | Alain        | conseiller<br>communautaire                          |  |
| BOSVIEL      | Michel       | conseiller<br>communautaire                          |  |
| RONDONNIER   | Marcel       | conseiller<br>communautaire                          |  |
| JAMMES       | Jean-Paul    | conseiller<br>communautaire                          |  |



|             |             |                                                      |                                                                                       |
|-------------|-------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| FILET       | Lionel      | conseiller<br>communautaire                          |    |
| ROUSSEAU    | Dominique   | conseiller<br>communautaire                          |    |
| FAURE       | Jean-Pierre | conseiller<br>communautaire                          |    |
| ROSET       | Martine     | conseillère<br>communautaire                         |                                                                                       |
| BORDIER     | Alain       | conseiller<br>communautaire                          |    |
| AYRÉ        | Didier      | conseiller<br>communautaire                          |   |
| GOUZE       | Didier      | A donné procuration à<br>Monsieur Francis<br>BLONDIN |  |
| LÉTURGIE    | Marc        | conseiller<br>communautaire                          |  |
| CHANCOGNE   | Sylvie      | A donné procuration à<br>Madame Cécile<br>LABARTHE   |  |
| CAPURON     | Didier      | conseiller<br>communautaire                          |  |
| MIGUEL      | Denise      | A donné procuration à<br>Madame Marie-Lise<br>POTRON |  |
| BROUILLEAUD | Marie-Agnès | conseillère<br>communautaire                         |  |
| MIFSUD      | Gilbert     | Remplace Philippe<br>PUYPONCHET                      |                                                                                       |

|                      |               |                                                      |                                                                                       |
|----------------------|---------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| JEANTE               | Jean-François | conseiller<br>communautaire                          |    |
| SOUVÊTRE             | Yannick       | conseiller<br>communautaire                          |                                                                                       |
| POTRON               | Marie-Lise    | conseillère<br>communautaire                         |    |
| ANDRIEUX-<br>COURBIN | Marie-Claude  | A donné procuration à<br>Monsieur Daniel<br>GARRIGUE |                                                                                       |
| SCOTTI               | Marie-Hélène  | conseillère<br>communautaire                         |    |
| MOUHOUBI             | Farida        | A donné procuration à<br>Jonathan PRIOLEAUD          |   |
| LABARTHE             | Cécile        | conseillère<br>communautaire                         |  |
| AUROY-PEYTOU         | Thierry       | conseiller<br>communautaire                          |  |
| BASSI                | Georges       | conseiller<br>communautaire                          |  |
| TRAPY                | Nathalie      | conseillère<br>communautaire                         |                                                                                       |
| SOQUET               | Anne          | conseillère<br>communautaire                         |  |
| RODRIGUEZ            | Nelly         | conseillère<br>communautaire                         |                                                                                       |
| BLANC                | Gaëlle        | conseillère<br>communautaire                         |  |

|           |          |                             |                                                                                     |
|-----------|----------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| ZAPÉRA    | Cédric   | conseiller<br>communautaire |  |
| PRIOLEAUD | Jonathan | conseiller<br>communautaire |  |